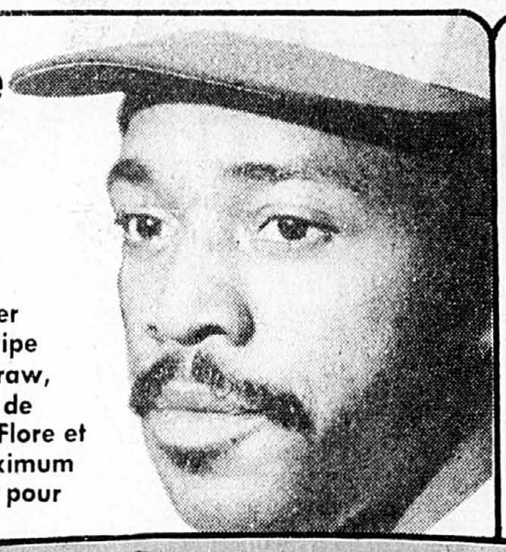
LeFlore boudé



■ Etrange séance de repêchage que celle des joueurs autonomes du baseball majeur tenue hier à New York. Aucune équipe n'a sélectionné Tug McGraw, une seule (les White Sox de Chicago) a choisi Ron LeFlore et dix clubs, au lieu du maximum prévu de treize, ont opté pour Dave Winfield.

page B 1

Hausse des tarifs de la CTL



■ Le maire de Laval, M. Lucien Paiement, affirme que même si tout a été fait pour réduire le budget de la CTL, les usagers des transports en commun de l'île Jésus et des environs peuvent s'attendre à une hausse des tarifs pour les prochains mois.

page A 3

Miss Monde rêve d'être actrice



Miss Allemagne de l'Ouest, Gabriella Brum, agée de 18 ans, a été élue hier soir Miss Monde 1980, au Royal Albert Hall de Londres. La nouvelle Miss Monde a déclaré qu'elle aimerait devenir actrice, mais si elle ne réalise pas ce rêve, son titre lui aura au moins rapporté 5,000 livres et l'espoir d'en gagner environ 15,000 autres.

page A 3

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI $1.75
ÉDITION NATIONALE LUNDI AU SAMEDI $2.00 — ABITIBI-TÉMISCAMINGUE LA TUQUE 30¢

25 CENTS MONTRÉAL, VENDREDI 14 NOVEMBRE 1980, 96e ANNÉE, no 268, 52 PAGES, 4 CAHIERS

Sears
vous en avez pour votre argent...et plus

PROLONGEMENT DU MÉTRO

QUÉBEC COUPE $74 MILLIONS

■ Le gouvernement du Québec réduira de $74 millions sa participation au financement du prolongement du métro de la CUM. En outre, par un décret rendu public hier soir à l'assemblée du conseil, le gouvernement accentuera considérablement son influence au sein de la CTCUM, allant même jusqu'à imposer ses normes administratives aux véhicules et aux futures lignes d'autobus et de métro. Le président de la CUM, M. Pierre Des Marais II a vigoureusement dénoncé cette nouvelle intrusion du gouvernement dans les affaires de la Communauté, la qualifiant de véritable agression à l'autonomie des élus de la région métropolitaine.

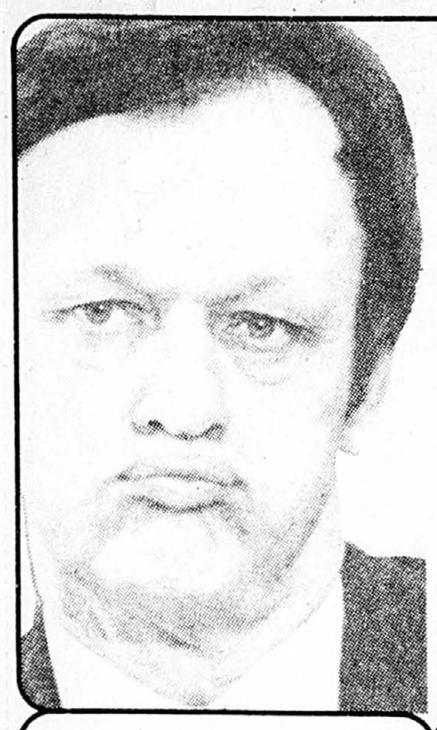
page A 5

LA SCIE DANS LE SQUARE VIGER

page A 5



photo Réal St-Jean, LA PRESSE



CHRÉTIEN REFUSE LE COMPROMIS DE RYAN

■ Le ministre de la Justice Jean Chrétien a rejeté catégoriquement, hier, le compromis proposé par le chef libéral Claude Ryan pour sortir de l'impasse constitutionnelle actuelle. Il semble que ce soit sans s'en rendre compte que M. Chrétien, interrogé par le député de Joliette Roch La Salle, a rejeté les formules que M. Ryan avait suggérées à l'Assemblée nationale mercredi. Par ailleurs, dans l'après-midi, trois députés libéraux s'étaient ligués avec l'opposition pour réclamer du gouvernement Trudeau qu'il manifeste autant de fermeté pour protéger les droits des francophones en Ontario qu'il en démontre à veiller sur ceux des anglophones au Québec.

page A 2



La Pologne demande l'aide des Etats-Unis

■ Pour surmonter ses problèmes économiques, la Pologne a demandé une aide d'urgence de $3 milliards aux Etats-Unis. Cette demande a déjà fait l'objet d'échanges de vues entre Washington et certains alliés européens. Les troubles sociaux continuent cependant à Gdansk et Czestochowa.

page A 12

SOMMAIRE

Annonces classées: C 9 à C 13, D 8 à D 10
Arts et spectacles
—Informations: C 4 à C 7
—Horaires: C 8
Bandes dessinées: A 10
Carrières et professions: D 7
Décès, naissances, etc.: D 11
Économie: D 1 à D 7
Êtes-vous observateur?: C 13
Horoscope: A 10
Jardins et maisons: D 9
La mode du jour: D 10
Le monde: A 12, A 13
Météo: A 2
Mot mystère: A 10
Mots croisés: A 10
Pleins Feux: A 8
Quoi faire aujourd'hui: C 8
Radio et télévision: C 8
Sports: B 1 à B 9
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: C 1 à C 3

ÉDITO

M. RYAN JOUE UN JEU DOUTEUX ET RISQUÉ

PAR MARCEL ADAM

page A 6

LE VISAGE FRANÇAIS DE MONTRÉAL TOUT SE JOUERA EN 81



photo Pierre McCann, LA PRESSE

■ Tant à l'Office de la langue française qu'à la Commission de surveillance, on pense généralement que la prochaine année sera déterminante en ce qui a trait au visage français de Montréal. On rappelle en effet qu'au 31 décembre, toutes les raisons sociales devront avoir été francisées au Québec, et que c'est en 1981 que seront probablement intentées les premières poursuites contre les contrevenants à la loi sur l'affichage.

page A 8

LES INFIRMIÈRES... DANS UNE CERTAINE MESURE, CONTRE LES HOMMES



Un mode d'épargne supérieur
Les certificats de dépôt garanti du Trust Général

13 1/4 %

Intérêts versés annuellement.
Période de 5 ans. Dépôt minimum $500.
Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.
Taux sujet à changement.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Demandez le poste 2000
Montréal 866-9641
Sept-Îles 968-1830
Chicoutimi 549-6490
Alma 688-3391
Rimouski 724-4106
Rivière-du-Loup 862-7286
Outremont 739-3265
Québec 688-0630
Lévis 833-4450
Trois-Rivières 379-7230
Hull 771-3227
Ottawa 238-4900
Filliale à Sherbrooke—Sherbrooke Trust
75, Wellington nord 563-4011
Carrefour de l'Estrie 563-3331
Place Belvédère 563-3447

FACE AUX EXIGENCES DES LIBÉRAUX

Le PQ ne reculera plus d'un pouce

■ QUÉBEC — Le gouvernement estime qu'il est déjà allé assez loin dans sa position de compromis, exprimée dans le sous-amendement Morin.

PIERRE VINCENT

de notre bureau de Québec

Il demande maintenant aux libéraux de M. Ryan d'assouplir, à leur tour, leur position de départ, de renoncer à «leurs caprices partisans». Le leader du gouvernement, M. Claude Charron, croit d'ailleurs que l'Opposition officielle se rendra à sa demande, «puisqu'elle tient autant que le gouvernement à une motion unanime qui dénoncera le projet de rapatriement de la constitution du premier ministre Trudeau». Je ne partage pas le pessimisme de ceux qui ont prétendu que l'unanimité n'est plus possible», a-t-il soutenu hier.

Selon M. Charron, la balle est maintenant dans le camp libéral. «Allez-vous avoir le mauvais goût de marchander votre appui à cette résolution contre le velours partisan de faire inscrire une interprétation discutable et partisane du vote référendaire?», a-t-il demandé aux libéraux au cours d'une intervention passionnée à l'Assemblée nationale.

Le point de discorde entre péquistes et libéraux porte précisément sur l'évocation référendaire que comportera la motion s'opposant au projet fédéral. Les deux partis sont d'accord pour dénoncer le caractère unilatéral du «plan Trudeau», ils sont même d'accord pour reconnaître que le coup de force fédéral découle du verdict référendaire, mais ils ne s'entendent absolument pas sur la façon de formuler cette évocation référendaire dans la motion.

«Evoquons le référendum, mais évoquons-le objectivement, insiste Claude Charron. Ne cherchons pas l'occasion de rouvrir un débat que le Québec ne peut plus se permettre au moment où ses droits et privilèges sont en cause. Ce qui presse, d'ici au 9 décembre, ce n'est pas que cette Assemblée tranche sur une interprétation du référendum, mais qu'elle se prononce unanimement contre le coup de force fédéral.»

Compromis

Le gouvernement estime qu'il a déjà fait de gros compromis en admettant pour la première fois que, le 20 mai dernier, les Québécois ont voté pour le maintien du fédéralisme canadien. Plusieurs députés péquistes auraient préféré que l'on s'en tienne à l'interprétation habituelle du verdict référendaire, c'est-à-dire «un non au mandat d'aller négocier une nouvelle entente avec le Canada». Mais, ils se sont finalement ralliés aux arguments de ceux qui faisaient valoir qu'il faut mettre le prix pour obtenir l'unanimité.

«Nous aurions pu nous aussi, observe Claude Charron, faire du pètage de bretelles dans notre projet de motion nous aurions pu évoquer les promesses référendaires non-tenus de M. Trudeau; mais, au contraire, nous avons cherché à rédiger une motion qui ne puisse gêner les députés libéraux provinciaux quand ils auront à faire face à leurs électeurs trudeauistes.»

Le leader parlementaire du gouvernement a indiqué clairement, hier, que le gouvernement ne cédera plus un pouce de terrain.

Nouveau sous-amendement

Au sujet de la solution de compromis présentée hier après-midi par l'Union nationale, et qui vise essentiellement à demander au gouvernement de reconnaître plus clairement les avantages du fédéralisme canadien dans le texte de la motion, Claude Charron fair remarquer «qu'il serait pour le moins bizarre de parler des avantages de ce régime au moment même où l'Assemblée nationale siège d'urgence à cause des inconvénients du régime».

Tout le débat sur cette motion de dénonciation du projet Trudeau se poursuivra jusqu'à la fin de la semaine prochaine, mais le point tournant surviendra vraisemblablement au lendemain des élections partielles de lundi prochain quand les députés seront appelés à voter sur l'amendement Ryan. Il est possible qu'alors les unionistes ou les libéraux eux-mêmes présentent un nouveau sous-amendement.

Il est maintenant certain que la motion ne sera pas adoptée à l'unanimité des députés, M. Bill Shaw, de Pointe-Claire, ayant déjà fait savoir officiellement, hier, qu'il votera contre parce qu'il souscrit entièrement au projet Trudeau. Le leader parlementaire du gouvernement a cependant dit qu'il s'estimerait satisfait d'une unanimité des trois partis politiques. Et il a laissé entendre qu'il ne serait pas impossible, si l'unanimité était atteinte, que la délégation québécoise qui doit aller faire des représentations à Londres soit composée de membres du Parti québécois, du Parti libéral du Québec et de l'Union nationale. Si les parlementaires britanniques acceptent d'entrendre une délégation du Québec, ce serait au début du mois de décembre.

Trois libéraux s'attaquent à Chrétien

■ OTTAWA — Des députés libéraux se sont ligués à ceux de l'opposition hier pour réclamer du gouvernement Trudeau qu'il manifeste autant de fermeté pour protéger les droits des francophones en Ontario qu'il en démontre à veiller sur ceux des anglophones du Québec.

GILLES PAQUIN

de notre bureau d'Ottawa

Ce fut d'abord au député de Montmorency, M. Louis Duclos, d'interpeller le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien en lui demandant d'expliquer pourquoi «ce qui est bon pour les anglophones du Québec n'est pas bon pour les francophones hors du Québec».

Selon M. Duclos, Ottawa devrait, «en vertu du principe d'égalité», obliger l'Ontario a fournir des services en français à sa minorité tout autant que le Québec est tenu de le faire par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. «Vous nous dites qu'on ne peut imposer ça à l'Ontario, a lancé M. Duclos, pourtant vous ne craignez pas de l'imposer au Québec.»

Reprenant pour la troisième journée son témoignage devant le Comité mixte du Sénat et des Communes sur la constitution, M. Chrétien a inlassablement répété les propos qu'il tenais en Chambre à l'effet qu'il s'agissait précisément de «garantir les droits des francophones hors-Québec en leur donnant à peu près ce qu'on les anglo-québécois».

Prenant vivement à partie le ministre, le député néo-démocrate Lorne Nystrom a lancé: «C'est pas vrai», vous avez conclu une entente avec l'Ontario pour obtenir son appui à votre projet. Ce que M. Chrétien a nié encore une fois en dépit de l'acharnement de M. Nystrom, qui citait les propos des conservateurs ontariens fiers d'avoir fait reculer Ottawa.

Un peu plus tard le député libéral de Vanier, M. Jean-Robert Geuthier, est revenu sur le sujet pour presser le ministre de lui expliquer alors pourquoi le projet constitutionnel se restreignait à reconnaitre des droits scolaires au niveau primaire et secondaire aux minorités francophones. Nous n'aurons pas plus que ça, a-t-il affirmé, laissant entendre que les provinces de langue anglaise interpréteraient cette protection à la lettre privant ainsi les minorités de services comparables à ceux des anglophones du Québec.

Un député acadien du Nouveau-Brunswick, M. Eymard Corbin, a lui aussi repris certains arguments de M. Gauthier pour indiquer qu'il ne sentait pas en confiance, puisque le gouvernement fédéral n'avait pas encore appliqué toute la loi sur les langues officielles adoptée il y a 11 ans. Son collègue libéral de Notre-Dame-de-Grâce, Warren Allmand, a de même prié M. Chrétien de se montrer dur envers l'Ontario en lui disant: «Faites ce qui est bien, et pas de compromis si vous agissez unilatéralement».

M. Allmand avait auparavant accusé le gouvernement de discrimination envers les immigrants en créant deux classes de citoyens, réclamant un retour au libre choix de langue d'enseignement. M. Allmand s'est également porté à la défense des autochtones qu'il croit négliger par le projet unilatéral de M. Trudeau. Répliquant à son ex-camarade du cabinet, M. Chrétien a indiqué que la charte n'ajoutait, ni n'anlevait à leurs droits protégés par un décret royal de 1763.

Souhaitant évidemment prolonger le mandat du comité, parlementaire, les conservateurs ont forcé la main à M. Chrétien. Celui-ci, qui en est à sa troisième journée de comparution, s'est vu invité à revenir devant le comité.

Las de ces procédures, les libéraux ont demandé un vote et, à leur grande surprise, ont été défaits en raison de l'abstention de M. Bryce MacCkasey et du refus d'un sénateur libéral Jack Austin d'appuyer son parti. Le ministre s'est donc plié à la décision et a poursuivi son témoignage en soirée.

La Quotidienne
Tirage d'hier
8 - 2 - 6

UN EXCELLENT MOYEN DE FAIRE FRUCTIFIER VOTRE ARGENT.

Les certificats de placement F.C.I.L. de la Banque de Montréal sont un excellent moyen d'investir votre argent sûrement, à un taux d'intérêt élevé.

Capital et intérêts sont garantis sans condition par la Banque de Montréal.

Le montant minimum d'un placement varie selon l'échéance. Pour une période de trois à cinq ans, il est de 1 000$ tandis que pour une période de un à trois ans, il est de 5 000$. Vous choisissez l'échéance qui répond le mieux à vos besoins.

Les intérêts vous sont versés annuellement ou semi-annuellement, soit en main propre, soit directement à votre compte d'épargne ou de chèques de la Banque de Montréal. Passez à la succursale de la Banque de Montréal la plus près de chez vous et demandez qu'on vous parle des certificats de placement F.C.I.L.

Un excellent moyen de faire fructifier votre argent.

Certificats de placement F.C.I.L.

13 1/2 %

Taux d'intérêt annuel pour les certificats venant à échéance dans cinq ans.

PLACEMENT MINIMUM MAINTENANT DE 1 000$

Garantis par la Banque de Montréal

Les taux varient selon l'échéance et le mode de paiement et peuvent changer sans préavis.

LA MÉTÉO

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum: −5 Maximum: 2	
Nuageux avec quelques flocons	Peu de changement

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	—	−2	Chutes de neige	Peu de changement
Outaouais	—	2	Quelques flocons	Nuageux
Laurentides	—	−1	Quelques flocons	Peu de changement
Cantons de l'Est	—	0	Quelques flocons	Nuageux
Mauricie	—	−2	Chutes de neige	Peu de changement
Québec	—	0	Quelques flocons	Nuageux
Lac-Saint-Jean	—	−2	Chutes de neige	Peu de changement
Rimouski	—	1	Nuageux	Peu de changement
Gaspésie	—	1	Nuageux	Peu de changement
Baie-Comeau	—	2	Faible neige	Nuageux
Sept-Iles	—	2	Faible neige	Nuageux

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Averses	Victoria	3	9
Alberta	Pass. nuageux	Edmonton	−9	4
Saskatchewan	Ensoleillé	Regina	−4	1
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg	–	−1
Ontario	Flocons	Toronto	−3	3
Nouveau-Brunswick	Pass. nuageux	Fredericton	−5	4
Nouvelle-Écosse	Pass. nuageux	Halifax	−2	5
Ile-du-Prince-Edouard	Nuageux	Charlottetown	−1	5
Terre-Neuve	Averses	Saint-Jean	2	5

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	1	10	Miami	23	26	Pittsburgh	1	7
Buffalo	2	5	New York	3	8	San Francisco	5	17
Chicago	7	11	Nlle-Orléans	16	21	Washington	5	13

vers les capitales

Amsterdam	—	9	Hong Kong	—	23	Oslo	—	−1
Athènes	—	20	Le Caire	—	—	Paris	—	8
Berlin	—	3	Lisbonne	—	13	Rome	—	19
Bruxelles	—	5	Londres	—	9	Séoul	—	i
Buenos Aires	—	18	Madrid	—	12	Stockholm	—	2
Copenhague	—	5	Moscou	—	fâ:3	Tokyo	12	—
Genève	5	4	Mexico	20	—	Vienne	5	

vers les plages

Acapulco	24	32	Bermudes	14	20	San Juan	—	—
Barbade	25	30	Nassau	—	—	Trinidad	—	—

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON À DOMICILE:	Lundi au samedi	$1.75
	Lundi au vendredi	$1.25
	Samedi seulement	0.75

TARIFS D'ABONNEMENTS PAR COURRIER (Surface)

Nombre de semaines*			
CANADA	13	26	52
Lundi au samedi	$37.00	$74.00	$148.00
Lundi au vendredi	$24.00	$48.00	$96.00
Samedi seulement	$13.00	$26.00	$52.00

ÉTATS-UNIS ET PAYS ÉTRANGERS

Nombre de semaines*			
	13	26	52
Lundi au samedi	$72.80	$145.60	$291.20
Lundi au vendredi	$52.00	$104.00	$208.00
Samedi seulement	$20.80	$41.60	$83.20

*Durée minimum 13 semaines

INFORMATION GÉNÉRALE	285-7272
REDACTION	285-7070
PROMOTION	285-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383

ANNONCES CLASSÉES

Commandes (du lundi au vendredi 9h à 17h)	285-7111
Pour changer (du lundi au vendredi 9h à 16h30)	285-7205

GRANDES ANNONCES

Détaillants	285-7202
National, Télé-Presse	285-7306
Vacances, voyages	285-7265
Carrières et professions, nominations	285-7320

COMPTABILITÉ

Grandes annonces	285-6892
Annonces classées	285-6901

Pour vous abonner, nos bureaux sont ouverts de 7h à 18h (samedi : 7h à 15h) 285-6911

Deux femmes se disputent sur le châtiment à décerner à un coupable d'un «drôle de viol»

Si le viol, le sort de celles qui le subissent et le châtiment à imposer à ceux qui le commettent, peuvent être un sujet âprement discuté dans plus d'un colloque, c'est cependant en cour, avec un accusé déjà trouvé coupable par un jury, une avocate de la couronne qui veut décrocher un peine exemplaire, et une avocate (aussi) de la défense, qui veut arracher une probation (ou presque), que le débat est le plus «vrai».

LÉOPOLD LIZOTTE

Pendant plus de trois heures hier, Mes Ginette Kirouak et Lise Côté se sont donc littéralement disputées devant le juge Claude Guérin, la première présentant Gilles Bellemarre comme un personnage sordide qui mériterait le fouet, si ce châtiment corporel n'avait pas été aboli pour un crime pareil, sous la pression de bonnes âmes trop libérales.

Bellemarre, selon sa description et ce que l'on en voit dans le box des accusés, est un costaud de 43 ans, à cheveux fournis et à grosse moustache, qui a abusé d'une voisine de palier, dans une maison d'appartement.

Elle lui avait demandé de déplacer un bureau, dans son logis, vers 3h un samedi après-midi. Il est ressorti de chez elle à 8h, le lendemain matin, après l'avoir violée à deux ou trois reprises, l'avoir forcée à faire... d'autres choses aussi, après lui avoir fait boire de l'alcool, du vin, et lui avoir offert une pilule rose.

Selon le jeune procureur, tous les gestes qu'il a posés, pendant ces quelques heures, résultaient d'un plan bien ourdi pour gagner sa confiance tout d'abord, et pour ensuite vaincre sa résistance en la menaçant de la brûler de sa cigarette ou de l'étouffer sous un oreiller.

Il n'avait pas de révolver ou de couteau, dit-elle, mais c'étaient là des armes toutes aussi convaincantes.

Et puis il y avait cette différence d'âge, de poids, d'expérience. Lui fait dans les 190 livres. Elle n'avait que vingt ans et pesait à peine 93 livres.

Déjà victime d'un premier attentat sexuel alors qu'elle n'avait que six ans, elle était restée fortement traumatisée par cette expérience. Et elle l'est encore évidemment plus après cette deuxième.

Maintenant, elle ne sort jamais sans un tournevis dans son sac-à-main, et quelques jours avant de venir témoigner en cour, elle a perdu conscience, en allant prendre l'autobus.

Bénéficiaire de prestations du bien-être social, Bellemare n'en boit pas moins sa caisse de bière quotidienne, et malgré tous les avis médicaux, absorbe en même temps des Valium pour ses nerfs. Et il devient conséquemment, et rapidement, colérique avec ce «mélange».

Déjà condamné à un total de quatorze ou seize années de pénitencier, dans le passé, il a voulu impressionner sa victime en portant son total de détention à 27 ans. Et puis chaque fois qu'on lui a donné une chance, eh bien il n'en a jamais profité.

Son procureur, Me Côté, n'utilise incidemment pas le même crayon, dans l'heure qui suit, pour dessiner les deux mêmes personnages. Et faire perdre quelques «pelures», sinon quelques plumes, à la «pauvre victime».

Elle admet que son client est un ivrogne, mais il faut le comprendre. Dans la vie, c'est son seul exutoire.

Avec trois ans de scolarité seulement, cet «ancien» du Mont-Saint-Antoine non seulement ne peut pas se trouver de loisirs, entre ses peines de prison mais il lui est impossible de se décrocher du travail. Même pas comme laveur de vaisselle.

Sa seule ressource, c'est donc le B.E.S.

Le soir de l'incident, par ailleurs, sa petite amie l'avait apparemment quitté, et c'est sans mauvaise intention qu'il n'est pas retourné chez lui une fois le bureau déplacé.

A la jeune femme, il a soudainement demandé de passer son costume de bain. Elle a accepté. Puis elle lui a montré sa poitrine.

Puis il s'est invité à coucher.

Elle a refusé, est sortie à un certain moment dans le corridor, mais elle est revenue. Si elle avait si peur, elle aurait pu alors fuir.

Des incidents qui se sont passés par la suite, il en nie par ailleurs une partie. Il n'en a peut-être pas eu connaissance, à la fin, en raison de son ivresse.

A un certain moment, toutefois, il a vu sa compagne pleurer, et il s'est excusé. Il a même fait remarquer: «Ma place n'est pas ici.» Mais elle ne lui a pas demandé de partir, et le lendemain matin, avant qu'il ne retourne à son appartement, elle lui a offert un café, du jus d'orange, des aspirines pour «se remettre».

Mais il y a autre chose, de souligner celle qui défend le prévenu. Lorsqu'elle est passée chez le médecin, un peu plus tard, on aurait découvert chez elle les signes extérieurs d'une maladie «virulente».

Aurait-elle attrappé cela en regardant uniquement la télévision? demande Me Côté.

Tout cela a donc les apparences d'un «drôle de viol», dit-elle encore.

Mais le jury s'est prononcé, a déclaré le prévenu coupable, et le juge Guérin doit à son tour décider entre les requêtes de ces deux femmes. Une forte sentence au bagne, ou un court séjour au pénitencier qui aboutirait à un stage bien «encadré» dans une maison de transition.

Le magistrat décidera le 3 décembre. Si vous étiez à sa place...?

la presse

TRANSPORTS EN COMMUN

Les Lavallois devront subir une hausse

«On a vraiment pressé le citron. Il faut arrêter cette hémorragie dans le transport.»

Ces propos ont été tenus, hier, par le maire Lucien Paiement, après que le conseil municipal eut adopté le budget 1981 de la Commission de transport de Laval.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Il a ajouté que même si tout avait été fait pour réduire le budget de la CTL, les usagers du transport en commun de l'île Jésus et des environs peuvent s'attendre à une hausse de tarifs au cours des prochains mois.

«Je ne sais pas de combien sera cette augmentation, mais il est certain que la CTL va devoir s'ajuster à la Commission de transport de la CUM», a expliqué le maire.

Présentement, un adulte doit débourser 60 cents pour monter à bord d'un autobus de la CTL. Quant à l'étudiant, sur présentation de sa passe, il paie 25 cents.

Le budget qui a été adopté est de $36,014,600 comparativement à $33,885,500 en 1980. Les revenus anticipés pour l'an prochain sont de $19,317,600 ce qui représente une augmentation de $708,100 sur l'exercice financier qui se terminera le 31 décembre prochain.

La subvention de la Ville passera de $8,407,000 à $8,402,000, et celle du gouvernement du Québec grimpe à $8,295,000. Auparavant, elle était de $6,878,700.

Lors de cette réunion spéciale, le conseil municipal a également été appelé à donner son accord sur un programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1981, 82 et 83, dont le montant global atteint $32,143,000.

Dans les projets de la CTL, on retrouve la construction d'un nouveau terminus d'autobus à Ahuntsic qui sera situé dans des locaux occupés autrefois par un concessionnaire d'automobiles. Une fois aménagé, ce terminus permettra des départs indépendants de 90 autobus à l'heure et aura une aire de stationnement pour 22 autres véhicules sur une superficie totale de 100,000 pieds carrés. On prévoit aussi la construction d'un centre administratif de 80,000 pieds carrés dans le quadrilatère du Carré Laval.



Les conséquences de la gloutonnerie de la SAQ

Les aspirations ambitieuses de la SAQ désireuse d'occuper la plus grande part possible du marché québécois des vins et des spiritueux, devaient inévitablement se traduire par une augmentation importante des dépenses d'immobilisations.

Il est en effet évident que les installations actuelles seront tôt ou tard (au moins avant la fin du plan quinquennal) surtaxées à cause du plus grand volume de produits à transporter, à stocker et à embouteiller.

Tout y passe, de l'augmentation de la capacité d'embouteillage aux entrepôts pour la stabilisation et le vieillissement des vins, en passant par le pipe-line (devrait-on dire «oenioduc»?) pour le déchargement des pinardiers amarrés dans le port de Montréal.

Construit au coût de $450,000 avant la fin de l'année financière 1981-82, le pipe-line relierait le centre de distribution de la SAQ au port de Montréal, aux entrepôts de stockage et d'entreposage à l'est de la rue Dickson. La construction du pipe-line, dit le plan, permettrait d'économiser au moins $75,000 par année sur les coûts de transport.

L'entreposage des vins et spiritueux en vrac se fera conséquemment problématique, et la capacité sera déjà insuffisante au cours de l'année 1981-82. En fait, il faut d'ores et déjà prévoir une capacité additionnelle de 47,871 hectolitres (hL) pour les vins et de 20,000 hL pour les spiritueux si l'on veut satisfaire à la demande à la fin du plan quinquennal.

Pour l'embouteillage, le plan prévoit la concentration à Montréal des installations présentement partagées entre Montréal et Québec. En plus de récupérer les machines à embouteiller de Québec, la SAQ propose de porter de 6,000 à 12,000 bouteilles/heure la capacité de la nouvelle ligne d'embouteillage déjà prévue. Cette ligne à plus grand débit permettrait de résoudre le problème rencontré actuellement avec les bouteilles de formats inférieurs à 1.5 litre. Et pour justifier encore mieux cet investissement, la SAQ précise qu'elle pourrait procéder à l'embouteillage du plus grand nombre possible de marques-fournisseurs importées, en précisant que l'opération est rentable dès qu'une marque atteint un volume de 900 hL par année (120,000 bouteilles).

Une fois le vin embouteillé, il faut bien le placer quelque part n'est-ce pas? Et là, ça déclenche une orgie de dépenses. C'est un entrepôt spécialisé dans le traitement à haut débit de palettes pouvant recevoir 450,000 caisses, et dont nous ignorons le coût. En attendant, la SAQ louera un entrepôt de soutien. Le tout s'accompagne évidemment d'un convoyeur de manutention de palettes.

La SAQ profitera de l'occasion pour intégrer à son centre de distribution de la rue Tellier une série de bâtiments modulaires: espaces pour la stabilisation et le vieillissement des vins qu'elle embouteille, d'une capacité de 760,000 caisses ou 9.12 millions de bouteilles de 750 ml, espaces pour les produits dirigés vers les épiceries (10,000 points de vente); entrepôt pour produits spéciaux destinés aux maisons et aux salons des vins; succursale pour la vente aux détenteurs d'un permis; enfin un garage pour l'entretien de la flotte de camions. Le coût? $22 millions en dollars de 1980!

Et, évidemment, devant la nécessité de quitter le «Pied-du-Courant», il faudra ajouter la construction du nouveau siège social d'ici 1982-1983, au coût de $5 millions. Au total, les investissements seront de l'ordre de $40 millions.

D'autres espaces seront sans doute requis si l'une des propositions intéressantes de la SAQ dans son plan quinquennal est agréé par le ministre tuteur, soit la récupération des contenants. En plus de contribuer de la sorte à la campagne d'embellissement de l'environnement, la SAQ se démarquerait de son état de dépendance réelle face aux deux seuls fabricants de contenants en verre du Canada. Nul doute que l'entreprise serait rentable.

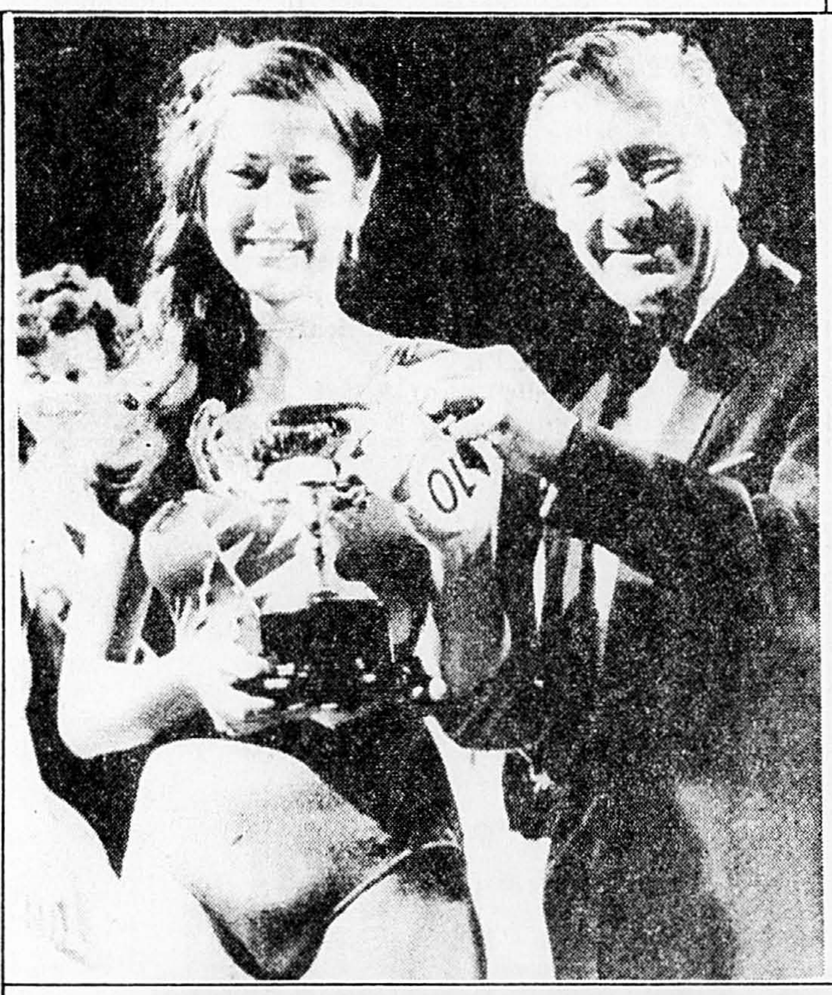
Et la gloutonnerie de la SAQ ne se limitera pas au marché québécois si son plan est accepté, puisqu'elle entend pénétrer les marchés de l'Est canadien et de l'Est américain avec ses pinards-maison.

Enfin, dans le but de diversifier ses sources d'approvisionnement en vrac afin d'être en mesure de pallier une pénurie éventuelle de produits, la SAQ lorgnera à court terme vers d'autres marchés, notamment ceux de la Californie, des pays de l'Europe de l'Est, de l'Afrique du Nord et de l'Amérique du Sud. Espérons à tout le moins que la SAQ nous indiquera si son «Feux-follets» est bulgare, californien ou algérien. C'est une perspective qui n'est guère réjouissante pour les viniculteurs français!

De toute façon, la SAQ préconise une solution encore plus radicale pour assurer ses approvisionnements, soit la prise de contrôle d'un négoce dans le domaine des vins et des spiritueux, voire l'achat d'entreprises vinicoles.

C'est ce qu'elle appelle pudiquement «l'intégration verticale» et la SAQ jouirait alors de tous les pouvoirs inhérents à un État dans un État.

DEMAIN: Des ventes de $1 milliard en 1984-85



Miss Canada élue Miss Personnalité

LONDRES (AP, AFP) — Miss Canada, Annette Labrecque, âgée de 19 ans, de Laval, n'a pas remporté hier le titre de Miss Monde, mais elle aura au moins eu la satisfaction d'être élue «Miss Personnalité» par les autres concurrentes.

C'est Miss Allemagne de l'Ouest, Gabriella Brum, âgée de 18 ans, qui a remporté le titre tant convoité au Royal Albert Hall de Londres, triomphant de 66 autres concurrentes à la grande surprise de preneurs aux livres, qui ne l'avaient placée que septième dans la liste des favorites.

La statuesque Miss Allemagne — elle mesure 1,85 m et était la plus grande des concurrentes — a devancé Miss Guam, Kimberly Santos et Miss France, Patricia Barzyk. La favorite des preneurs aux livres, Miss Israël, s'est classée quatrième.

Pour la première fois dans l'histoire de cette élection (la 29e), les juges ne se sont pas basés uniquement sur des critères physiques, mais ont également considéré les qualités intellectuelles des concurrentes: une vedette de la télévision britannique a en effet posé aux 15 demi-finalistes une série de questions sur leur vie, leur carrière, leurs ambitions, auxquelles elles devaient répondre en anglais. La candidate la plus remarquée de cette épreuve a sans nul doute été Miss Israël, qui, à la question «quel type d'homme préférez-vous?», a répondu: «Je ne les ai pas tous essayés».

Quant à l'heureuse élue, elle estime qu'elle a surtout été choisie «à cause de sa beauté», «parce que je n'ai pas beaucoup parlé», a-t-elle précisé avec un grand sourire.

La nouvelle Miss Monde reçoit un prix de 5,000 livres sterling, et se voit garantir des gains de 15,000 livres supplémentaires pendant la durée de son «règne» d'un an.

MAGIC TOUCH T.V.
GRANDE VENTE
SONY TRINITRON PLUS

SUPER PRIX TÉLÉCOULEUR

28" TÉLÉCOULEUR Modèle KV-2645R
- Système couleur TRINITRON
- Convertisseur intégré
- Nouveau tableau de commande de syntonisation EXPRESS à 10 touches
- Télécommande EXPRESS commander à 10 touches effectuant la sélection des canaux par accès direct, la sélection des canaux en séquence dans un sens ou l'autre



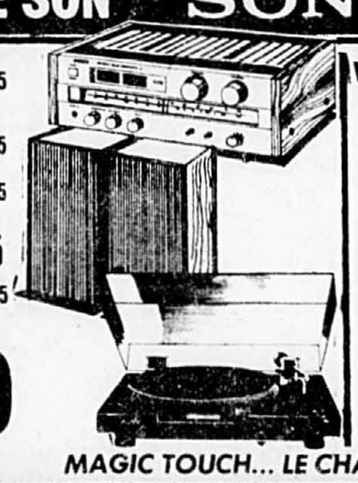
20" TÉLÉCOULEUR Modèle KV-1945RS
- Système couleur TRINITRON
- Tube image de conception nouvelle
- Syntonisation a synthèse de fréquence
- Nouveau chassis Alpha
- Convertisseur intégré
- Télécommande EXPRESS commander a 10 touches



15" TÉLÉCOULEUR modèle KV-1545
- Système couleur TRINITRON
- Convertisseur integre
- Tableau de commande de syntonisation EXPRESS a 10 touches

EN MAGASIN MAINTENANT

SYSTÈME DE SON SONY ET VIDÉO CASSETTES



- récepteur Sony, modèle STR-VI de 2 x 15 watts RMS ord. $249.95
- tourne-disque Sony, modèle PST-15 à entrainement direct et semi-automatique ord. $119.95
- haut-parleurs Sony, modèle SS-270 à 2 voies ord. $179.95
- cartouche magnétique ord. $45
Prix ordinaire $594.75

Vente Magic Touch $389

VIDÉO CASSETTES



Betamax
modèle SL-5600
- 5 heures d'enregistrement sur une cassette Bétamax
- contrôle à distance sur temps de pause/retour
- programmation à 3 jours d'avance
- sélection sur 14 boutons poussoirs, d'émissions favorites
- contrôle de pause, pour éliminer le matériel non voulu durant le temps d'enregistrement

MAGIC TOUCH... LE CHAMPION DES BAS PRIX

5343, chemin Queen Mary Juste à l'ouest de Décarie 481-2702
Stationnement gratuit a l'arrière
Nous faisons le service sur tout ce que nous vendons

Pas de hausse de taxes à Laval en 81

■ L'administration municipale de Laval ne prévoit pas d'augmentation des taux de taxe pour les contribuables, en 1981, dans le budget des plus corsés qui sera présenté en décembre.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

C'est ce qu'a déclaré, hier, le maire Lucien Paiement lors d'une assemblée spéciale convoquée afin de respecter la loi 105 qui exige que le premier magistrat d'une ville fasse rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil, et ceci moins de quatre semaines avant que le budget ne soit déposé pour adoption.

La loi stipule également que lors de cette réunion, le maire doit aussi traiter de plusieurs autres éléments, dont le dernier rapport triennal d'immobilisation, les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours et des orientations du budget à venir.

Le maire Paiement affirme que le budget qu'il présentera en décembre n'en est pas un à saveur électorale. «Laval se doit, dans le contexte actuel, d'être conservatrice comme partout ailleurs. Nous ne faisons que s'ajuster aux autres.»

Les élections municipales à Laval auront lieu le 2 novembre 1981.

Dans son allocution, le maire Paiement a rappelé que le budget de l'année 1980 avait été le premier adopté depuis la réforme fiscale. C'est également la première fois qu'un premier magistrat d'une ville doit présenter un tel rapport.

Pour ce qui est de l'exercice financier présentement en cours, il a mentionné qu'il comptait bien le terminer à l'intérieur du budget et qu'il souhaitait même avoir un excédent des revenus sur les dépenses.

«Nous continuons, dit-il, à suivre nos opérations attentivement, à exercer un contrôle très rigoureux sur les dépenses projetées. Également, avant de procéder à tout engagement ou remplacement de personnel, les services devront s'interroger sur chaque cas et fournir les explications pertinentes pour les besoins en ressources humaines.»

En 1980, la Ville prévoyait un programme d'immobilisations de $99,437,000, incluant le programme d'assainissement des eaux. «Toutefois à date, nous prévoyons adopter des règlements pour seulement $54,000,000.»

Ces coupures sont dues au fait que les négociations avec le ministre de l'Environnement pour ce qui est de l'assainissement des eaux ont été reportées à plus tard. Il en est de même pour les travaux de collecteurs d'égouts.

«Le peu de manoeuvre, a-t-il poursuivi, que nous laisse la réforme fiscale nous a obligés, au cours de l'année, à revoir le programme d'immobilisations et à reporter certains projets estimés à $7,600,000 pour les parcs, terrains de jeux et arénas.»

Quant au prochain programme triennal, le maire Paiement explique qu'il tiendra compte des considérations qui précèdent et surtout de l'impact futur sur la taxe foncière. «Il faudra donc que certains projets soient retardés et que certaines priorités soient déplacées, sans quoi la charge fiscale risquerait de devenir rapidement étouffante.

Nous croyons sage et prudent d'adopter une telle ligne de conduite aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas modifié les sources de revenu des grandes villes, particulièrement celles en évolution.»

Le maire Paiement dit souhaiter que le gouvernement du Québec soit sensible à «l'effort que nous nous imposons et qu'il cherchera avec nous des amendements et des solutions à une réforme fiscale qui risque de plus en plus de gêner Laval dans les années à venir.»

L'état-major de la police de Laval est remanié

■ L'heure est décidément aux remaniements dans les services de police. Après la CUM, c'était au tour, hier, de la police de Laval d'annoncer des changements à la tête de son organisation, notamment par la nomination d'un nouveau membre au sein de l'état-major.

ANDRÉ CÉDILOT

Le directeur de la police de Laval, M. Jules Charbonneau, en a également profité, au cours de la conférence de presse, pour souligner la promotion de deux officiers du bureau des enquêtes criminelles, de même que l'engagement de dix nouveaux policiers, ce qui porte ses effectifs à 376 hommes.

L'arrivée de M. Vincent Paquette au sein de l'état-major, à titre d'inspecteur responsable de toutes les opérations de gendarmerie pour l'est de l'île Jésus, même si elle ne modifie pas l'organigramme du service, n'en a pas moins provoqué le déplacement de trois autres officiers supérieurs.

C'est ainsi que l'inspecteur-chef Jean-Marc Aurèle, qui commandait les opérations dans l'est de la ville, prendra dorénavant charge de la division administrative du service, en remplacement de M. Gilles Poirier qui, lui, est permuté à la division des services techniques et auxiliaires. Quant à l'ancien titulaire de ce poste, M. Marcel Vermette, il prend le chemin de la section développement et planification.

A un échelon inférieur, les nouveaux élus sont les sergents-détectives Richard Millette et Richard Lefebvre, tous deux promus lieutenants. Le premier assumera la direction de la section chargée de l'analyse de la criminalité, alors que le second sera intégré à la future équipe formée pour coordonner les activités entre les patrouilleurs et la section des enquêtes criminelles.

Contrairement à ce que des policiers lavallois prétendent, le directeur Charbonneau est catégorique: «Aucun de ces changements ne constitue une démotion.» Il s'agit tout simplement, selon lui, d'une nouvelle répartition des tâches pour assurer une meilleure cohésion à l'intérieur du service. A plus long terme, on vise également à mieux préparer la relève appelée à assumer éventuellement les rennes du service.

A ce propos, le directeur Charbonneau a refusé, hier, de confirmer la rumeur qui se fait de plus en plus persistante, à Laval, à l'effet qu'il abandonnerait prochainement son poste pour des raisons de santé. «Tout ce que je peux dire, c'est que je pars en vacances demain, jusqu'au 31 décembre», a indiqué l'ancien policier de la CUM.

Fonds de pension: les policiers de Laval montrent les dents

Les policiers de Laval sont à nouveau sur le sentier de la guerre. Dans une lettre qu'il a expédiée à l'administration municipale, le président du syn-

ANDRÉ CÉDILOT

dicat de l'endroit, M. André Nadon, a lancé l'ultimatum suivant: il ne saurait y avoir d'entente lors des prochaines négociations sans accord préalable au chapitre du fonds de pension.

Depuis 10 ans, à une exception près, les policiers lavallois ont toujours recouru à l'arbitrage pour obtenir le renouvellement de leur convention collective. Encore l'an dernier, c'est une décision arbitrale qui leur a valu la parité salariale avec leurs confrères de la CUM.

Cette année, toutefois, ils sont décidés plus que jamais à améliorer leur régime de rentes et d'assurances collectives, sur lesquels le ministère du Travail n'a aucune juridiction en vertu de la loi qui régit Laval.

Les policiers ont contesté cette particularité de la loi devant les tribunaux. Dans l'attente d'une décision finale, ils espèrent toujours en venir à un accord avec la ville par la voie normale des négociations.

Actuellement, au plan de la retraite, les policiers ont les mêmes avantages que ceux consentis aux autres employés de Laval, cols blancs, cols bleus et pompiers. Ce qu'ils veulent: une version réduite, si l'on peut dire, de ce qu'ont les policiers de la CUM.

«Il y a certes place à des compromis, mais il faut comprendre que nous avons cinq années de rattrapage à faire», a indiqué le président Nadon pour expliquer l'attitude intransigeante adoptée par son syndicat.

«Il est inconcevable, de préciser notamment le chef syndical, que les policiers de Laval aient à travailler jusqu'à l'âge de 65 ans, alors que dans d'autres services de police, on peut profiter d'une retraite facultative parfois à l'âge de 45 ans.»

Depuis près de deux ans, devant les échecs répétés des pourparlers avec la ville, les policiers lavallois administrent par ailleurs leur propre programme de protection en cas de maladie et d'invalidité à long terme.

De leur côté, les dirigeants lavallois se disent toujours prêts à discuter avec les policiers sur ces points bien précis, mais pas à se plier à toutes leurs exigences qui, selon eux, dépassent les capacités de payer des citoyens de Laval.

En réponse à la lettre du 29 octobre dernier, les autorités municipales de Laval ont d'ailleurs fait savoir, hier, à l'exécutif syndical qu'elles entendaient d'abord étudier les propositions nouvellement émises avant de convoquer une rencontre entre les deux parties.

Reprise lundi du transport scolaire sur la Rive sud

■ Le service de transport scolaire de la Rive sud reprendra lundi, à la suite d'une trêve intervenue entre Riverains Transport et ses employés.

Ces derniers ont consenti à retourner au travail pendant que se poursuivront d'intenses négociations en vue de la signature d'une nouvelle convention collective.

Pour en arriver là, la compagnie a, consenti, à la demande du syndicat, à retirer son négociateur qui sera remplacé par le vice-président de la compagnie, M. Serge Guimond.

Le conciliateur du gouvernement, M. André Courchesne, restera dans le dossier mais il sera secondé par son patron, M. Michel Sainte-Marie, chef du service de conciliation du ministère du Travail.

Les deux parties ont également accepté de participer au programme de médiation préventive du ministère du Travail pour assurer un dialogue permanent en vue d'éviter la répétition de conflits comme celui qui durcit depuis plus de deux mois.

Les chauffeurs commenceront à travailler à compter de lundi tandis que les employés d'entretien des autobus, qui font partie du même syndicat, sont de retour au travail depuis hier.

Les pourparlers avaient lieu hier, en vue d'en arriver avec un accord semblable entre les employeurs et les employés de la compagnie des Autobus Saint-Hubert et l'on s'attendait à un retour au travail là aussi.

Les négociations sont toutefois loin d'être avancées puisque les claues normatives n'ont même pas encore été amorcées.

LES RUES DE MONTRÉAL

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, avenue (?), parc (1908) et quartier (1910)

Le village de Notre-Dame-de-Grâce-Ouest, ainsi nommé en l'honneur de la paroisse catholique de ce nom, fondée en 1867, est créé en décembre 1876 à partir du détachement d'un territoire du village de la Côte-Saint-Antoine. en mars 1906, le village est incorporé sous le nom de ville de Notre-Dame-de-Grâce, laquelle était annexé à Montréal le 4 juin 1910 pour devenir le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

L'avenue et le parc tiennent leur nom du fait qu'ils sont situés dans le quartier. L'avenue est l'une des principales artères dans l'ouest de Montréal.

D'une superficie de 9,41 acres, le parc de voisinage est borné par les avenues Marcil et Girouard, la rue Sherbrooke et le chemin de la Côte-Saint-Antoine. Il comporte un monument élevé par les citoyens de Notre-Dame-de-Grâce à la mémoire de leurs fils tombés au champ d'honneur pendant la guerre de 1914-1918. Le monument en granit fut dévoilé le 30 octobre 1919 par le prince de Galles.

• • •

OLDFIELD, Avenue (?)

Nom descriptif anglophone (vieux champ). Axe est-ouest à partir de Saint-Mathieu, au sud de Dorchester.

LOTO-SÉLECT

NUMÉROS GAGNANTS

8 4 4 4

Date 12-11-80	NOMBRE DE GAGNANTS	LOT PAR MISE DE .50¢
dans l'ordre	2	5,386.90
dans n'importe quel ordre	14	1,346.70

O, Canada

Parlez pour vous-même!

Le Canada n'est plus une colonie.

Vous n'êtes plus un colon.

Nous tous, comme des fiers **Canadiens**, devons dire au Parlement Britannique, par l'intermédiaire de son Premier Ministre Thatcher, que nous voulons vraiment que notre Constitution soit rapatriée . . .

MAIS

rapatriée telle **qu'elle est**, sans changements ou additions, autre qu'une formule de modification provisoire qui nous permettra de faire des changements considérés convenables par nous-mêmes.

Encore une fois la résolution fédérale proposée demande au Parlement Britannique — comme en 1867 quand nous étions une colonie — de rédiger les lois qui nous gouvernent.

Nous, comme des Canadiens libres, citoyens d'un pays puissant et indépendant, nous ne devrions pas éprouver le besoin de demander à l'Angleterre d'autres amendements.

Canada West Foundation est en faveur d'une Constitution faite-au-Canada.

Une Constitution pour nous tous. Pour le peuple. Pour les provinces. Pour le pays. Ensemble, nous devons façonner notre future.

Les matières d'égalisation et de charte de droits exigent la voix de tous les Canadiens soucieux de côte à côte. Parlez maintenant — car la Constitution est un document obligatoire de ce jour ici.

Le coupon ci-dessous vous donne une voix-la chance de dire au Premier Ministre Thatcher que vous êtes d'accord. Envoyez le aujourd'hui. Nous remettrons le paquet entier à l'Angleterre personnellement.

CANADA WEST FOUNDATION

Faites vous entendre!

Envoyez à — Canada West Foundation
Boîte Postale 80000 Stn. A
Montreal, Quebec

CHER PREMIER MINISTRE THATCHER

Veuillez me, rapatrier la Constitution telle qu'elle est. Fournissez une formule de modification provisoire et envoyez nous l'Acte BNA inchangé. Les Canadiens de côte à côte feront les changements nécessaires pour déterminer notre future — **ici**!

Merci,

Nom _____

Ville _____

Province _____

DESMARAIS DÉNONCE LE GOUVERNEMENT

Québec accroît son emprise sur le transport en commun

Le président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Pierre DesMarais II a dénoncé en des termes extrêmement vigoureux, hier soir, les «dernières manoeuvres» du gouvernement du Québec dans le but de contrôler la CUM et d'imposer ses vues au transport en commun. M. DesMarais a divulgué les clauses d'un décret — jusqu'ici secret — imposé par le gouvernement du Québec, le 24 septembre dernier, et qui prive la CUM du peu de juridiction qu'elle pouvait encore exercer dans le domaine du transport en commun.

FLORIAN BERNARD

Ce décret imposé par le ministère des Transports ne reconnait plus le montant déjà négocié de $717 millions, montant qui devait représenter la participation du gouvernement aux coûts de prolongement du métro. D'autre part, le gouvernement a décidé d'augmenter à $788 millions — et possiblement à $904 millions — le solde où sa participation ne sera que de 60 pour cent au lieu de 100 pour cent, laissant ainsi aux contribuables de la CUM une plus large part de responsabilité directe des coûts de construction.

En d'autres termes, ceci veut dire que la part de la CUM sera accrue de $74 millions, c'est-à-dire 40 pour cent. Ceci veut également dire qu'au moment de la signature de l'entente, les seuls intérêts de cette somme seraient suffisants pour éponger une grande partie du déficit engendré par l'intégration des trains de banlieue...

M. DesMarais a aussi vigoureusement dénoncé certaines clauses de ce décret qui, selon son expression, constituent «des formes d'agression face à l'autonomie municipale». Le décret stipule que, désormais, toute la politique d'aide sera sujette aux modalités d'application et aux procédures administratives déterminées par le gouvernement. Ce contrôle ne se limite pas aux subventions des infrastructures du métro. Québec exige d'être désormais informé au plus tard le 31 août de chaque année des prévisions budgétaires de la Commission des Transports. C'est donc dire que le gouvernement sera informé des revenus et dépenses de la CTCUM six semaines avant la date où la Commission transmet normalement et légalement son budget au comité exécutif de la CUM!

Par ailleurs le décret de Québec introduit la notion de réclames publicitaires afin d'informer la population que le gouvernement fournit des subventions. La CTCUM sera tenue d'apposer sur les véhicules des inscriptions préparées et dournies par le ministère des Transports. Ce faisant, le gouvernement du Québec adopte une pratique qui existe entre le gouvernement d'Ottawa et ceux des provinces, pratique qui a déjà été vivement dénoncée par le gouvernement provincial...

M. DesMarais a déclaré que les exigences de Québec vont jusqu'à obliger la CTCUM à «justifier» l'achat de nouveaux autobus en fournissant une explication et une description du service proposé. Ceci veut dire — d'ajouter M. DesMarais — que les fonctionnaires du gouvernement auront le pouvoir de décider des services et des lignes d'autobus qui seront établis.

En général — de dire encore M. DesMarais — le gouvernement du Québec se dote de pouvoirs de contrôle sur la CTCUM qui dépassent ceux que peut exercer la CUM sur ce service.

Face à ces agressions, le président DesMarais a réclamé, dans les plus brefs délais, une réforme en profondeur des structures administratives de la CUM, de façon à doter cette dernière d'une véritable juridiction. Il a rappelé, en conclusion, que les élus de la CUM ne contrôlent, en réalité, que 8% à peine d'un budget qui, cette année, va atteindre $520 millions. En d'autres termes, les élus ne peuvent contrôler directement que $32 millions alors que des non-élus contrôlent $488 millions.

Les arbres tombent au square Viger

Le gouvernement du Québec, en accord avec la vilie de Montréal a entrepris des travaux de prolongement de l'autoroute Ville-Marie, au niveau des rues Saint-André et Amherst, dans le prolongement du square Viger, dont l'effet le plus visible est la coupe d'une bonne douzaine de gros arbres.

JEAN-PIERRE BONHOMME

Il n'a par ailleurs pas été possible de savoir, auprès des autorités municipales, ni aux Travaux publics, ni au service de l'urbanisme, si la ville a l'intention de procéder au réaménagement en parc de la surface supérieure de l'autoroute. On sait que les autorités se sont entendues pour construire l'autoroute en sous-sol pour minimiser l'impact de ce grand ouvrage sur l'environnement urbain. On sait aussi qu'une des hypothèses de réaménagement est celle soumise par le sculpteur Charles Daudelin. Selon ce plan, le square Viger serait transformé en parc comprenant de rares équipements entourant un agora. Ce serait le nouveau lien entre la ville ancienne et la nouvelle située plus au nord.

On sait seulement, pour le moment, que la Ville de Montréal va débloquer $2 millions en crédits, ces jours prochains, pour l'exécution des travaux de construction d'une conduite d'eau de 84 pouces en béton armé et le déplacement de la vespasienne située du côté est de la rue Saint-Hubert.

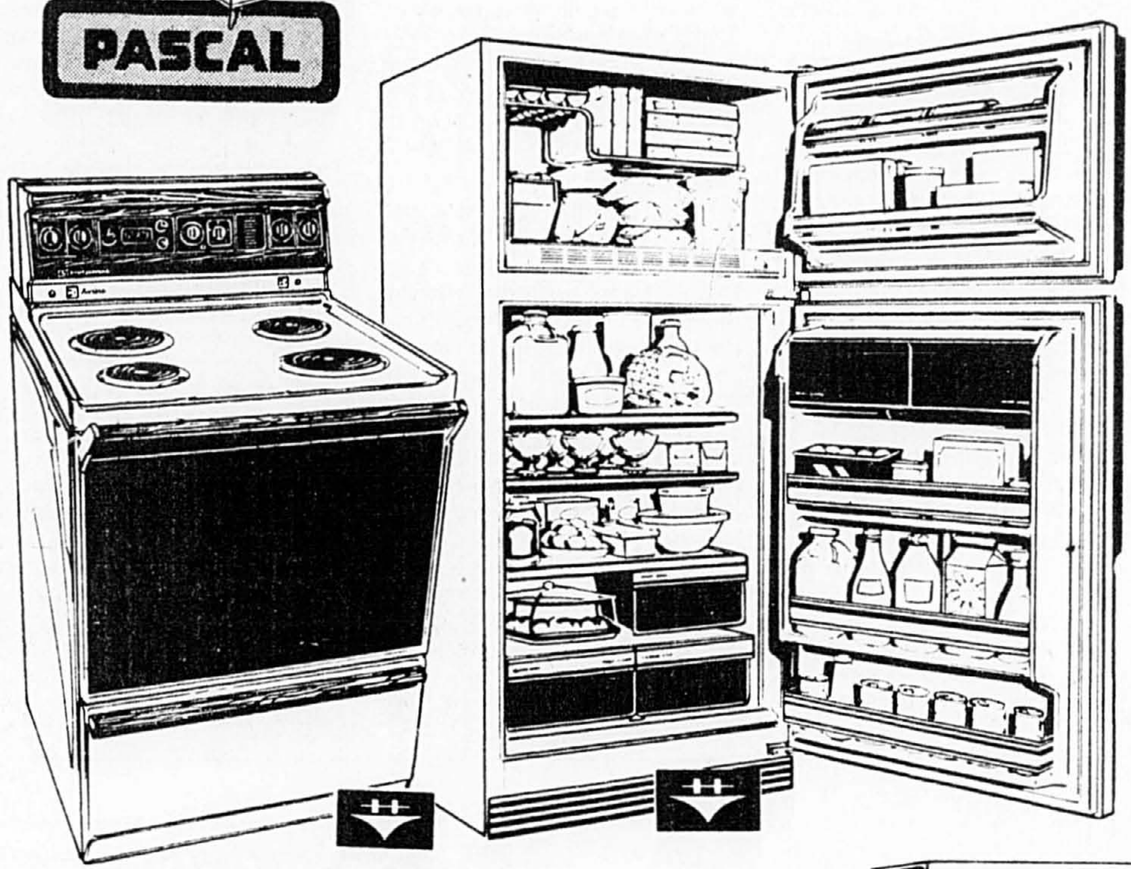
Il est prévu que cette décision sera prise à la réunion du conseil municipal du 17 novembre prochain. Dans des notes explicatives remises aux intéressés, la Ville indique que ces travaux d'infrastructures seront effectués par le ministère du Transport du Québec pour des raisons d'économie.

PASCAL

Hotpoint

COMBATTEZ L'INFLATION...

(Prix en vigueur jusqu'au 24 nov. 80)



Riviera
Réfrigérateur
Modèle RT177C

Capacité de 16.9 pi. cu. • Clayette dans le compartiment congélateur et moules à glaçons avec support • Clayettes en porte-à-faux pleine largeur • Garde-viande • Deux bacs à légumes • Garde-beurre réglable (3 degrés) • Garde-fromage • Bac à oeufs • Garde-viande, bacs à légumes, garde-beurre, garde-fromage et bac à oeufs fabriqués en matériau translucide de couleur miel • Couleurs: amande et blanc.

Prix de solde **649.88**



Riviera
Cuisinière de 30" four à nettoyage facile
Modèle KE637C

Tableau de commande en verre • Centre de programmation • Horloge à affichage numérique • Éléments amovibles: deux de 8" et deux de 6" • Cuvettes ramasse-gouttes recouvertes d'émail vitrifié • Élément de cuisson «Touche d'or» • Bouton sélecteur du four • Réglage variable du grillage et de la cuisson • Lampe dans le four et éclairage pour la surface de cuisson • Voyants de fonctionnement • Deux prises de courant: une chronométrée et une régulière • Tournebroche en option • Poignée et porte-serviettes combinés • Couleurs: amande, jaune moisson et blanc.

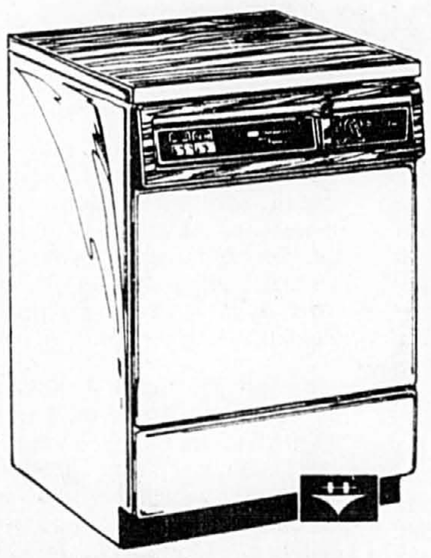
Prix de solde **479.88**

Aussi disponible:

Cuisinière autonettoyante
Modèle KS737C

• Four autonettoyant • Éléments de grillage doubles • Horloge à affichage numérique • Deux prises de courant: une chronométrée et une régulière • Éléments amovibles: deux de 8" et deux de 6" • Commandes à réglages infinis de la chaleur • Bouton sélecteur du four, avec réglage variable du grillage • Élément de cuisson «Touche d'or» • Tableau de commande en verre • Voyants • Lampe dans le four et éclairage pour la surface de cuisson • Tournebroche en option • Poignée et porte-serviettes combinés • Couleurs: amande, jaune moisson et blanc.

Prix de solde **649.88**



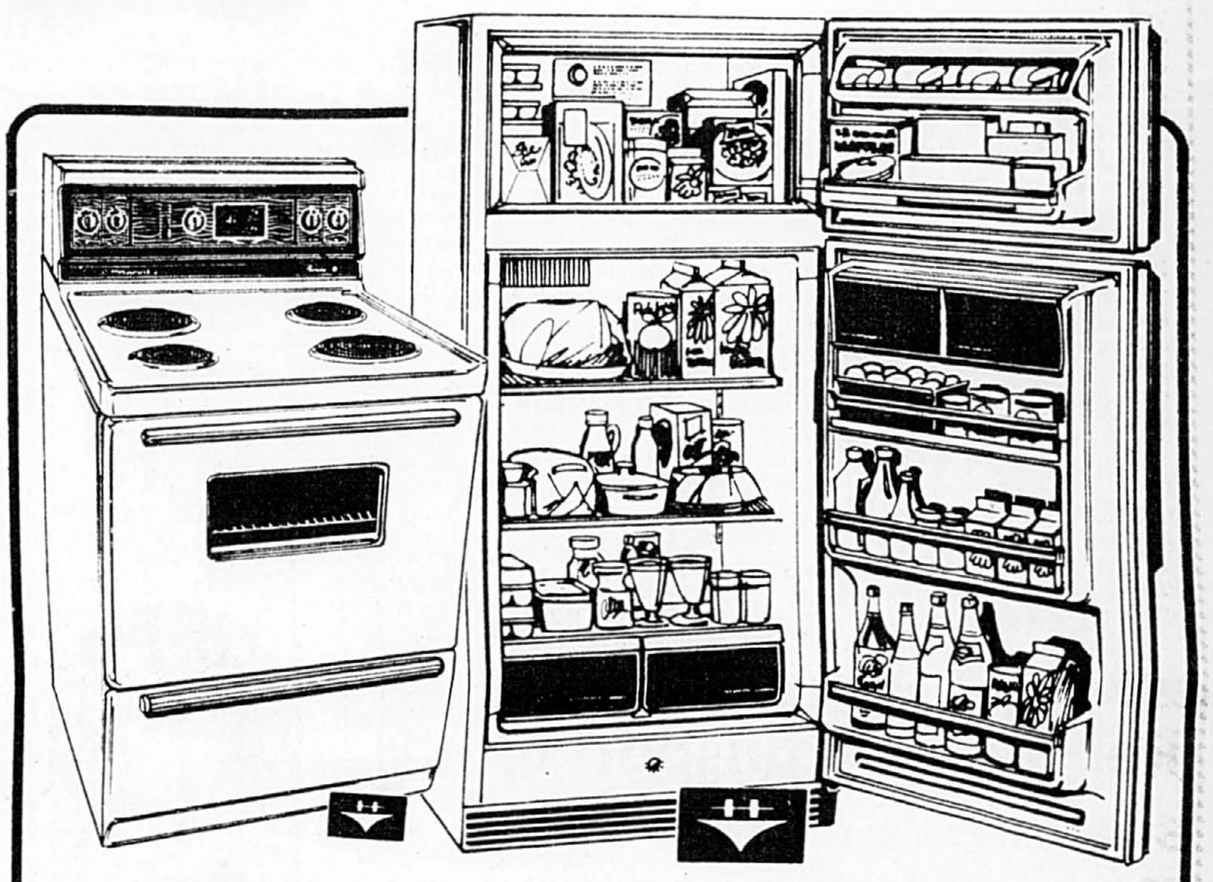
Lave-vaisselle
Modèle SC410

4 boutons-poussoir offrant un choix de 7 cycles • Voyant • Broyeur d'aliments mous • Doseurs de détersif • Panier à coutellerie • Dessus en matériau laminé • Couleurs: amande, jaune moisson et blanc.

Prix de solde **429.88**

Encastré — Modèle SU410
Mêmes caractéristiques que modèle SC410

Prix de solde **379.88**



Riviera
Cuisinière de 30" four à nettoyage facile
Modèle KE237D

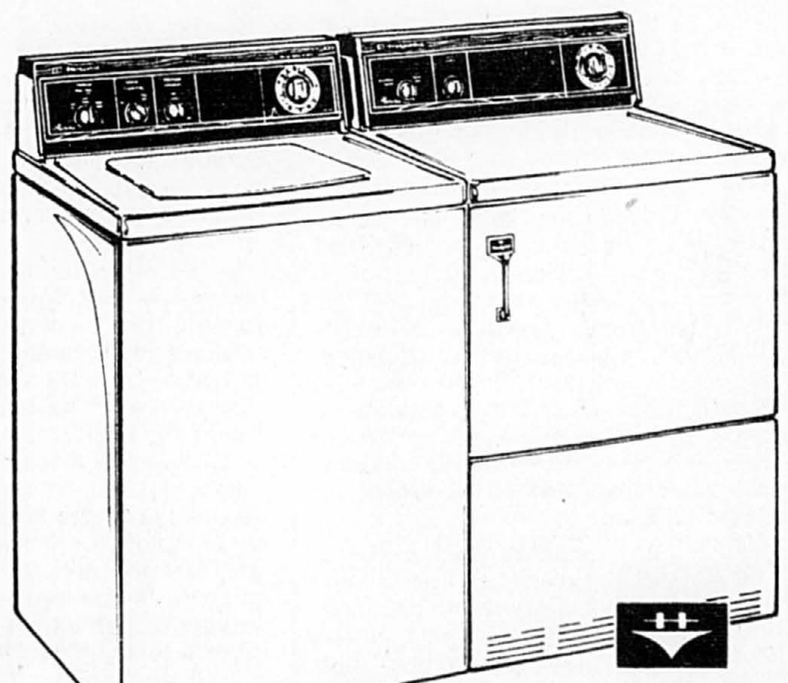
Centre de programmation • Prise de courant chronométrée • Éléments amovibles: deux de 8" et deux de 6" • Commandes à réglages infinis de la chaleur • Cuvettes ramasse-gouttes recouvertes d'émail vitrifié • Lampe dans le four • Voyants • Couleurs: amande et blanc.

Prix de solde **379.88**

Riviera
Réfrigérateur
Modèle RT157C

Capacité de 15 pi. cu. • Moules à glaçons • Clayettes en porte-à-faux pleine largeur • Deux bacs à légumes • Garde-beurre et garde-viande • Bac à oeufs • Bacs à légumes, garde-beurre, garde-fromage et bac à oeufs offerts dans un riche fini brun • Couleurs: amande et blanc.

Prix de solde **559.88**



Riviera
Laveuse
Modèle LH457D
Prix de solde **459.88**

Riviera
Sécheuse
Modèle DE457D
Prix de solde **299.88**

Laveuse — 8 programmes: régulier, lavage additionnel, lavage abrégé, apprêt permanent, tricots de polyester et trois programmes pour «lavage à la main» • Choix de 5 combinaisons de température de l'eau de lavage/rinçage • Réglages variables pour le niveau d'eau • Doseur d'agent de blanchiment • Filtre autonettoyant • Couleurs: amande et blanc.

Sécheuse — 4 programmes: régulier minuté, régulier automatique, apprêt permanent automatique et délicat • Choix de 3 températures: régulière, délicate et duvetage • Bouton de mise en marche de sûreté • Filtre à charpie amovible, placé à l'avant • Support à séchage • 4 modes de ventilation • Couleurs: amande et blanc.

LE SALON DU TIMBRE ET DE LA MONNAIE QUÉBEX
aura lieu les 14, 15 et 16 novembre prochain, à la Salle Dorée de l'Hôtel Sheraton Mont-Royal, 1455 rue Peel, Montréal.

Parmi les points d'intérêt à remarquer lors de cet événement bi-annuel, nous retrouvons:

— 50 des plus importants marchands de timbres et de monnaie du Canada et des Etats-Unis.
— Le kiosque des Postes Canada.
— Encan de monnaie de 2 sessions, préparé par Dick Robinson de la Maison d'Argent à Montréal: 1ère session vendredi le 14 novembre à 19 h, salle Terrasse/2e session samedi le 15 novembre à 19 h, salle 1errasse.
— Encan de timbres de 2 sessions, préparé par la firme J & M de Vancouver: 1ère session samedi le 15 novembre à 12 h 30, salle Terrasse/2e session dimanche le 16 novembre à 12 h 30, salle Sheratn Mezzanine.
— Prix de présence quotidien.
— Entrée gratuite pour tout enfant accompagné d'un adulte détenteur d'un billet.

Heures d'ouverture: Vendredi et samedi 10 h à 20 h
Dimanche 10 h à 17 h
Pour information appeler: **842-6825**

ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES
3600 Côte Vertu, St. Laurent — Centre d'achats Le Bazar • 6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur

FERNAND ROY
vice-président exécutif

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

M. Ryan joue un jeu douteux et risqué

Comme cela était prévisible à mi-chemin entre le référendum et les élections générales, le débat sur la motion d'opposition à la démarche unilatérale d'Ottawa est entré dans une impasse.

Le gouvernement Lévesque avait préparé une motion on ne peut plus neutre et succincte afin que les partis d'opposition ne puissent y déceler le moindre piège partisan qui pût les justifier de ne pas l'appuyer.

L'Union nationale lui a accordé un appui inconditionnel. Le Parti libéral n'était pas en désaccord. Mais il a tenu cependant à proposer un amendement comportant des additions importantes; le gouvernement s'est dit prêt à en accepter quatre sur six, parce qu'elles renforcent la motion.

Il était nécessaire de faire référence au résultat du référendum parce que c'est de lui que M. Trudeau tire sa justification pour agir comme il le fait aujourd'hui. Mais il faudrait y référer d'une manière qui démente le mandat que M. Trudeau prétend en tirer. Ce que ne réussit à faire ni l'amendement de M. Ryan ni le sous-amendement du ministre Claude Morin. Il faudrait rédiger ce passage de manière à lui faire dire que la promesse de changement faite aux Québécois par le camp fédéraliste ne pouvait être interprétée dans le sens d'une diminution éventuelle de leurs compétences législatives dans ces domaines vitaux que protège explicitement la constitution actuelle.

L'unanimité parlementaire sur ce point est nécessaire dans les circonstances; et elle aurait d'autant plus de poids qu'elle refléterait le sentiment de la majorité de la population. Les élus québécois du Parti libéral du Canada auraient beau ensuite invoquer leur propre interprétation du résultat référendaire, c'est celle des députés de l'Assemblée nationale qui prévaudrait. Mais s'ils ne parviennent pas à s'entendre sur cette interprétation minimale, ils permettent aux fédéraux de faire prévaloir leur propre interprétation, qu'ils invoquent pour justifier le coup de force actuel.

Par ailleurs M. Ryan est-il bien avisé d'insister pour introduire dans la motion une référence à l'attachement de la majorité des Québécois au fédéralisme canadien? D'abord cette affirmation est présomptueuse. Ensuite elle donne l'impression que les Québécois y resteront attachés, quoi qu'il arrive, puisqu'on tient à le souligner au moment même où le fédéral pose un geste que M. Ryan lui-même réprouve parce que dangereux pour l'avenir. Cet amendement me paraît gratuit, inopportun, voire imprudent; aussi fait-il penser qu'il est davantage destiné à embarrasser le gouvernement et à régler des vieux comptes référendaires qu'à véritablement renforcer la motion. Même chose pour l'amendement évoquant les avantages du fédéralisme.

Cette intention paraît encore plus évidente dans l'autre amendement qui veut rappeler que la majorité des Québécois a rejeté l'option de la souveraineté-association lors du référendum. Est-ce bien nécessaire dans les circonstances? Le résultat du 20 mai n'est-il pas assez clair qu'il faille le clarifier dans une motion qui doit porter moins sur le sens de la défaite du camp du oui que sur la signification de la victoire du camp du non?

Je comprends M. Ryan qui a le sentiment d'avoir été, par cette motion, piégé par le gouvernement Lévesque, à qui il ne prête plus que des motifs électoraux. Mais ses intentions à lui sont-elles plus pures? En tout cas ces amendements trahissent plus de partisanerie que la motion originale du gouvernement ou que celle que celui-ci propose en sous-amendement.

Voyons les choses autrement. Si M. Ryan avait été au pouvoir, n'aurait-il pas, dans les mêmes circonstances, proposé une motion de ce genre et réclamé l'unanimité? Aujourd'hui il est dans l'opposition et M. Lévesque fait ce que tout premier ministre qui a jugé bon de ne pas consulter le peuple ferait dans les circonstances. Au fond, et M. Ryan le sait bien, ce n'est pas M. Lévesque qui l'a piégé, c'est M. Trudeau.

En faisant ce qu'il doit faire il est probable que M. Lévesque en tire éventuellement des avantages électoraux, au détriment de M. Ryan. Mais le plus sûr moyen pour le chef libéral d'être encore plus perdant, non seulement sur le plan électoral mais aussi sur celui de l'histoire, c'est de paraître, en ce moment historique, plus motivé que son adversaire par des considérations électorales. Il ne l'est peut-être pas plus, mais il en donne davantage l'impression et c'est ça qui compte.

En réalité, si M. Ryan ne peut appuyer la motion du gouvernement parce qu'elle ne comporte pas tous les amendements proposés, ce sera probablement moins pour des raisons électoralistes que parce que son propre parti est divisé au sujet du projet Trudeau et qu'il cherche un moyen de se sortir de ce dilemme.

Faut-il lui rappeler que le prestige au Québec de M. Trudeau tient en bonne partie au fait qu'il a la réputation de n'avoir jamais craint, quoi qu'il lui en coûta électoralement, de défendre ses positions constitutionnelles. C'est aussi ce genre de détermination qui a fait le succès politique de M. Ryan, jusqu'à ce jour.

MARCEL ADAM

Un trop grand luxe: vouloir bien manger

L'Association des restaurateurs du Québec a raison: il est temps de rétablir la justice dans le monde de la restauration. Car la taxe actuelle de 10 pour cent, qu'il faut payer sur les repas de plus de $3.25, n'est juste ni pour le consommateur ni pour le restaurateur. Il faudrait bien que le gouvernement se rende compte que cette taxe nuit à tout le monde, même au gouvernement.

Ils sont bien rares les restaurants où l'on peut manger pour trois dollars. Au prix actuel des produits alimentaires, on ne peut s'attendre à trouver une variété de menus bon marché offrant un minimum de qualité. Ce qui signifie que le travailleur obligé de manger au restaurant, même à l'heure du midi, doit débourser un montant relativement élevé pour se sustenter. Et parce qu'il a besoin de manger convenablement, il doit payer au gouvernement une taxe de 10 pour cent.

C'est une taxe énorme qui ne devrait pas toucher une fonction essentielle. Car manger pour $4.00, ce n'est pas du luxe.

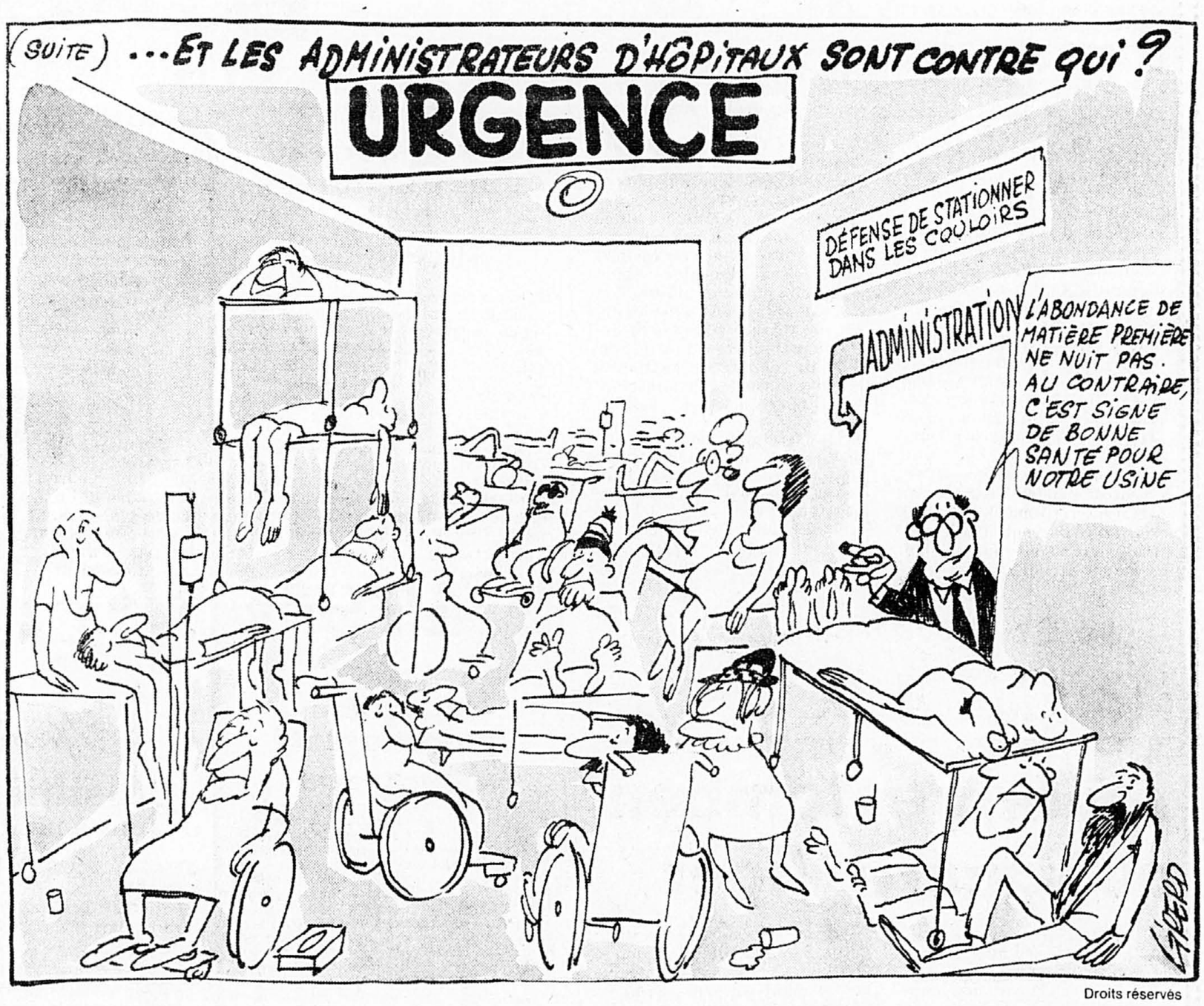
Pour éviter la taxe, le consommateur est obligé d'aller se réfugier dans un restaurant de ces chaînes qui se spécialisent dans l'alimentation rapide, baptisée «fast food» par les Américains qui ont tôt fait de la renommer «junk food». Non pas que ce qu'on y mange soit de mauvaise qualité, mais parce qu'on n'y trouve que médiocrement les éléments nécessaires à une saine alimentation. Plus de gras que de protéines, plus de féculents que de vitamines. Bref, on mange mal parce que ça coûte trop cher de correctement manger.

Les chaînes de restauration rapide en profitent, cela va de soi. Comme les brasseries, où la bière n'est pas taxée. Et les restaurateurs qui tentent de servir une nourriture plus équilibrée sont pénalisés, se trouvant dans l'impossibilité d'entrer en compétition avec des géants favorisés par la loi.

L'Association des restaurateurs présente des solutions fort raisonnables. Elle demande simplement: pourquoi pas une petite taxe de trois ou quatre pour cent sur tous les repas?

De cette façon, les restaurants seraient tous sur un pied d'égalité, les consommateurs pourraient mieux manger, les touristes seraient moins épouvantés, le gouvernement percevrait autant d'argent et la vie en société profiterait de plus de logique sociale.

JEAN-GUY DUBUC



Droits réservés

McMurtry et les Franco-Ontariens

M. Roy McMurtry, procureur général de l'Ontario, est venu avant-hier défendre la politique linguistique de sa province devant la Chambre de commerce de Montréal.

Il a prétendu, notamment, que la presse était responsable de l'image négative qu'on peut avoir du traitement accordé à la minorité franco-ontarienne et que, de toute façon, il n'était pas juste de comparer le Québec à l'Ontario dans ce domaine.

Sur le premier point, M. McMurtry a probablement un peu raison. Les journaux ont nécessairement plus tendance à parler des choses qui marchent mal que de celles qui marchent bien. Il est vrai, comme il l'a dit, que l'Ontario a fait de solides progrès dans la reconnaissance des droits du français tant au chapitre de l'éducation qu'à celui des cours de justice. Il est possible qu'on devrait davantage insister là-dessus, mais les difficultés que rencontrent encore les Franco-Ontariens dans diverses régions de la province ne peuvent tout de même pas être ignorées.

Sans douter de la sincérité du premier ministre Bill Davis, il est permis aussi de constater la timidité de sa politique étapiste et les frustrations auxquelles elle donne lieu.

D'autre part, M. McMurtry est en terrain encore moins solide quand il soutient qu'on ne doit pas tracer trop facilement de parallèle entre le Québec et l'Ontario. Selon lui, en effet, ce parallélisme ne saurait exister parce que le bilinguisme en Ontario n'aurait pas de racines historiques ni de tradition comme c'est le cas au Québec.

On sait très bien que le bilinguisme n'a pas de racines historiques en Ontario. C'est plutôt l'opposition au bilinguisme qui en a. Mais, le temps n'est-il pas venu de trancher sur ce passé d'hostilité et de montrer que l'époque du triste «Règlement 17» est à jamais révolue. Il existe tout de même une minorité francophone fort importante en Ontario.

L'Ontario a manqué une belle occasion d'améliorer son image en matière de reconnaissance des droits de sa minorité en refusant que sa province soit soumise à l'article 133 de la constitution comme le souhaitait le premier ministre du Canada à l'occasion de son projet de rapatriement.

Mais il est peut-être encore temps pour elle de se raviser. Ce devrait être d'autant plus facile que les partis d'opposition à Queen's Park ne lui créeraient pas d'embêtements à ce sujet. Et l'Ontario poserait ainsi un geste qui nous la rendrait plus sympathique que jamais et contribuerait sérieusement à l'unité nationale.

VINCENT PRINCE

Iran: un black-out intrigant

Bien qu'on se sente dans le noir en ce qui concerne les otages américains à Téhéran, certains indices permettent de supposer que les négociations qui se poursuivent depuis une dizaine de jours à leur sujet pourraient aboutir dans un avenir plus ou moins rapproché.

La discrétion qui entoure les démarches entre Washington et Téhéran, par l'intermédiaire de l'ambassade d'Algérie, semble de bon augure. D'habitude, les autorités iraniennes ont la réplique plutôt impulsive et cinglante. Or, voici que ces autorités s'entourent d'un grand secret. Serait-ce la fin des négociations par ultimatum sur la place publique? S'engagerait-on sur la voie de contacts diplomatiques plus discrets et, partant, plus efficaces? Ce serait à souhaiter.

Quoi qu'il en soit, le secret dans lequel s'enferme Téhéran semble indiquer que les autorités sont conscientes des impossibilités économiques et juridiques que comportent les conditions qu'elles mettent à la libération des otages. Il indiquerait même que le Majlis modifierait deux des quatre conditions fixées, à savoir, celle ayant trait au retour des biens du chah, et celle concernant l'abandon des poursuites judiciaires actuellement en cours aux États-Unis.

Plusieurs personnalités, tant à Téhéran, qu'à Qom et à Washington, sont lasses d'un affrontement qui ne profite à personne. Certaines même voudraient en finir d'ici au 20 janvier, date de l'investiture du président Reagan.

Il n'est pas facile d'endiguer un flot d'amertume qu'on alimente depuis un an. Le Majlis n'a pas encore réussi à mener à terme les négociations avec les étudiants détenteurs des otages. Le transfert de ces derniers aux autorités gouvernementales n'a pas encore été effectué. On imagine aisément qu'après avoir tenu si longtemps, les étudiants ne lâcheront pas facilement prise. Leurs conditions se font sans doute plus raides que celles qu'envisage M. Bani-Sadr.

Il en est probablement de même des conditions que privilégient les ultras du parti intégriste. Ces gens-là se cantonnent volontiers dans leur irréductibilité, et ce, quoi qu'il advienne, ce qui réduit considérablement la marge de manoeuvre des autorités chargées de renverser la vapeur que les ultras pressurent sans cesse.

Tout semble indiquer que l'Iran est dévenu une dictature à plusieurs têtes. Reste à déterminer laquelle de ces têtes finira par prévaloir sur les autres.

JEAN PELLERIN

Sur quoi s'achèvera ce bégaiement?

On peut apprendre d'une heure à l'autre que la conférence de Madrid sur la coopération et la sécurité s'ajourne sans avoir jamais pris véritablement son élan. Ce n'est pas faute de préparation. Les longues séances préparatoires n'ont pas permis d'établir un ordre du jour, les pays de l'Est, l'URSS en tête, n'ayant aucune envie d'examiner le bilan de l'application des accords d'Helsinki, en ce qui concerne notamment le respect des droits de l'homme.

Toutes les raisons qu'on avance pour expliquer le manque d'inspiration d'un pays qui soumet militairement l'Afghanistan et surveille étroitement la Pologne, pour ne rien dire des empêchements mis par la Russie à la libre circulation des personnes et des idées, sont non seulement plausibles mais fondées dans la réalité. La presse communiste elle-même soutient que «les États-Unis et les pays de l'Alliance atlantique veulent transformer la rencontre en tribunal antisoviétique». Pourquoi, dans ces conditions, avoir accepté d'être présent à Madrid?

Mais on a vu aussi ce fait rare: l'agence Tass citant dimanche dernier le pape, qui «s'engage à fournir une base éthique à tous les efforts en faveur de la sécurité et la coopération en Europe. L'agence rappelle que le Vatican fait partie des 35 États ayant signé en 1975 l'acte final d'Helsinki.

Les réticences soviétiques, notamment pendant la phase préparatoire, paraissaient susceptibles de l'explication partielle suivante. Le thème des droits de l'homme est le cheval de bataille de Carter; il n'y a aucune raison d'apporter de l'eau à son moulin. Si la délégation américaine a été composée par M. Carter, il reste que les États-Unis ont un nouveau président. Les Soviétiques estiment-ils que les droits de l'homme sont une marotte qui va passer et disparaître avec Carter et qu'il s'agit de gagner du temps?

La manière même dont M. Carter a appliqué sa philosophie est susceptible d'un examen critique. Dans un long article au «Monde diplomatique» (novembre) le professeur Cao Huy Thuan examine par le détail le dossier américain des droits de l'homme. Sa conclusion est que la philosophie généreuse de l'administration Carter a toujours été tempérée par le «réalisme», c'est-à-dire par la considération des intérêts des États-Unis.

Il va sans dire que le climat psychologique prévalant dans la capitale espagnole ne favorise nullement l'examen de cet aspect des politiques américaines. Si la conférence se clôt sur un constat d'échec total, les tentations bellicistes s'en trouveront accrues.

GUY CORMIER

TRIBUNE LIBRE

EN VRAC

Bravo les «pourris»!

Qui ose prétendre que notre société est malade? Les sociétés malades sont presque toujours le résultat d'une trop grande tolérance envers les agitateurs populaires qui tentent de soulever le bon peuple dans le but d'une action révolutionnaire. J'ai été témoin, vendredi soir dernier (31 octobre), à la station de métro Rosemont, d'un incident qui m'a fait prendre conscience de la bonne santé de notre société.

Métro Rosemont donc, vers 22h30. Le conducteur: «Tout le monde descend ici, le service est interrompu» (en raison de la grève, bien sûr). Un dangereux agitateur: «Gang de pourris!» Juste avant d'arriver aux tourniquets, quatre ou cinq conducteurs de métro ou d'autobus s'emparent du révolutionnaire en puissance qui n'avait pas cessé d'invectiver les honorables grévistes, et d'une pluie de coups de poing, de pied et de genou à la tête, au visage et au ventre, finissent, après de longues minutes, par lui faire entendre raison (non sans que le méchant eu tant bien que mal murmuré qu'il était saoûl. Hypocrite, va!).

Je fus comme soulagé: notre société se porte bien. Bing! Bang! Bien fait, vite fait. Tuée dans l'oeuf la révolte. La liberté d'expression a des conséquences néfastes dans n'importe quelle société. Merci à ceux qui en sont conscients et se retroussent les manches au plus grand profit des honnêtes citoyens. Bravo les «pourris»!

Marc LE BLANC
Laval

N.B.

- *Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

Le CNCP martyrise le français

L'Office de la langue française
800, Place Victoria
Montréal

À qui de droit,

Le dimanche 2 novembre dernier, j'envoyais un télégramme au ministère des Affaires culturelles, à l'attention de Monsieur le ministre Denis Vaugeois.

Je perdis alors environ une demi-heure à épeler à peu près chaque mot de ce document officiel, puisque mon interlocutrice aux Télécommunications CNCP était anglophone. En dépit de sa bonne volonté, celle-ci ne disposait que d'une connaissance manifestement insuffisante du français écrit.

Appréhendant le pire, je demandai que ce télégramme soit relu et corrigé sur place, par quelqu'un qui possède une meilleure connaissance de la langue. Un interlocuteur, francophone cette fois, me refit la lecture dudit télégramme, et là encore je dus, à maintes reprises, en épeler les termes, vérifier les accords de temps, les conjugaisons, la ponctuation, etc.

Je reçois aujourd'hui la copie demandée de ce télégramme et j'y trouve, en trente-trois (33) lignes, treize (13) fautes d'orthographe, coquilles, etc. Cette situation est inadmissible. Elle l'est d'autant plus qu'il y a huit mois, je refusais de payer les frais d'un autre télégramme dans lequel, en onze lignes, on retrouvait neuf fautes...

Il ne s'agit donc pas d'un précédent. Dans les deux cas, toutefois, il s'agissait d'un document officiel, et les employé(e)s des Télécommunications CNCP en avaient été prévenu(e)s.

Il est inconcevable que le CNCP qui exerce un monopole sur les télécommunications permette, par ce manque flagrant de vigilance envers la compétence de ses employé(e)s, un tel irrespect de la collectivité québécoise et de sa langue officielle. Cela doit cesser. (...)

Pierre MacDUFF
Montréal

Bourses aux jeunes hockeyeurs

Monsieur Réjean Tremblay
a/s Tribune libre
LA PRESSE

Monsieur,

Vous mentionnez dans votre article concernant le projet d'octroyer des bourses universitaires aux joueurs qui termineront leur stage junior et qui ne seraient pas repêchés, que la L.H.J.M.Q. faisait des efforts pour améliorer la qualité de vie de ces joueurs depuis l'avènement du Collégial «AAA». J'aimerais avoir une précision: Comment un joueur pourra-t-il être admis à l'université si celui-ci a négligé ses études depuis l'âge de 16 ans? Une autre interrogation: Combien de joueurs l'an dernier auraient pu se prévaloir de ce privilège si ce mécanisme avait été sur pied?

Il serait souhaitable que plus de précisions soient données au public concernant ce projet et que les informations fournies soient appuyées de faits précis et de chiffres. Une autre question: Pourquoi parle-t-on de bourses uniquement dans les universités canadiennes? Serait-ce parce que les joueurs de hockey de la L.H.J.M.Q. ne sont pas éligibles au programme de la N.C.A.A. à cause de leur statut de professionnels aux Etats-Unis?

J'aimerais également savoir si un joueur qui termine son stage junior et qui désire faire un cours de technique au cegep est éligible à une bourse. Bref, est-ce que la L.H.J.M.Q. désire encore une fois jeter de la poudre aux yeux des parents et des jeunes hockeyeurs québécois ou bien, pour une fois, a-t-elle à coeur le bien du jeune sans penser à son portefeuille?

Jean BOILEAU
Montréal

La personne la mieux placée pour répondre à vos questions s'appelle Paul Dumont, directeur exécutif de la LMJQ.

R.T.

Québec lèse les propriétaires

Monsieur Guy Tardif,
Ministre des Affaires
municipales,
Québec

Monsieur,

Vous prétendez que seulement 5 p. cent des propriétaires se plaignent de la loi 107. Vous oubliez les autres lois dont vous êtes responsable et qui s'acharnent à détruire tout ce qui est propriétaire et entreprise privée.

C'est votre gouvernement qui est responsable si des petits propriétaires et bien d'autres sont obligés aujourd'hui de vendre parce qu'ils ne peuvent plus joindre les deux bouts.

Pouvez-vous prétendre que les propriétaires sont des voleurs et des profiteurs? Vous savez très bien qu'à Montréal il y a des centaines de milliers de logements loués à moins de $200. par mois. En tant que ministre sincère et honnête, ne devriez-vous pas supprimer le contrôle des loyers et laisser le marché libre, obéissant à la loi de l'offre et de la demande. Je trouve malhonnête de votre part de dire: «Ce n'est pas aux locataires de subventionner les propriétaires.» Pourtant, ce sont bien ces mêmes propriétaires et locataires qui indirectement subventionnent le Gouvernement et la Ville de Montréal pour couvrir un déficit de $400 par mois par logement H.L.M., logements comparables aux nôtres, payés par nos taxes et nos impôts.(...)

Germain GEFFARD
Montréal

Au sujet de la «carte soleil»

M. Denis Lazure
Ministère des
Affaires sociales
Québec

Monsieur,

Pour faire suite à une lettre que vous avez reçue de M. Maurice Bergeron de Charlebourg et dont le journal LA PRESSE a publié copie dans son édition du 20 octobre, je désire apporter le commentaire suivant.

Considérant certains abus, pourquoi ne pas opter pour le système utilisé pour les cartes de crédit, dans le cas de la carte d'assurance-maladie. C'est-à-dire que, lors d'une visite à un médecin, nous devrions signer le document de réclamation du médecin et, consécutivement, la RAMQ nous ferait parvenir une copie après avoir indiqué au préalable le coût du traitement.

Cette méthode aurait les avantages suivants:

— faire connaitre au public le coût des services;
— prévenir qu'un médecin ne réclame des sommes pour des services non rendus, soit par l'utilisation de plus d'un formulaire de réclamation, par l'indication sur le formulaire signé de services autres que celui ou ceux rendus, ou par la présentation d'un formulaire de réclamation non signé par le patient.

Le coût d'un tel contrôle serait avantageusement compensé par une prise de conscience de bons nombres de patients, ainsi que par la prévention de réclamations non justifiées.

Yvon BERTHELET
Ste-Julie, Qué.

Trop de complaisance?

Inimaginable la sollicitude de Mme Lysiane Gagnon à l'endroit d'une jeune universitaire engrossée (LA PRESSE, 1er novembre). Quelle angoisse indicible est la sienne de se découvrir ainsi «prégnante». Se mettant dans la peau de cette jeune étudiante déconfite (on le serait à moins), madame Gagnon raisonne: «Qui donc, mais qui donc peut croire qu'une femme, à moins d'être folle, va s'y (à l'avortement) soumettre par légèreté...» Le mot est à point: avec quelle légèreté, il faut le dire, cette jeune femme n'a-t-elle pas posé l'acte qui l'a placée dans l'état où elle se découvre. J'entends d'ici la cinglante réplique: l'homme a bien posé le même acte et il s'en sauve, lui! L'homme n'est pas moins coupable. Il est même d'autant plus méprisable qu'il sait ne pas avoir à redouter les mêmes conséquences que la femme de consommer l'acte conjugal. Mme Gagnon me permettra de constater que trop de jeunes, aujourd'hui qui veulent d'une liberté irresponsable, c'est-à-dire qui n'a pas à répondre de ses actes, ne sont tout de même plus des «enfants». On ne joue pas à l'amour; c'est décidément trop sérieux.

Ce qui exaspère principalement madame Gagnon, c'est la difficulté, au Québec, prétendelle, d'accéder à l'avortement. Elle est excédée de voir la résistance, pour ainsi dire, des «comités ad hoc», lesquels ne fonctionnent pas uniformément. Ecoutez-la plaider: «(Leur) existence même constitue une intolérable humiliation pour les femmes qu'on force ainsi à se justifier, à étaler leur vie intime...» Voilà bien la nouvelle morale pluraliste. Non seulement on peut (sans qu'il soit question de responsabilité) poser les gestes qu'on veut dans le privé; maintenant on n'accepte pas qu'il faille justifier devant la société un «geste» que l'on réclame, cette fois de cette même société. Quelle inconséquence. Sartre a édifié la philosophie de l'absurde. Le cher Français Maurice Clavet, cité par madame Gagnon, doit nous trouver fort ridicules, au Québec, de ne pas instaurer la philosophie de l'illogisme. N'a-t-il pas écrit: «...l'avortement... je parlerai contre lorsqu'il sera libre», en d'autres termes lorsqu'il sera communément reconnu comme «bon» et accepté. Quelle finesse!

Ce qui reste ineffable dans tout cela, c'est que madame Gagnon n'a pas le plus petit «soupir de pitié» envers l'être innocent que l'avortement tue littéralement. (...)

Jean HUBERDEAULT
Montréal

Travailleurs sociaux mécontents

Nous, travailleurs sociaux en milieu psychiatrique, faisons part, publiquement, que nous en avons assez d'être complices de placements inadéquats et d'une situation aussi méprisante pour les gens en perte d'autonomie, avec lesquels nous sommes en relation d'aide.

Les besoins d'hébergement dans le secteur de la santé mentale augmentent chaque année à cause de facteurs sociologiques identifiés dans notre milieu et peu de choses sont faites pour y répondre. (...)

Nous, travailleurs sociaux en psychiatrie adulte du Pavillon Albert-Prévost, avons été consternés d'apprendre récemment la fermeture, puis ensuite le maintien incertain et temporaire d'un foyer de protection sociale. Ce foyer héberge neuf jeunes malades psychiatriques pour lesquels aucune ressource existante ne convient. A notre tour, nous avons cherché un bouc émissaire dans l'administration; nous n'avons trouvé personne qui ait assez de pouvoir pour que nous lui imputions la responsabilité des problèmes auxquels nous faisons face...

De grâce, sortons ensemble de notre bienveillante indifférence! Il n'est plus possible d'avoir bonne conscience devant les «cancers» qui pullulent à l'intérieur de notre système de santé et de services sociaux! Qui donc, enfin, agira pour ceux qui n'ont pas de voix?

Monique TROTTIER,
Madeleine LAHAYE,
Ginette LEBRUN,
André TREMBLAY,
Suzanne BÉCHARD,
Luce DESJARDINS,
Madeleine TURCOTTE,
Madeleine-R. LEDUC
par Claire T.
BERNIER, t.s.
Montréal

Chapeau à l'hôpital Saint-Luc!

Comme tout le monde je lis dans vos colonnes des lettres dénonçant, à juste titre sans doute, certains hôpitaux, certaines urgences encombrées, des infirmières peu aimables et des médecins surchargés.

Ce n'est donc pas sans appréhension que je menais ma femme à l'urgence de l'hôpital Saint-Luc, il y a quelques semaines, en raison d'une grave maladie intestinale.

Le premier contact avec la préposée aux entrées fut effectivement peu agréable, sans doute en raison de mon énervement. Toutefois, ces premières minutes stressantes passées, j'ai été le témoin d'un empressement, d'un dévouement, d'un zèle et d'une compassion envers ma femme dignes d'éloges.

À l'urgence, deux internes et un spécialiste se sont occupés de la malade sans désemparer pendant toute la journée. Aucune civière ne trainait dans les couloirs. Dès le soir, elle avait sa chambre.

Depuis lors, médecins, chirurgiens, résidents, internes, infirmières, infirmiers, brancardiers, etc. lui ont prodigué des soins compliqués, le tout avec une rare compétence et une patience remarquable. (...)

Gaston LEBARBÉ
Montréal

«Lâche pas, Foglia!»

Savez-vous qu'un bon livre coûte de nos jours facilement une dizaine de dollars. De plus, les livres intéressants (et rafraichissants) se font rares. Avec «dix piastres», on peut acheter quarante «PRESSE». Et ça, ça veut dire quarante articles de Foglia. Quarante articles de Foglia, ça vaut un bon livre.

Lâche pas Foglia, «t'es drôle en maudit». Face à toutes les mauvaises nouvelles qu'on retrouve dans les journaux, tes articles apportent un souffle de fraicheur dans la vie de tous les jours. En passant, félicitations pour ton appui aux travailleurs du Café Campus, qui ont finalement gagné leur conflit avec Services-Campus.

Continue à écrire, Foglia, et on va continuer à acheter LA PRESSE.

Robert LORANGER
Montréal

P.S.: Je n'ai aucun lien de parenté avec Pierre Foglia, je ne l'ai même jamais vu. Remarquez que c'est peut-être aussi bien ainsi!

La «chapelle» de l'UQAM n'est pas une... chapelle

M. Jean-Pierre Bonhomme
LA PRESSE

Monsieur,

J'ai lu avec étonnement l'article que vous consacrez à l'utilisation qui est faite de la salle des Boiseries de l'UQAM dans LA PRESSE du 3 novembre, en page C1.

Pour l'intelligence du lecteur, rappelons que cette salle, située au pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM, renferme la majeure partie du mobilier de sacristie, signé Victor Bourgeau, de l'ancienne église Saint-Jacques.

Vous déplorez que cette «chapelle», selon vos expressions, ne permette pas aux «étudiants d'aujourd'hui de reprendre là un contact avec leur âme», mais qu'elle serve plutôt à des activités «profanes» menées par des «vendeurs du temple». Votre article repose sur un malentendu fondamental: cette salle n'est pas une «chapelle», mais bien la salle du Conseil d'administration de l'UQAM. Et en tant que telle, elle sert également, comme c'est le cas dans d'autres universités, de salle de récepton officielle de l'université. Et puisque l'UQAM est à l'étroit dans son nouveau campus compte tenu de la croissance phénoménale de sa population (17 p. cent cette année), la salle du conseil d'administration sert occasionnellement à certaines séances de travail. Cette situation durera tant que les fonds publics n'auront pas été débloqués pour la poursuite de l'aménagement du nouveau campus. Voilà pour la situation générale.

Quant aux points particuliers que vous évoquez, ils appellent les explications suivantes:

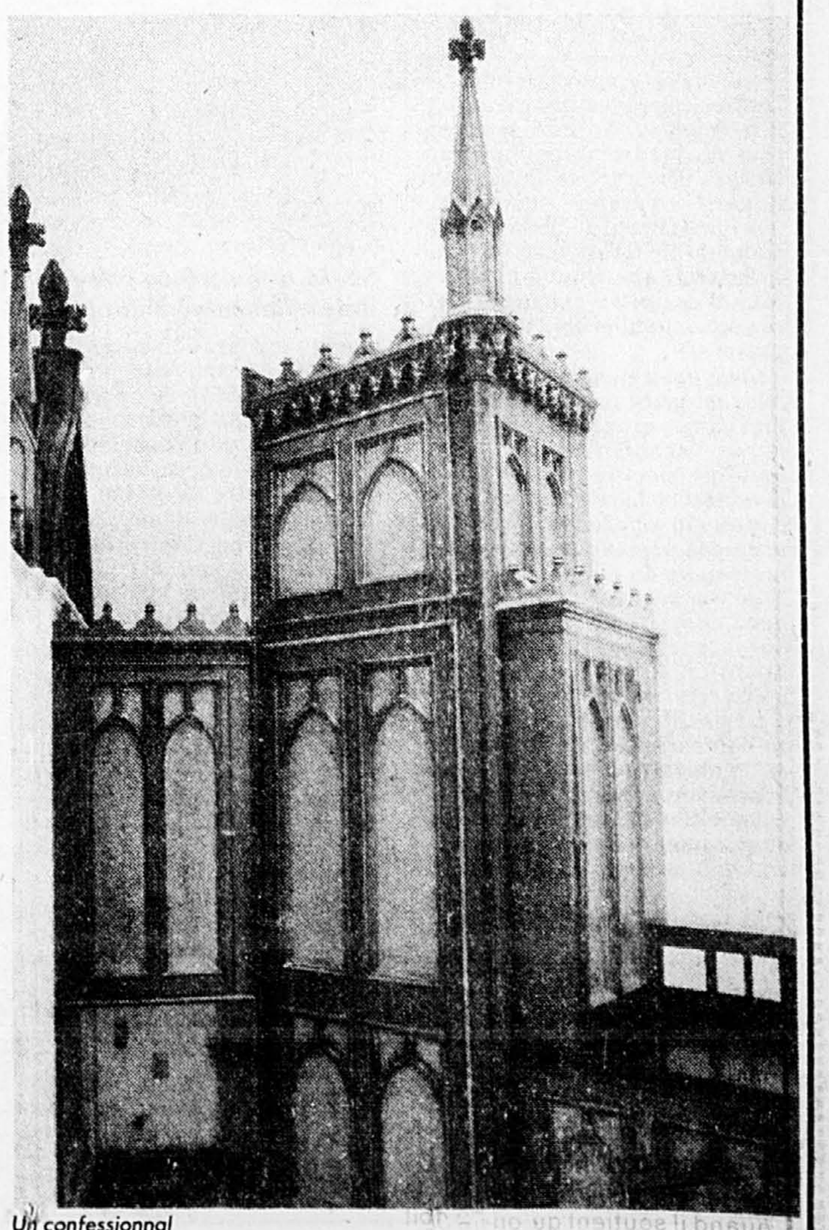
1) la salle des Boiseries donc n'est pas une chapelle, pas davantage une sacristie, pas même une ancienne sacristie, mais une salle multifonctionnelle où les boiseries de la sacristie de l'ancienne église Saint-Jacques sont conservées; l'utilisation de cette salle à des fins «profanes» va de soi et ne parait pas plus irrespectueuse des valeurs spirituelles que celle que l'on fait de certaines églises: bingo, etc.;
2) l'UQAM est fiduciaire de ces boiseries de Victor Bourgeau et se devait de les aménager dans un lieu qui, à la fois, soit protégé, et puisse les mettre en valeur. Le choix des administrateurs antérieurs s'est porté sur cette salle, dont la qualité n'a suscité jusqu'à maintenant que des éloges;
3) cette salle des Boiseries se présente donc, nonobstant sa vocation fonctionnelle, comme un lieu d'art. Il ne saurait être question de la laisser absolument accessible au grand public sans surveillance, en raison des biens culturels classés qu'elle renferme. Son ouverture au grand public durant les jours et les heures ouvrables de l'université coûterait à l'université quelque $40,000 par année en gardiennage;
4) administrateurs et architectes, confrontés à des impératifs d'économie, n'ont pas retenu l'idée d'un lieu de «réflexion» sur le nouveau campus puisqu'il existe, en plein centre géographique du nouveau campus, une église de 200 places offrant tous les services du culte, soit la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes;
5) comme fiduciaire des boiseries de Bourgeau, l'UQAM est consciente qu'elle appartiennent à la collectivité. Dans cette perspective, l'université a pris l'initiative de produire, à ses frais, un jeu de son et lumière qui non seulement met en valeur les boiseries de Bourgeau, mais rappelle l'histoire de cette église montréalaise et en reconstitue l'atmosphère d'antan. Ce son et lumière fut présenté en octobre 1979 à l'occasion de la Semaine nationale du patrimoine. Mais comme la location d'équipement et le personnel technique coûtent très cher, l'université a dû attendre la récente Semaine des sciences pour le présenter à nouveau au grand public. Or, dans les deux circonstances où il a été financièrement possible de présenter ce son et lumière, soit la Semaine du patrimnoine et la Semaine des sciences, ce ne sont pas des «rares privilégiés» qui l'ont vu, pour reprendre votre mot, mais bien plutôt des milliers de simples Montréalais. Mais pour rendre cette présentation accessible au grand public, en tout temps sur simple demande auprès du service des relations publiques, l'université doit acquérir un équipement complètement automatisé. A cette fin, l'université a entrepris il y a plusieurs mois de solliciter l'aide financière pertinente auprès d'entreprises et de fondations.

Ce sont là, Monsieur Bonhomme, autant de renseignements qu'il m'aurait fait plaisir de vous communiquer, eussiez-vous pris le soin de les demander. Tout ce que vous m'avez demandé, c'est la permission de vous ouvrir les portes des Boiseries, ce à quoi j'ai acquiescé avec plaisir. Un de nos agents d'information, parfaitement au courant du dossier, vous y a accompagné et n'a pas davantage été interrogé.

Réal PELLETIER
Service de l'information
et des relations publiques
UQAM

Toute personne raisonnable peut constater que les architectes de l'Université du Québec à Montréal ont conçu, à la base du clocher de l'ancienne église Saint-Jacques, un espace communautaire de caractère religieux. En ce lieu privilégié ils ont créé, avec grand soin, et à grands frais, l'équivalent d'une chapelle ou, à tout le moins, d'une salle de réflexion. Tous les éléments symboliques s'y trouvent: autel, retable, vitraux, portique, confessionnal. On y a même prévu un petit espace, près de l'autel, devant servir de sacristie. C'est en cours de construction que les autorités de l'université ont décidé de se réserver l'espace pour les fins profanes des réunions du conseil d'administration. Lorsque nous y sommes allé, il y a quelques jours, l'espace servait à des réunions de comités de travail. Il nous paraît que cette salle devrait plutôt servir aux étudiants pour les fins du culte ou de la réflexion, au moins à certaines heures privilégiées. Il ne paraît en effet pas souhaitable de faire de ce lieu un gadget pour touristes; il devrait pouvoir faire partie de la vie universitaire ordinaire.

J.-P. B.



Un confessionnal

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

LE VISAGE FRANÇAIS DE MONTRÉAL

81 sera une année déterminante

—6—

■ 1981 sera une année charnière...

Il ne serait sans doute pas exagéré de dire que le report des élections générales au Québec, dans la perspective d'une défaite possible du gouvernement Lévesque, n'a pas rendu malheureux beaucoup d'employés à l'Office de la langue française et à la Commission de surveillance.

Au sein des deux organismes, on pense généralement que la prochaine année sera en effet l'année déterminante en ce qui a trait au visage français de Montréal.

D'abord, parce qu'à partir du 31 décembre prochain, toutes les raisons sociales devront avoir été francisées au Québec. Or, aux dernières nouvelles, il restait environ 90,000 raisons sociales (sur un total de 450,000 au Québec) non encore francisées et le réalisme le plus élémentaire fait croire aux dirigeants de la Commission de surveillance qu'il restera encore plusieurs dizaines de milliers de récalcitrants le 1er janvier. Bien qu'il ne doive pas être question, pour reprendre l'expression de Michael McAndrew, de «mettre la police après ceux-ci», il faudra quand même qu'il existe une volonté politique de faire appliquer la loi au cours de mois qui suivront.

Ensuite, l'année 1981 sera celle où l'on assistera, selon toute vraisemblance, aux premières procédures judiciaires contre les contrevenants à la loi sur l'affichage. Dans une certaine mesure, on souhaite que ces procès servent d'exemples aux centaines de commerçants qui ne se sont pas encore conformés à la loi. Michael McAndrew, de la Commission de surveillance de la langue française, pense que celle-ci devra être plus systématique et plus vigoureuse au cours des prochains mois, dans son application de la loi. À son avis, il faudra être juste vis-à-vis ceux qui ont déjà fait des efforts et qui ont déboursé de l'argent pour se conformer à la loi, en obligeant les autres à faire de même.

Finalement, on pense généralement que le temps joue en faveur de la loi, dans la mesure où les réticences du début tombent tranquillement et où les opposants d'il y a trois ans commencent bien souvent à se faire à l'idée que la loi, quoi qu'il advienne, ne pourra plus beaucoup changer. À ce sujet, Georgine Coutu, des relations publiques de la maison Eaton, et André Pilon, de la chaîne d'alimentation Steinberg, signalaient à LA PRESSE que le nombre de plaintes concernant la francisation de leurs établissements était devenu vraiment peu important en regard de ce qu'il était au début de l'application de la loi.

Ce qui n'empêche pas qu'à peu près à tous les niveaux de la société québécoise, on se montre bien conscient de la précarité de cette loi, qui dérange bien du monde.



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Chez Steinberg, on affirme que la francisation radicale de l'affichage des magasins de cette chaîne d'alimentation n'attire quasiment plus de critiques.

D'une part, estime-t-on généralement à l'Office de la langue française, le réveil du fait français au Québec n'est probablement pas encore assez fort pour qu'on puisse parler de mouvement vraiment irréversible. Compte tenu du contexte anglophone nord-américain, il pourrait suffire de peu pour que le mouvement actuel s'arrête et qu'on se mette à rétrograder.

D'autre part, il est intéressant de constater que, si certains commerçants se sont effectivement conformés à la loi, il n'en demeure pas moins que bon nombre l'ont fait à contre-coeur.

Ainsi, au moins deux gros commerçants qui ne voulaient pas être nommés ont déclaré à LA PRESSE que, s'il est vrai qu'ils se sont conformés à la loi sur les raisons sociales, l'affichage et l'étiquetage, il n'en demeure pas moins que, pour eux, la Charte de la langue française est une source d'embêtements de tous genres.

Embêtements quant à la francisation interne de l'entreprise, aux relations avec l'extérieur du Québec, à la mobilité du personnel, à l'informatisation des données, aux coûts supplémentaires qu'entraîne la francisation et qu'il faut bien faire payer à quelqu'un d'une façon ou d'une autre.

Au sujet de ces coûts, les entrevues réalisées par LA PRESSE ont apporté des réponses contradictoires pour ce qui est de l'affichage et de l'étiquetage (les coûts des changements de raison sociale semblent peu importants partout). Dans une entreprise, on a déclaré que ces coûts avaient été tellement minimes qu'on ne pouvait pas en parler, d'autant plus qu'une bonne partie des changements s'étaient opérés au fil de la détérioration. Dans une autre entreprise, on a soutenu que la clientèle québécoise devait assumer ces coûts qui, une fois répartis sur l'ensemble de la marchandise, représentaient cependant bien peu de chose.

Finalement, dans une troisième entreprise, on a signalé que la politique de la maison consistait, chaque fois que les événements ou les lois d'une province faisaient augmenter les coûts des marchandises, à répartir ceux-ci sur l'ensemble des provinces canadiennes où la compagnie fait affaire.

De toute évidence, c'est chez les petits commerçants que la question des coûts agace le plus, si on se fie aux commentaires que LA PRESSE a entendus.

Pa ailleurs, même si la plupart des entreprises interrogées ont déclaré entretenir de bonnes relations avec l'Office de la langue française et la Commission de surveillance, il s'en est trouvé une importante pour dénoncer le «militantisme» et le côté «boy-scout» de certains inspecteurs et enquêteurs, qui iraient au-delà de l'esprit de la loi.

À la Commission de surveillance, on dément bien sûr ces accusations en affirmant qu'au contraire, les inspecteurs et les enquêteurs font tout en leur pouvoir pour en venir à des ententes avec les commerçants, en accordant tous les délais possibles quand il y a bonne foi et en se disant prêts à toutes sortes d'accommodements quand la chose est possible.

Il reste qu'à l'Office et à la Commission, on ne peut pas ne pas percevoir cette forme de militantisme qui est un peu inévitable devant une mesure qui a déclenché autant de réactions que la loi 101; la plupart des empioyés supérieurs des deux organismes y sont sûrement parce qu'ils croyaient profondément en la nécessité de cette loi.

Ce qui n'empêchait pas un cadre supérieur de l'Office, probablement un de ces cadres les plus militants, de lancer au représentant de LA PRESSE: «Dire que dans dix ans... si tout va bien et une fois que le visage français de Montréal sera chose acquise, cette loi sera devenue quasiment inutile...»

—FIN—

Demain élections municipales à Vancouver: les citoyens se laisseront-ils passer un Montréal?

■ «Do we want another Montreal?», telle est la question que pose Mike Harcourt, le plus dangereux adversaire à disputer son siège au maire actuel, Jack Volrich, aux élections municipales de Vancouver, demain. A l'aube des années 80, cette ville tout au bout du pays, se prépare à passer dans les ligues majeures.

Elle n'est déjà plus d'ailleurs, la «petite ville» de Vancouver. Elle serait méconnaissable pour le voyageur d'il y a dix ans. Au cours de la dernière décade, elle a engouffré $280 millions des deniers publics provenant des trois niveaux de gouvernement dans une douzaine d'importants projets: développement d'un complexe commercial dans le centre-ville, rénovation du théâtre Orpheum (lieu de résidence de l'Orchestre symphonique de

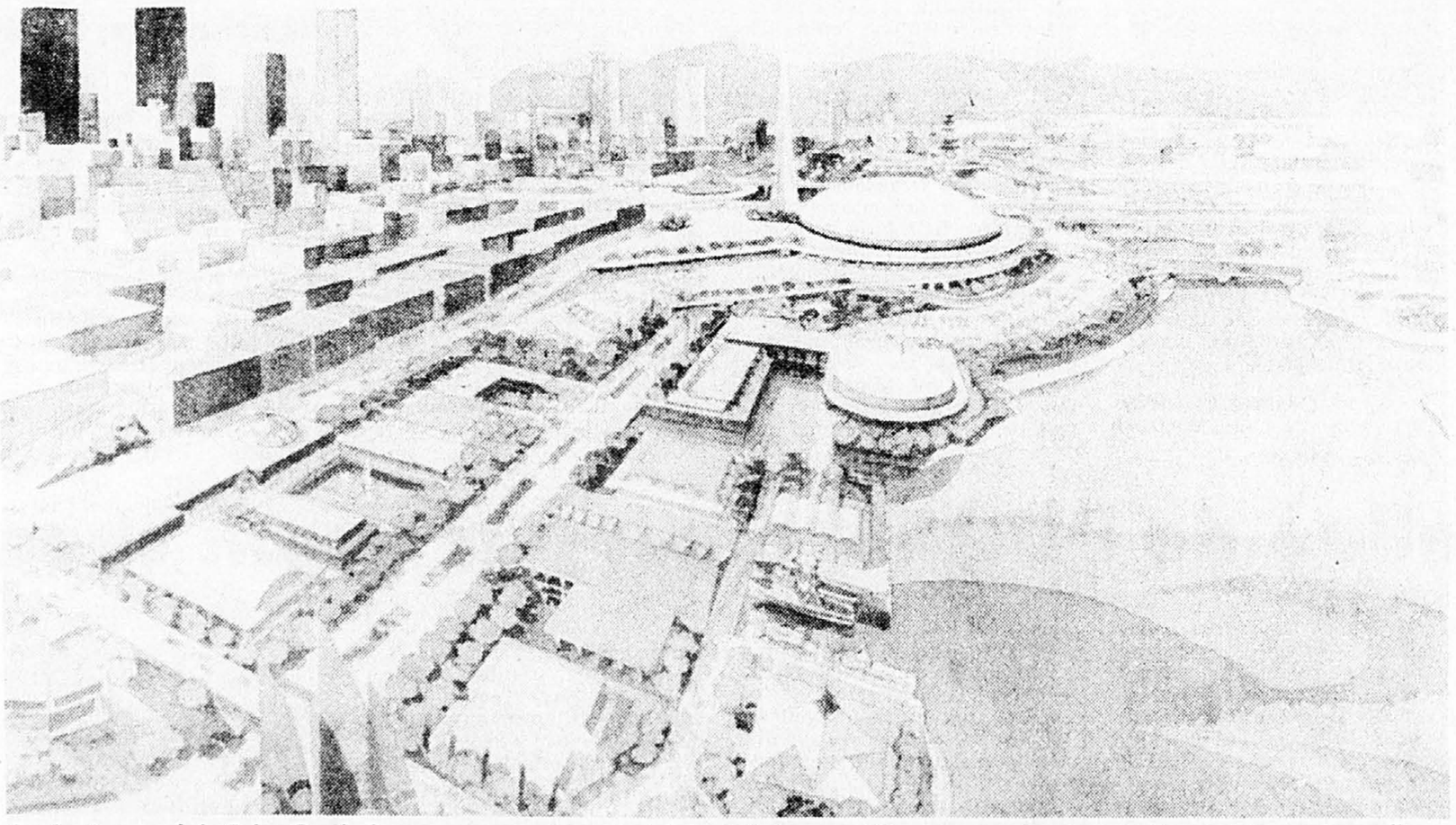
MARIE-LYNE ÉTHIER
collaboration spéciale

Vencouver), construction de centres communautaires, agrandissement du parc Jéricho, création du jardin botanique Van Dusen, construction du Robson Square (grand complexe gouvernemental), transformation de l'île Grainville (de site industriel abandonné à carrefour d'activités culturelles et marché public de fruits et légumes).

C'est également l'époque de la mise en place du seul transport maritime urbain au Canada avec l'acquisition de deux «seabus» pour le transport des résidents de la rive nord de Vancouver au centre-ville. Vancouver peut prétendre au titre de métropole de l'ouest canadien avec son port le plus occupé des deux Amériques sur la côte ouest et le deuxième en importance en Amérique du Nord après celui de New York.

La prolifération des édifices en hauteur n'est pas surprenante. Vancouver peut enfin se comparer à n'importe quelle autre ville nord-américaine. Les développeurs privés y voient: 1.77 million de pi ca. d'espaces à bureaux sont en construction actuellement. Le centre-ville s'élève à un rythme effréné. Le coût au pied carré aussi. Dans le coeur du centre-ville, que le milieu des affaires appelle «The Golden Triangle», le pied carré qui valait $200 l'an dernier, en vaut aujourd'hui $300.

Le premier ministre de la Colombie-Britannique, Bill Bennett et le maire de Vancouver, Jack Volrich n'en finissent plus d'annoncer de grands projets: la tenue d'une exposition universelle (Transpo 86), le développement d'un site de 200 acres pour l'exposition (le British Columbia Place), la construction d'un amphithéâtre de 60,000 places (recouvert d'un dôme), la construction d'un Centre des congrès, la mise en place d'un nouveau système de transport public rapide.



Sur la rive nord de False Creek, le gouvernement provincial de Bill Bennett développera le site de l'exposition universelle: British Columbia Place.

La réalisation de ces imposants projets exigera de larges subventions publiques et pourrait bien laisser, comme cela s'est déjà vu, des legs considérables aux payeurs de taxes. «Don't you remember?» questionne un journaliste d'un quotidien vancouvérois en se référant à Montréal.

Le candidat indépendant à la mairie est allé jusqu'à demander au Bureau international des expositions (BIE) de refuser la candidature de Vancouver comme hôte d'une exposition universelle sur le transport en 1986. Mike Harcourt est convaincu que la contribution d'Ottawa et de Victoria à ce projet sera insuffisante et que ce sera le payeur de taxes qui épongera le déficit.

Le projet initial que le Conseil municipal approuvait en 1979, était plus modeste. On devait utiliser le site actuel d'exposition, le Pacific National Exhibition (PNE) en rénovant ou en remplaçant les structures existantes. On envisage maintenant de construire de toutes pièces les installations de l'exposition à proximité du centre-ville, sur la rive nord de False Creek, là où l'on avait prévu un développement résidentiel pour des familles de tous les milieux économiques comme on l'avait réalisé sur la rive sud, véritable modèle de vie urbaine intégrant résidence pour les familles, les personnes seules et les handicapés, parcs, écoles, garderie et services communautaires.

Les tenants de Transpo 86, eux, attirent l'attention des sympathisants par son impact économique: ils parlent d'un apport de $480 millions pour la région de Vancouver. Ils sont cependant moins bavards sur l'évaluation exacte du déficit. Pour le moment, les gouvernants estiment un déficit possible de $12 millions seulement.

Qui paiera Transpo 86? Victoria compte sur le prix d'entrée des 13 millions de visiteurs prévus, la vente de timbres commémoratifs et les frais d'exposition, la province de la Colombie-Britannique qui s'est engagée déjà à fournir une somme initiale de $15 millions pour le site, et Ottawa (mais rien n'a encore été promis en cette époque de hantise constitutionnelle).

Mais, les Vancouvérois peuvent dormir sur leurs deux oreilles: Jack Volrich, le Jean Drapeau de l'Ouest, affirme que Transpo 86 n'impliquera aucun risque financier pour les contribuables de Vancouver!

B.C. Place

Pour le premier ministre de la province, Bill Bennett et le maire Volrich, Transpo 86 n'est pas une fin en soi mais plutôt l'occasion de redévelopper le «slum» industriel de la rive nord de False Creek, de construire un stade et de mettre en opération un système de transport urbain rapide et moderne.

Pour Mike Harcourt, le rival de Volrich, False Creek nord devrait être consacré exclusivement à la construction domiciliaire pour faire face à l'une des crises les plus aiguës de logement en Amérique du Nord. Il croit également qu'un système de transport pourrait être développé sans tenir ce «multimillion dollars birthday».

Mais déjà, le projet est bel et bien amorcé. D'abord, négociations du gouvernement provincial pour acquérir les 200 acres du site dont les propriétaires sont B.C. Hydro et Marathon Realty (une branche de CP Investment). Puis, place à la construction de structures permanentes et temporaires de l'exposition, de restaurants, de parcs récréatifs, d'édifices à bureaux, d'un amphithéâtre et d'une avenue mémorables.

La pièce maîtresse du British Columbia Place n'est plus ce stade du PNE dont on parlait au tout début mais un immense amphithéâtre couvert de 60,000 places. L'accès à ce lieu de récréation prendra le nom d'Avenue of Provinces, le long de laquelle les provinces seraient invitées à créer chacune un pavillon d'exposition. Harcourt y voit surtout une autoroute en plein coeur de la ville.

Le centre des congrès

Le projet qu'annoncait Grace McCarthy, le ministre du tourisme de la Colombie-Britannique en 1978, était de l'ordre de $25,000,000. Il recevait l'appui de tous les membres du Conseil municipal de Vancouver. Depuis, cet endossement s'effrite et fait place aux controverses: le Centre des congrès situé sur le plus vieux quai d'embarquement de Vancouver (le Pier B.C. Development), est devenu un des points chauds aux élections municipales de demain.

Mais la proposition actuelle n'est plus le projet initial. Le Centre des congrès se transforme en un super-complexe intégré, édifice à bureaux, hôtel, nouvelles facilités au quai d'embarquement des bateaux de croisière, espace public et terrain de stationnement. Le tout, d'une valeur de $200 millions.

Pour le Centre lui-même, le coût passe de $25 millions à $52 millions. La participation financière de la ville augmente de $5 millions à $8 millions. Le gouvernement provincial, quant à lui, évalue sa part à $18.5 millions; le fédéral, à $17 millions. Les $8.5 millions qui manquent pour joindre les deux bouts, proviendront des revenus de l'hôtel et de l'édifice à bureaux. Ces derniers ajouts exigeront cependant un déboursé supplémentaire de $1 millions pour solidifier les fondations, etc... et voilà, la grenouille n'en finit plus de s'enfler comme un ballon.

Certains conseillers municipaux sont un peu moins enthousiastes. On remet en question l'envergure que prend le projet. On s'oppose à ce que l'édifice atteigne 138 mètres de haut alors que la limite permise par les règlements sur le bord de la mer est de 90 mètres. Une association de citoyens pour la défense du parc Stanley conteste le site du complexe prévue à l'entrée de ce parc, véritable joyau de verdure dans la ville.

Le projet est en marche. The Pier B.C. Development Board incorporé selon la loi des compagnies, est une compagnie privée dont les deux seuls actionnaires sont la ville et la province. Le payeur de taxes, selon Linda Hossie, journaliste au «Vancouver Sun», aura autant de chance d'avoir accès aux livres de cette compagnie qu'il en a d'avoir ceux de la grande entreprise forestière McMillan Bloedel.

M. Volrich ne dément pas sa foi en la libre entreprise. Le maire qualifie les critiques à l'égard du projet de «regrettables» et croit que ceux qui veulent arrêter le projet sont «étroits d'esprit» et manifestent une «attitude négative».

LES PARTIELLES DU 17 NOVEMBRE

OUTREMONT

L'ingénieur Fortier a maille à partir avec les étudiants

■ Que diraient les gens d'Outremont si on décidait de construire un surgénérateur nucléaire dans leur ville?

Cette question, posée hier midi au candidat libéral dans le comté d'Outremont, M. Pierre Fortier, illustre assez bien dans quel état d'esprit celui-ci a été reçu par les étudiants de Polytechnique.

PIERRE-PAUL GAGNÉ

Lui-même ingénieur, M. Fortier avait choisi la tribune de Polytechnique pour expliquer sa position sur l'ensemble du dossier énergétique et répondre aux attaques du Parti québécois selon lesquelles il veut se faire élire pour aller défendre les intérêts du «lobby du nucléaire» à l'Assemblée nationale.

Il faut dire que les futurs ingénieurs ont réservé un accueil plutôt froid (ils n'étaient même pas une centaine dans la salle) et même hostile au candidat libéral qui n'a eu à répondre quà quatre ou cinq questions après lesquelles le dialogue s'est abruptement terminé quand un étudiant a lancé: «On en a assez entendu comme ça...!»

De façon générale, M. Fortier s'en est pris au gouvernement Lévesque qui, selon lui, n'a pas



Le candidat libéral Pierre Fortier

réussi à faire avancer le débat énergétique depuis 1976.

Débat sur l'énergie

S'il est élu lundi prochain, sa première préoccupation sera de demander à son chef, Claude Ryan, d'ouvrir un véritable débat public sur toutes les facettes du dossier énergétique, y compris le dossier du nucléaire. À son avis, le gouvernement Lévesque a complètement failli à cette tâche, même si le moratoire décrété par l'ancien ministre Guy Joron avait justement pour but de susciter un tel débat public.

Interrogé spécifiquement sur le dossier nucléaire, M. Fortier a soutenu avec vigueur qu'il ne prétend pas qu'il faille absolument se lancer immédiatement dans cette forme d'énergie, mais que, par contre, il ne fallait pas l'écarter du revers de la main.

Par la suite, un étudiant a demandé à M. Fortier s'il ne voyait pas un conflit d'intérêt dans le fait d'être un futur ministre et d'être issu de la firme Canatom. À cette question, M. Fortier a répondu qu'il deviendra ministre seulement si M. Ryan le veut bien et que, n'ayant de leçons à recevoir de personne, il prendra «les décisions qui doivent être prises» le lendemain de son élection.

Par ailleurs, M. Fortier s'en est pris à l'ensemble du mandat du gouvernement Lévesque, accusant les péquistes d'avoir été forts en paroles, mais faibles en gestes. À preuve, il a cité le cas du toit du Stade olympique au sujet duquel aucune décision n'a encore été prise même si le PQ est au pouvoir depuis maintenant quatre ans.

Sur la question constitutionnelle, le candidat libéral a dit adopter exactement la même position que son chef Claude Ryan. Il a par ailleurs refusé de signer la pétition du mouvement Solidarité-Québec (pétition qui s'oppose au rapatriement unilatéral de la constitution), affirmant qu'il voulait d'abord en discuter avec ses conseillers.

Manif de la SVP

Par ailleurs, la Société pour vaincre la pollution a fait parvenir un communiqué, hier, annonçant qu'elle tiendra une manifestation spontanée, samedi après-midi, devant les locaux du Parti libéral d'Outremont, pour s'opposer à la candidature de M. Fortier.

Dans son communiqué, la SVP s'attaque à la fois à M. Fortier, qu'elle accuse d'être le porte-parole du lobby du nucléaire, et au Parti québécois qu'elle taxe d'opportunisme en ne se prononçant pas clairement contre le nucléaire.

Quant à la candidate péquiste, Mme Nicole Boily, elle a principalement passé sa journée d'hier à faire du porte en porte et à visiter un foyer pour personnes âgées. Il ne semble pas que les différents candidats aient la vie facile avec les étudiants dans cette élection puisque, mercredi, c'est la candidate péquiste qui avait eu maille à partir avec les étudiants de Brébeuf.

131,260 électeurs voteront selon la nouvelle loi

■ QUÉBEC (PC) — Un total de 131,260 électeurs et électrices auront droit de vote le 17 novembre aux élections partielles qui se dérouleront dans les comtés d'Outremont, de Mégantic-Compton, de Brome-Missisquoi et de Johnson.

Après la révision des listes électorales qui s'est terminée le 6 novembre, on dénombre 31,342 électeurs dans Brome-Missisquoi, 32,353 dans Johnson, 28,222 dans Mégantic-Compton et 39,343 dans Outremont.

Jusqu'à présent, 2,531 personnes se sont prévalues de leur droit de vote anticipé, les 9 et 10 novembre.

Le Directeur général des élections, M. Pierre-F. Côté, a rappelé hier que plus de 600 bureaux de vote seront ouverts de 10 heures à 20 heures, le 17 novembre, dans les quatre comtés concernés.

En vertu de la nouvelle loi électorale qui s'appliquera le 17 novembre, les électeurs voteront sur un nouveau bulletin de vote imprimé sur fond noir, et les citoyens pourront à leur choix voter pour leur condidat favori en inscrivant soit une croix, un X, une coche ou un trait.

Ils pourront aussi inscrire ces différents signes à l'aide d'une plume ou d'un stylo et non plus seulement comme autrefois, avec le crayon que le scrutateur remet à l'électeur en même temps que le bulletin de vote.

La nouvelle loi oblige aussi le scrutateur à fournir aux handicapés visuels qui le désirent, un gabarit lui permettant de voter sans assistance.

Enfin, une carte de rappel est envoyée à chaque habitation par le directeur du scrutin de chacune des circonscriptions où doit se dérouler une élection.

Cette carte informe les citoyens du lieu, de la date et des heures du scrutin, ainsi que des mentions que contiendra le bulletin de vote.

JOHNSON

Ryan promet d'assouplir la loi sur le zonage agricole

■ BROMPTONVILLE — Le chef du Parti libéral du Québec, Claude Ryan, est en faveur de consacrer une loi cadre assurant la protection des terres agricoles, mais il veut confier des responsabilités plus grandes aux autorités municipales et aux conseils de comté dans l'application de cette législation.

JACQUES BOUCHARD
envoyé spécial de LA PRESSE

C'est l'engagement qu'il prenait dans un message livré hier, au cours d'une émission radiophonique dite de lignes ouvertes sur les ondes d'une station de Sherbrooke. En réponse aux questions posées par les auditeurs, le chef du PLQ a expliqué la philosophie agricole de son parti, profitant ainsi de la cote d'écoute de cette station de radio qui pénètre largement dans trois comtés où auront lieu des élections partielles, lundi, soit Mégantic-Compton, Johnson et Brome-Missisquoi. Dans ce dernier comté, c'est un jeune avocat spécialisé dans la législature agricole, Pierre Paradis, qui se présente pour le PLQ.

Refusant de se laisser insulter par certains interlocuteurs, c'est sur un ton serein mais ferme que M. Ryan a souligné que l'actuelle loi sur le zonage agricole devrait être appliquée de manière à tenir compte des problèmes concrets de développement économique et social qui se posent surtout à la périphérie des municipalités. Et d'ailleurs, ce sujet tombait à point, car l'application de cette loi fort contestée dans ces trois comtés à forte densité rurale a été largement débattue au cours de la campagne électorale en cours.



Le chef libéral Claude Ryan

De plus, M. Ryan, député aussi d'un comté agricole, soit celui d'Argenteuil, a soutenu que le gouvernement devrait tenir compte des grandes différences dans la qualité des terres que l'on veut désigner comme agricoles, alors que dans certains endroits, même des carrières de pierre sont assujetties à cette loi. Dans ce contexte, devait-il expliquer, on devrait faire en sorte que l'application de certains articles soit plus souple et plus respectueuse du droit de propriété des agriculteurs.

Le chef libéral entrevoit, d'autre part, que le programme de zonage agricole fasse partie intégrante du plan d'aménagement du territoire.

D'ailleurs, de nouveau de passage dans le comté de Johnson, hier, pour aider son candidat Camil Picard, M. Ryan, qui a visité deux abattoirs à Saint-Valérien, a reconnu l'urgence de résoudre les nombreux problèmes associés à la protection de l'environnement en milieu rural, et il s'est engagé à cet égard à intensifier la recherche de solutions pratiques et fonctionnelles.

En ce sens, il a promis de décréter un moratoire sur l'obligation de construire ou de modifier les structures d'entreposage tant que des solutions efficaces n'auront pas été trouvées. Un gouvernement libéral subventionnerait alors la construction de structures requises pour la protection de l'environnement.

M. Ryan sera à nouveau dans le comté en fin de semaine en compagnie d'une batterie de députés et d'organisateurs.

Pour sa part, le premier ministre René Lévesque doit aussi être sur place, tandis que le chef par intérim de l'UN, Michel Lemoignan, viendra prendre la parole à Windsor Mills ce soir en faveur de Marie Charest, candidate pour ce parti et ancienne secrétaire du député unioniste Maurice Bellemare.

MÉGANTIC-COMPTON

Tous les partis mettent les bouchées doubles en fin de course

■ LAC MÉGANTIC — Le comté de Mégantic-Compton verra de nombreuses personnalités défiler aux quatre coins du territoire alors que s'amorce le dernier week-end avant le scrutin général de lundi.

Dès aujourd'hui, le chef de l'opposition officielle, m. Claude Ryan, visitera la ville de Lac

CLAUDE-V. MARSOLAIS
envoyé spécial de LA PRESSE

Mégantic, alors qu'il doit rencontrer les 265 employés de la megantic Manufacturing pour ensuite prendre un bain de foule au centre-ville. Il dit finir la soirée à Saint-Cécile-de-Whitton, où il prendra la parole lors d'une assemblée en compagnie de son candidat Fabien Bélanger.

Samedi, le chef libéral visitera l'usine Domtar à East Angus pour ensuite se rendre à Cookshire et Weedon, où il participera à un souper.

Pour sa part, le premier ministre Lévesque clôturera la campagne du PQ lors d'une assemblée



Le candidat unioniste Fernand Grenier

qui se tiendra à la polyvalente d'East Angus, samedi soir, en compagnie de son candidat, M. Richard «Dick» Labelle. De son côté, le ministre Jacques Parizeau doit participer à une assemblée ce soir à Lambton et une autre à Lac Mégantic, samedi.

Pour ne pas être en reste, l'Union nationale a décidé de préparer un blitz de nombreuses personnalités dans toutes les parties du comté, samedi. C'est ainsi qu'on pourra voir Roch LaSalle à Lac Mégantic, Peter Blaikie à Cookshire et quelques députés unionistes dans différents coins du comté afin de venir en aide au candidat Fernand Grenier.

Enfin, l'UN compte terminer sa campagne dimanche alors que le chef intérimaire, M. Michel Lemoignan, fera une tournée des municipalités d'Auckland, Saint-Edwige et Martinville, dans la partie sud du comté.

Le Parti libéral va pour sa part clôturer sa campagne à Lac Mégantic dimanche alors que MM. Gérard D. Lévesque et Camil Samson participeront à une assemblée publique.

Par ailleurs, le maire de Piopolis, M. Serge Poulin, a tenu à faire part de son mécontentement face aux déclarations récentes du candidat libéral Fabien Bélanger à son égard, et qui ont été rapportées par la presse. M. Bélanger avait accusé le conseil municipal dominé par les péquistes de «voguer dans l'imaginaire» pour avoir présenté un projet d'aqueduc de plus d'un million de dollars à la population locale, et d'avoir adopté un règlement trop dur en refusant tout permis aux projets de construction inférieurs à 40,000 pieds de superficie.

Or, M. Poukin soutient que ce règlement municipal a été adopté en 1977 au moment où les libéraux contrôlaient le conseil municipal. De plus, il constate que le candidat libéral a erré sur les chiffres avancés pourla réalisation du réseau d'aqueduc et d'égoûts. «Depuis un an, tout péquistes que nous soyons, nous avons réussi à réduire le coût du projet d'environ $400,000 comparativement à un million de dollars qu'il était et ce n'est pas fini. Si c'est cela être désorienté, j'en suis fier», dit-il, en suggérant au candidat d'engager les «fonds olympiques libéraux» pour payer la facture du projet.

BROME-MISSISQUOI

Un blitz pour rallier les indécis

■ BEDFORD — A moins d'incidents imprévus, mais toujours possibles dans les derniers jours d'une campagne électorale, la fin de semaine qui commence permettra tout au plus aux trois principales formations politiques en présence dans Brome-Missisquoi de tenter un dernier effort pour essayer de rallier à leur cause les ultimes indécis.

PIERRE GRAVEL
envoyé spécial de LA PRESSE

Chez le PQ, c'est au tour du ministre Bernard Landry de venir prêter main-forte aujourd'hui au candidat Gérard Comptois, après les ministres Pierre Marois (hier) et Pierre-Marc Johnson (mercredi). M. Landry rencontre ce matin les représentants syndicaux et le comité de reclassement des anciens employés de l'usine de meubles Vilas, victimes de la fermeture de l'entreprise il y a quelques semaines. Ce qui permet au candidat libéral de faire des gorges chaudes sur le fait que le gouvernement Lévesque s'intéresse bien tardivement, selon lui, à deux jours de l'élection, au problème de ces travailleurs.

Le ministre rencontre également le maire de Cowansville, M. Rosaire Raymond, candidat défait à l'assemblée d'investiture libérale et qui, c'est le moins qu'on puisse dire, ne s'est pas rallié à son vainqueur Pierre Paradis. Ce qui a provoqué au sein du Parti libéral local de profonds déchirements qui ont créé de sérieuses difficultés au candidat.



Le candidat péquiste Gérard Comptois



L'ex-député Maurice Bellemare

En soirée, Bernard Landry participera à la dernière assemblée publique du Parti québécois, à Bonsecours, dans l'extrême sud du comté, après avoir, en après-midi, fait campagne dans Eastman où, là aussi, il rencontrera le maire et visitera deux usines pour y solliciter le vote des travailleurs.

Blitz péquiste

Demain et dimanche, en plus de fignoler les derniers détails de la préparation du jour de votation, le PQ effectuera enfin un blitz dans le genre de celui auquel les libéraux se sont déjà livrés à plusieurs reprises. Conscients sans doute que mieux vaut tard que jamais, les organisateurs péquistes se disent convaincus d'avoir pu finalement persuadé au moins cinq députés de venir appuyer leur candidat en effectuant du porte-à-porte dans différents secteurs du comté.

Chez les libéraux, on affirme avoir opté pour une fin de semaine «low profile», le candidat se contentant de rencontrer des électeurs en plus de participer ce soir à une activité sociale organisée par la Chambre de commerce de Cowansville. Cette attitude, semble, incidemment, inquiéter un peu certains organisateurs péquistes qui demeurent bien méfiants et continuent à s'attendre à des manoeuvres spectaculaires de dernières minutes qui pourraient être difficiles à contrer avant le jour du vote.

L'Union nationale, pour sa part, qui a mené une lutte beaucoup plus vigoureuse que ne le prévoyaient la plupart des observateurs, a finalement opté pour une assemblée publique qui aura lieu demain après-midi à Cowansville. Aujourd'hui, l'ex-député-ministre conservateur à Ottawa, Howard Grafftey, fait campagne dans Cowansville surtout auprès de la minorité anglophone et, demain, il agira comme maître de cérémonie à l'assemblée pour laquelle les députés Serge Fontaine et Bertrand Goulet prendront la parole, en plus du leader Michel Lemoignan et du candidat Pierre-Paul Ravenelle. Hier soir, les deux principaux collaborateurs de ce dernier pariaient ensemble une bouteille de champagne sur la possibilité de convaincre le «vieux lion» Maurice Bellemare de venir prendre la parole à cette occasion.

Tout au long du week-end, affirme-t-on à l'UN, quelques-uns de ses orateurs demeureront sur place pour rencontrer des électeurs et tenter de faire la démonstration que la succession d'Armand Russell revient à Pierre-Paul Ravenelle.

Dans l'ensemble, si l'on se fie aux agendas des principaux candidats les prochains jours s'annoncent calmes dans Brome-Missisquoi. Et si on prête l'oreille aux rumeurs de toutes sortes, plus invraisemblables les unes que les autres, personne n'a encore jeté sa dernière carte et tout peut survenir d'ici lundi.

Quant au candidat du Crédit social uni, un certain monsieur Ranger, de Longueuil, personne ici n'est capable de dire à quoi il ressemble, ni ce qu'il fait.

Votre horoscope

BÉLIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Occupez-vous, soyez très actif, ce sera le meilleur moyen de maintenir la paix et la tranquillité. Si vous vous sentez lésé par la routine, maîtrisez cette impression et vous vous en féliciterez par la suite. Démontrez plus de considération à ceux qui vous entourent. Ne cherchez pas les ennuis. Sur le plan sentimental ne vous fiez pas sans réserve à votre charme naturel.

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Sur le plan amical il y aura des conversations légères qui ne vous apporteront rien et on se méprendra sur vos opinions. Réfléchissez donc deux fois plutôt qu'une avant de parler. Votre thème astral annonce une période pleine de compréhension et d'égards au travail. Certains de vos efforts seront couronnés de succès. Vous vous documenterez, vous étudierez ce que vous aurez à faire.

GÉMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

Dans le domaine du travail ne perdez pas le contact avec la réalité pour tenter des évasions stériles vers un monde nébuleux car ce serait lâcher la proie pour l'ombre; voyez à vous tracer un programme résolument orienté vers l'avenir. Sur le plan sentimental, tout sera harmonieux et charmant. Vous vous montrerez plus attentionné à l'égard de la personne qui vous est chère.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Sur le plan amical vous serez très sensible au comportement sympathique de personnes que vous connaissez depuis peu. En amour, vous verrez à ne pas heurter la personne chère sachant que la bonne entente est un bien précieux qu'il faut préserver. Au travail, votre attention sera attirée par une foule de petits problèmes. Vous serez méthodique, vous ne perdrez pas votre temps.

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Dans le domaine du travail, aux fantaisies de votre imagination succéderont d'austères réflexions. Les différends se régleront à l'amiable et vous verrez la vie sous un angle plus large. N'espérez pas toutefois résoudre les tâches qui exigent une grande concentration mentale et une logique impeccable. Côté du coeur, vous amènerez l'être cher à exprimer clairement ses aspirations.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Sur le plan de l'argent soyez prévoyant; une personne avertie en vaut deux. Côté du coeur, vous ferez en sorte qu'aucun jugement trop abrupt ne vienne gâcher votre entente. Il faudrait se défier de votre penchant à escamoter les questions épineuses sous prétexte de compréhension et de diplomatie, ce qui peut amener duperies, ruses, mensonges; soyez franc et direct.

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Sur le plan sentimental l'incompréhension peut vous dresser l'un contre l'autre, alors qu'il suffirait d'un peu de bonne volonté pour aplanir les difficultés. Au travail, votre prudence vous évitera de regrettables erreurs de jugement. Evitez les discussions orageuses, les retards au travail ainsi qu'un surmenage intensif. Une situation sera régularisée pour le bien général.

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Dans le domaine du travail, méfiez-vous d'une certaine violence verbale qui ne vous va pas. Vous découvrirez que certaines choses sont en train de se tramer en coulisse et vous pourrez en profiter si vous savez manoeuvrer; faites-vous des alliés, des amis. Votre jugement sera clair. Côté du coeur, ne cherchez pas à précipiter les événements; démontrez plus de patience.

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

Que ce soit au travail ou sur le plan amical, vous séduirez par votre désir de satisfaire tout le monde, vous distinguerez par votre courtoisie. Vous n'attacherez pas trop d'importance aux ennuis quotidiens. Sur le plan sentimental vous démontrerez que l'amour, à vos yeux, est quelque chose de sérieux et vous ne chercherez pas à feindre des sentiments. Vous serez vrai.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Sur le plan sentimental vous mettrez toutes les chances de votre côté. Vous aurez recours à tous les artifices de la mode, vous fuirez le naturel. L'art, voilà votre vraie nature. Vous serez ensorcelant, vous serez présent avec une discrétion entêtée. Vous remettrez les conversations sérieuses à plus tard. Au travail, vous progresserez d'une manière appréciable.

VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Les multiples facettes de votre travail vous fourniront un terrain d'action idéal. Vous bénéficierez d'une grande facilité d'expression. Votre vivacité d'esprit, votre humour, votre curiosité et votre imagination seront à leur paroxysme mais, avouons-le, vous aurez une tendance à être superficiel. Côté du coeur, la légèreté de la personne qui vous aime vous séduira.

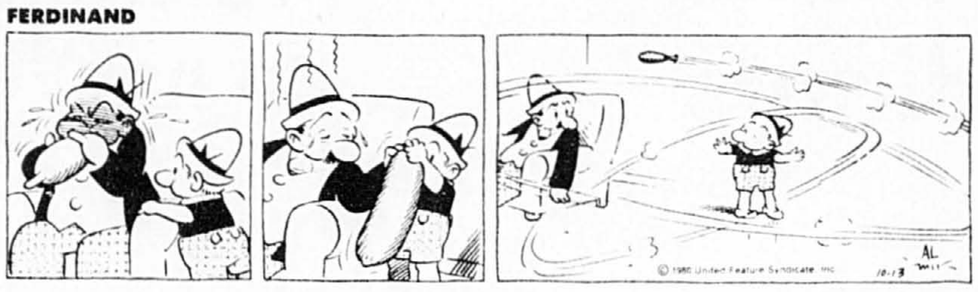
POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Au travail comme sur le plan amical vous ne serez pas commode, vous aurez une sombre autorité et vous aimerez en jouer, sinon en abuser. Vous froisserez les susceptibilités de ceux qui vous entourent et qui auront l'art de parler pour embrouiller les choses. Le climat ne sera pas au calme à cause de vos sautes d'humeur. Côté du coeur, la raison retrouvera ses droits.

LES NAUFRAGÉS



FERDINAND



MUTT ET JEFF



BOZO



HAGAR DUNOR le VIKING



PEANUTS



PHILOMÈNE



CANDIDE



LE CINÉMA D'AMATEUR/Faut-il un micro directionnel ?



RÉPONSE À VOS QUESTIONS

Si vous recherchez la réponse à un problème se rapportant à l'astrologie, il suffit d'écrire à VOTRE HOROSCOPE, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9

QUESTION — Je suis née à Grondines le 15 août 1915 à 22h15 et mon mari à Montréal le 6 janvier 1913, heure inconnue. Quel est notre ascendant respectif, nos jours et chiffres chanceux et que nous réserve le proche avenir? Merci.

REPONSE — Votre ascendant: TAUREAU. (N'ayant pas l'heure de naissance de votre mari, je ne peux établir le sien. Je regrette). Vos jours et chiffres chanceux: dimanche et vendredi et 3-7-15-22-24-30 et ceux de votre mari: lundi et samedi et 6-12-15-19-21-33. Heureux pronostics pour vous dans les trois rayons d'activités que voici: travail, affaires domestiques et santé. Il semble que les prochains mois vous permettent d'effectuer un voyage au loin et dont vous conserverez d'agréables souvenirs. Reprise de relations avec quelqu'un de vos proches que vous avez négligé depuis quelque temps. Un ex-employeur peut avoir une offre intéressante à vous proposer en fin d'année.

• • •

QUESTION — Je suis née le 19 août 45 à 12 heures et mon mari le 23 juin 43 à 12h40. Nous aimerions connaître nos ascendants, chiffres chanceux et ce que nous réserve l'avenir.

REPONSE — Votre ascendant: SCORPION et celui de votre mari: VIERGE. Vos chiffres canceux: 8-9-10-19-28-36 et les siens: 5-11-17-23-29-32. Décembre et janvier s'annoncent favorables aux événements sociaux et aux voyages, deux secteurs de votre vie qui retiendront une grande partie de votre attention au cours des six prochains mois. Prudence à la santé et tout ira convenablement. Vous pouvez en effet avoir un autre enfant. Pas grand-chose à signaler sur le plan sentimental, si ce n'est un climat satisfaisant ou normal.

• • •

QUESTION — Ma femme est née le 7 mai 47 et moi le 28 novembre 40 près de Lévis. Notre enfant est né le 31 décembre 79 à Drummondville. Pourriez-vous nous donner notre ascendant respectif et en dire davantage sur les traits caractéristqieus de notre enfant? Merci.

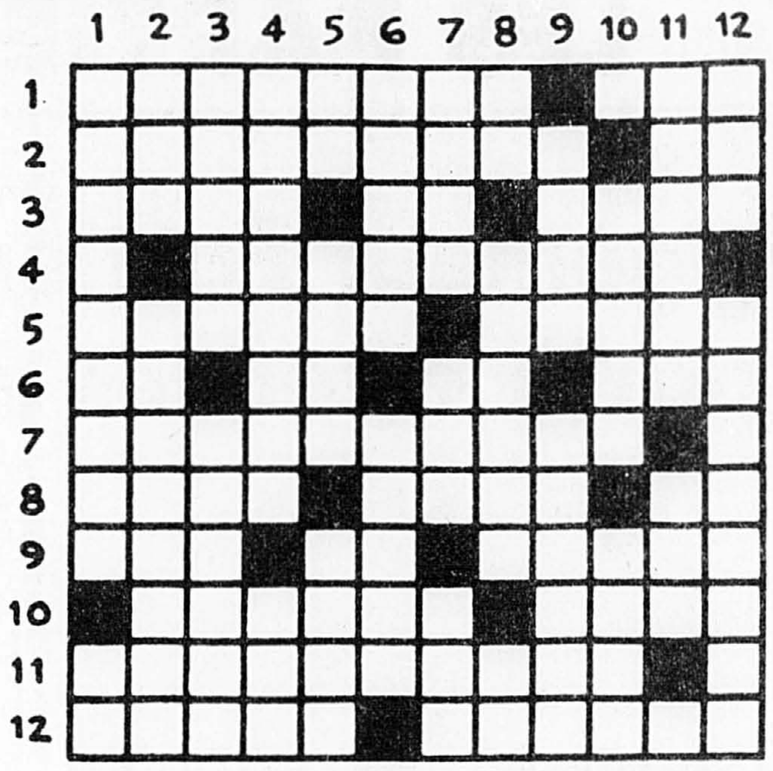
REPONSE — (Vous ne m'avez pas donnné votre heure de naissance à tous les trois, je ne peux donc établir vos ascendants respectifs. Dommage). Les traits caractéristiques de votre enfant: calme, sérieux, plutôt lent dans ses réflexes, il sera peu bruyant, pas très expansif, et ne redoutera probablement jamais l'ennui ni la solitude. Il se sentira bien en sa propre compagnie et n'aura pas le goût des difficultés. Vous devrez ménager sa susceptibilité cependant et éviter avant tout de lui imposer la compagnie de gens qu'il n'aime pas. Actif, avec le sens du pratique, il aura beaucoup d'activité et le sens des affaires. Probablement plus habile à ce niveau que dans les questions affectives. Orientation possible dans les carrières juridiques.

• • •

QUESTION — Je suis née le 6 mars 63 à 11h-25 p.m. et mon ami le 25 décembre 53. J'aimerais savoir s'il me conviendrait aux points de vue travail, amour et caractère. Voyez-vous pour moi un changement de foyer pour quitter le Canada?

REPONSE — Votre ascendant: CANCER. Sur le plan du travail et association votre ami vous convient parfaitement. Dans l'amour, c'est qu'il peut n'être pas très démonstratif, comme vous le désireriez du moins. Un séjour à l'étranger est possible mais pas un départ du Canada qui risque d'être définitif. Vous pouvez vous absenter dès décembre et revenir au printemps 81, avec une expérience ou un succès intéressant à votre actif.

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

1—Répartir entre différents comptes ou différentes personnes les divers éléments d'une somme — Partie coupante d'un outil.
2—Poétisés — Bien appris.
3—Trou du fromage — Saint normand — Sert à fermer un écubier.
4—Candélabre à plusieurs branches.
5—Alaises — «Aïda», par exemple.
6—Ferrure — Actionné — Peu d'eau y coule — Monnaie d'Extrême-Orient.
7—Qu'on ne peut fatiguer.
8—Pacte de l'Atlantique-Nord — Partie du corps d'une poule — Article contracté.
9—Précis — Centilitre — Bien ouvert.
10—Se dit d'un demi-frère — Contraire d'amont.
11—Stupidité.
12—Ville d'Allemagne — Préfère.

VERTICALEMENT

1—Action d'enfreindre une obligation — Démonstratif.
2—Ville des Pays-Bas — Manques de célérité.
3—Fait la joie des skieurs — Morceaux de bois longs, étroits et minces.
4—Ce qui a un pouvoir irrésistible — Dure trois mois.
5—Pronom — Ville d'Espagne — Poil long et rude.
6—Il donne des grappes qu'on ne mange pas — Exploitation productrice de sel.
7—Père de Jason — Rayon — Politique russe.
8—Note — Quantité deux fois plus importante — Dieu solaire.
9—Ordre de cesser toute manoeuvre — Est utile pour faire du pain.
10—Polit et met au diamètre exact l'intérieur d'un tube — Préposition.
11—Met sa confiance en — Roi de Juda.
12—Voie urbaine — Qui revient chaque année.

Solution au prochain numéro

Solution du dernier problème

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	B	R	O	U	I	L	L	E	R	■	O	C
2	L	O	U	T	R	E	■	N	O	T	R	E
3	A	S	■	E	R	E	I	N	T	E	E	S
4	T	A	U	R	E	■	N	U	■	L	E	S
5	E	C	R	U	S	■	A	I	L	E	■	E
6	R	E	S	S	O	R	T	■	I	V	R	E
7	E	S	E	■	L	O	T	E	R	I	E	■
8	R	■	R	O	U	T	E	■	E	S	S	E
9	■	D	E	S	S	I	N	S	■	I	O	S
10	L	U	N	E	■	E	T	A	L	O	N	S
11	O	R	■	E	U	■	I	■	I	N	N	E
12	T	E	T	■	N	E	F	L	E	■	E	S

MOT-MYSTÈRE

MOUVEMENT — Un mot de 5 lettres

N	R	E	N	A	L	F	E	R	I	V	A	R	G	R
J	R	C	R	E	E	R	D	N	E	T	E	T	A	E
R	E	I	N	U	I	A	A	T	M	D	O	N	G	P
E	C	T	R	M	L	L	U	A	I	M	O	A	I	A
S	N	A	E	E	G	L	R	P	B	C	G	R	T	R
S	O	R	G	R	R	E	A	E	O	N	O	F	E	E
E	F	S	U	R	E	R	R	R	A	U	I	U	R	D
R	E	T	O	G	I	G	E	T	E	V	S	E	P	D
P	A	S	B	U	G	E	S	T	E	S	N	S	R	R
L	S	M	R	L	L	R	T	R	F	O	A	E	E	F
E	O	A	E	I	A	E	R	V	I	U	S	R	H	R
T	C	V	U	R	R	L	V	S	E	S	I	E	C	R
O	E	H	N	T	G	U	R	E	E	T	S	T	N	E
R	E	T	O	E	O	O	O	R	R	R	C	A	E	U
T	O	H	A	C	T	R	E	C	N	A	V	A	P	R

ACTE	DRESSER	GESTE	PIROUETTE	SOULEVER
AGITER	ECRASER	GIGOTER	POUSSER	SUIVRE
ALLER	ENVOL	GRAVIR	PRESSER	TANGAGE
ALLURE	ERRER	JETER	RAMER	TAPER
AVANCER	ESSOR	LARGO	RAPIDE	TIC
BOUGER	ETENDRE	LENT	REVIF	TIRER
CAHOT	FLANER	LEVER	RODER	TOMBER
CHOC	FONCER	MAREE	ROULER	TORSION
COUP	FREIN	OTER	RUADE	TROT
COURIR	FREMIR	PAS	RUER	VENIR
DERAPER	FUITE	PENCHER	SAUT	

Solution du dernier problème: KLAXON

Explication du jeu

Eliminez un à un les mots de la liste que vous repérez dans la grille. Ces mots peuvent se lire horizontalement, verticalement, diagonalement, de droite à gauche, de gauche à droite, de bas en haut et de haut en bas.

Les lettres qui vous resteront composent le mot-mystère.

«C'est un hold-up!»

Une mauvaise plaisanterie qui tourne au vinaigre

Une mauvaise plaisanterie d'un employé de la compagnie Lusterized de Rosemont, une compagnie qui effectue le transport de fourrures, a tourné au vinaigre et fait perdre du temps, hier, à plusieurs policiers de la CUM qui ont cru à un véritable hold-up.

MARTHA GAGNON

L'histoire est la suivante: avant de commencer son travail, hier matin, un employé de la compagnie a joué un vilain tour à l'un de ses compagnons en lui mettant son doigt dans le dos et en criant «C'est un hold-up». Au lieu de rire, l'homme, qui a près de la cinquantaine, a pris l'affaire au sérieux. Ce qui s'explique par le fait que l'an dernier, il a été victime d'un véritable hold-up. Il n'a pas oublié.

Plutôt que d'emprunter son trajet habituel, le chauffeur du camion, encore ébranlé par ce qu'il venait d'entendre, a décidé, sans en avertir la compagnie, de changer son itinéraire... pour tromper les voleurs. L'un des propriétaires d'un commerce, le fourreur Champagne, qui a reçu la visite de l'employé au cours de la matinée, a cru bon de téléphoner à la compagnie Lusterized pour les avertir qu'il avait vu un homme bouleversé, nerveux et au bord des larmes. L'employé lui aurait même déclaré: «La vie est contre moi».

La compagnie a alors tenté de communiquer avec le chauffeur du camion qui, contrairement aux règlements, n'avait pas donné signe de vie depuis son départ le matin.

Devant cette situation, le vice-président de la compagnie, M. Luc Marois, a jugé nécessaire de contacter la police de la CUM qui s'est immédiatement mise à la recherche des «voleurs». Chez Lusterized, tout le monde commençait à croire que le chauffeur du camion avait été pris en otage. Plusieurs voitures de la police des postes 21, 22 et 23 ont commencé leurs recherches dans le secteur de Côte Saint-Paul.

Une fois le camion localisé, la police a tenté en vain de l'immobiliser. La poursuite s'est alors engagée. On a même demandé à l'escouade tactique de se tenir prête pour intervenir.

Rue Allard, le camion s'est arrêté. Un homme d'une autre camionnette, stationnée non loin de là, s'est alors approché du conducteur. Il s'agissait d'un confrère de travail. Ce dernier a essayé de rassurer monsieur X qui ne voulait toujours pas entendre raison.

Finalement, la police a pu cerner le camion sur la rue des Trinitaires. Qu'elle ne fût pas leur étonnement de constater que le chauffeur du camion était bien seul et que sa vie était loin d'être en danger.

Avec un sourire en coin, un policier a laissé échapper cette phrase: «Voilà que les gens vont encore dire que nous avons joué à la police».

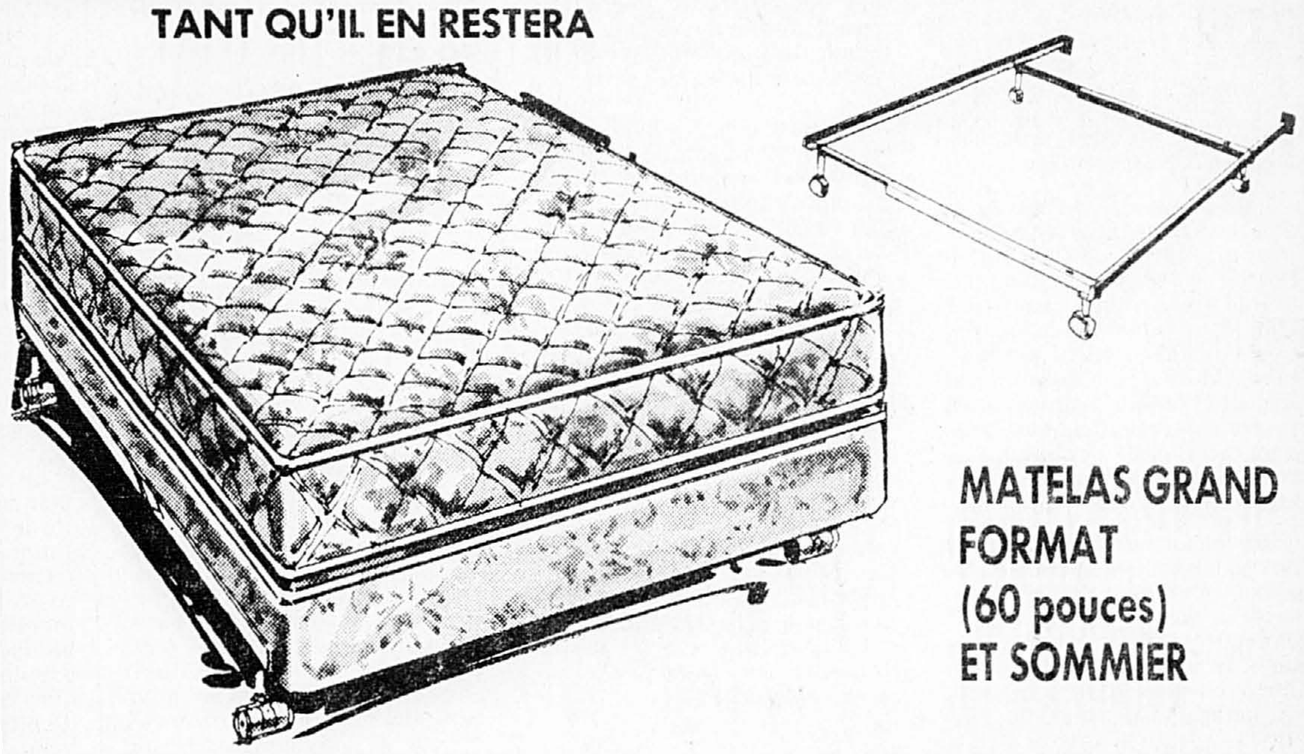
SUPER SAMEDI

LÉON

situé au Centre 2000, boul. St-Martin ouest, Laval sortie 9 de l'Autoroute des Laurentides

UN MATELAS DE REINE

TANT QU'IL EN RESTERA



MATELAS GRAND FORMAT (60 pouces) ET SOMMIER

Ensemble avec cadre d'acier à 5 roulettes.

$168.40

SAMEDI SEULEMENT

Chez Léon, vous avez le choix de faire livrer ou d'épargner davantage en emportant immédiatement.

Propriétaires de systèmes de chauffage à air chaud...

Vous pouvez maintenant convertir votre système au chauffage électrique et épargner à l'installation de quoi vous chauffer une année



LES SYSTEMES CADMECH inc

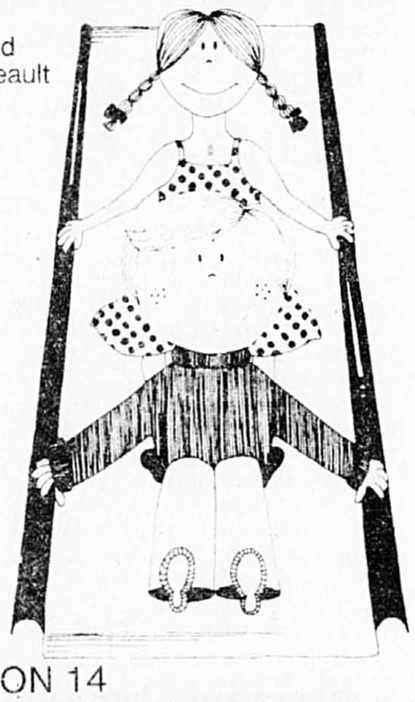
Le chauffage électrique ... C'est nous!

Pour renseignements 337-3612

2175 boul. Thimens, St. Laurent, H4R 1K8

L'enfant et les jouets

par Armand Daigneault



LEÇON 14

Le consommateur face aux jouets

I – Ce qu'en pense le consommateur

Le numéro de janvier de *Toys and Games* fait connaître les résultats d'une enquête menée auprès des consommateurs canadiens en ce qui a trait au marché des jouets (région de Toronto).

Les résultats de l'enquête de janvier dernier peuvent se résumer ainsi :

- le désir de l'enfant est dans la majorité des cas ce qui guide les parents dans l'achat des jouets;
- ce sont les femmes surtout qui achètent les jouets des enfants;
- les parents recherchent surtout les jouets « éducatifs » et « stimulants »;
- les parents recherchent des jouets de bonne qualité;
- on estime généralement que le prix des jouets est trop élevé;
- on est satisfait dans l'ensemble de la qualité et du choix des jouets vendus;
- près du tiers des consommateurs interrogés se disent opposés à la publicité sur les jouets;
- un peu plus de la moitié des répondants affirme que la publicité télévisée ne l'influence pas dans le choix des jouets.

Voici quelques tableaux significatifs.

Nous ne discutons pas ici la qualité du sondage encore que l'échantillon nous paraisse très petit.

1. Personnes interrogées

Sexe	Nombre	%
Hommes	25	23
Femmes	83	77
Total	108	100

2. L'âge et le nombre des enfants pour lesquels les jouets sont achetés

Âge	Nombre d'enfants	%
Moins de 2 ans	80	17,4
3 - 6 ans	154	33,6
7 - 9 ans	102	22,2
10 - 13 ans	84	18,3
Plus de 14 ans	35	7,6
Sans enfants	4	,9
Total	459	100

3. Facteur qui influence l'acheteur dans le choix du jouet

Facteur	Nombre de réponses	%
Le désir exprimé par l'enfant	47	43,5
Intérêt pour les jouets éducatifs	35	32,4
Durabilité du jouet	23	21,3
Prix	19	17,6
Le nom du fabricant	17	15,7
Qualité du jouet	11	10,2
Les goûts et l'âge de l'enfant	8	7,4
Sécurité	4	3,7
Publicité	2	1,9
Total	166[1]	100

4. Le prix des jouets

Commentaires	Nombre de réponses	%
Prix trop élevé	39	36,1
Prix assez élevé	32	29,6
Prix en rapport avec la qualité du jouet	19	17,6
Prix raisonnable	12	11,1
Sans commentaires	6	5,6
Total	108	100

5. Le choix des jouets

Commentaires	Nombre de réponses	%
Choix trop vaste; beaucoup de « déchets »	9	8,3
Très bon choix — beaucoup de variété	24	22,2
Choix varié mais limité par la qualité	56	51,9
Sans commentaires	4	3,7
Choix limité (par le prix, l'âge de l'enfant, sexe)	15	13,8
Total	108	100

6. La qualité des jouets

Qualité	Nombre de réponses	%
Très bonne	3	2,8
Bonne	9	8,3
Bonne qualité si on y met le prix	25	23,1
Satisfaisante	31	28,7
Pauvre	32	29,6
Sans commentaires	8	7,4
Total	108	100

7. La publicité télévisée

Opinion	Nombre de réponses	%
Très favorable	1	,9
Favorable	23	21,3
Sans opinion	21	19,4
Contre	37	34,3
Tout à fait contre	26	24,6
Total	108	100

8. À qui la publicité devrait-elle s'adresser ?

Réponse	Nombre de réponses	%
Aux parents	73	67,6
Aux enfants	15	13,8
Aux parents et aux enfants	10	9,3
Ça dépend du produit	2	1,9
Ne sait pas	8	7,4
Total	108	100

9. La publicité vous a-t-elle influencé dans vos achats ?

Réponse	Nombre de réponses	%
Oui	47	43,5
Non	57	52,8
Peut-être	4	3,7
Total	108	100

Quels seraient les résultats d'un sondage semblable au Québec ?

Mais vous-même, quelle serait votre réponse à chacune des questions de ce sondage ? Quelle serait la réponse de votre conjoint ?

II – Quelques informations utiles

1. Organismes

Le consommateur désireux de faire connaître son opinion sur la qualité, bonne ou mauvaise, d'un jouet ou qui désire s'informer de ses droits face à des manufacturiers ou des marchands de jouets d'une honnêteté parfois douteuse, peut s'adresser à :

■ Office de la protection du consommateur

Bureaux régionaux :

Bas St-Laurent
140, rue de la Cathédrale
Rimouski, Québec G5L 5H8
Téléphone : 724-6692

Saguenay – Lac St-Jean
189, rue St-Dominique
Jonquière, Québec G7X 6K4
Téléphone : 547-5741

Québec
800, Place d'Youville
Québec, Québec G1R 4Y5
Téléphone : 643-8652

Mauricie – Bois-Francs
863, rue St-Pierre
Trois-Rivières, Québec G9A 4W3
Téléphone : 374-2424

Estrie
740 ouest, rue Galt
Sherbrooke, Québec J1H 1Z3
Téléphone : 566-4266

Île de Montréal – Ville de Laval
2020, rue University
Montréal, Québec H3A 2A5
Téléphone : 873-6460

7105, rue St-Hubert
1er étage
Montréal, Québec H2S 2N1
Téléphone : 270-7216

Outaouais
715, boulevard St-Joseph
Hull, Québec J8Y 4B6
Téléphone : 770-9004

Abitibi – Témiscamingue
85, rue Principale
Rouyn, Québec J9X 4P1
Téléphone : 762-2355

Laurentides – Lanaudière
85 ouest, rue De Martigny
St-Jérôme, Québec J7Y 3R8
Téléphone : 432-3110

Montréal – Rive-Sud
Edifice Port de mer
101, Place Charles-Lemoyne
Suite 223
Longueuil, Québec J4K 4Z1
Téléphone : 463-1888

Gaspésie – Iles-de-la-Madeleine
Edifice Pierre Fortin
Rue de la Cathédrale
Gaspé, Québec G0C 1R0
Téléphone : 368-4141

Côte-Nord
466, rue Arnaud
Sept-Îles, Québec G4R 3A9
Téléphone : 968-8581

■ Direction de la sécurité des produits

- Consommation et Corporations Canada
  Place du Portage
  Hull, Québec K1A 0C9
  Téléphone : (613) 997-1670
- 800, Place d'Youville
  18e étage
  Québec, Québec G1R 3P4
  Téléphone : (418) 694-3058
- 1410, rue Stanley
  10e étage
  Montréal, Québec H3A 1P8
  Téléphone : (514) 283-7701

2. Publications

Depuis quelques années,

L'Association des consommateurs du Québec Inc.
45 est, rue Jarry
Montréal, Québec
H2P 1S9
Téléphone : (514) 388-2709
publie une brochure intitulée *Jouets 19..*

Nous recommandons vivement les deux dernières brochures, *Jouets 80* et *Jouets 81* : le lecteur y trouvera critiqués plus d'une centaine de jouets nouveaux et anciens, une recette de peinture digitale, des renseignements sur les fabricants de jouets, etc.

D'une belle présentation, cette revue très utile est d'une lecture rapide et agréable. Il ne se fait pas mieux ailleurs. Coût : 3,00$.

On pourra aussi se procurer auprès du

Conseil canadien d'expérimentation des jouets
Publications
C.P. 6014, Succ. J
Ottawa, Ontario
K2A 1T1

la brochure *Information Jouets* qui fournit la description de plus de 600 jouets de toute catégorie : jouets roulants, poupées, jeux d'imitation, jeux de plein air, jeux individuels, artisanat, jeux scientifiques, etc. Coût : 2,50$.

Enfin, les

Éditions du Service d'aide au consommateur
511, 5e Rue
Shawinigan, Québec
G9N 1E7
Téléphone : (819) 537-0154

ont publié *Achetez le bon jouet*. C'est un guide simple, pratique et sans prétention. Coût : 1,00$.
Pour notre part, nous avons consulté, outre les brochures mentionnées plus haut, les ouvrages suivants :

3. Quelques livres à lire

Pour notre part, nous avons consulté, outre les brochures mentionnées plus haut, les ouvrages suivants :

BANDER, J., et SARAZANAS, R., *L'enfant et les jouets*, Paris, Casterman, 1972.

CAILLOIS, R., *Jeux et sports*, Paris, Encyclopédie de la Pléiade, Gallimard, 1967.

DOYON-RICHARD, L., *Préparez votre enfant à l'école*, Montréal, Editions de l'Homme, 1977.

CAMERON, G., *La tour des bébelles*, dans Ma Caisse populaire, Vol. 16, nº 7, novembre 79.

LEIF, J., et BRUNELLE, L., *Le jeu pour le jeu*, Paris, Armand Colin, 1976.

SÉGUIN, R.-L., *Les jouets anciens du Québec*, Montréal, Leméac, 1976.

COLLECTIF, *Le livre dans la vie de l'enfant*, Actes du colloque, Université de Sherbrooke, 1978.

READER'S DIGEST, *1 000 jeux pour Tous*, Montréal, Reader's Digest, 1978.

III – Reconnaissances

Nous tenons ici à remercier les personnes suivantes pour l'accueil chaleureux qu'elles nous ont réservé.

Madame Mariette Campagna de l'Association des consommateurs du Québec.

Monsieur François Sainte-Marie de la maison Jocus Ltée, spécialiste en jouets éducatifs (Montréal).

Madame Lucie Julien de Communication-Jeunesse.

Cours présenté par le collège marie-victorin en collaboration avec le journal la presse

La Pologne demande une aide d'urgence aux USA

LES TROUBLES SOCIAUX CONTINUENT

d'après AFP, Reuter, UPI et AP

■ Le gouvernement polonais se tourne vers les États-Unis afin d'obtenir une aide économique d'urgence qui serait de l'ordre de $3 milliards, tandis que l'extension des mouvements revendicatifs tenaille toujours la ville de Gdansk et que l'état d'urgence a été décrété dans des usines de Czestochowa.

Le département d'État américain a confirmé hier, à Washington, que le gouvernement de Pologne a présenté une demande d'aide économique aux États-Unis. Un haut fonctionnaire s'est toutefois refusé à révéler le montant de l'aide économique requise, laissant néanmoins entendre que cette demande avait déjà fait l'objet d'échanges de vues entre les États-Unis et certains de leurs alliées européens.

Cependant, selon le quotidien Boston Globe, la demande d'aide polonaise s'élèverait à trois milliards de dollars, ajoutant que le secrétaire d'État Edmund Muskie et le conseiller du président Carter pour les affaires de sécurité nationale, M. Zbigniew Brzezinski, seraient favorables à l'octroi d'une aide rapide au gouvernement de M. Stanislaw Kania, soit quelques centaines de millions pour le moment, le reste étant laissé à la discrétion du futur gouvernement Reagan.

Toutefois, les départements américains du Trésor et de l'Agriculture préféreraient tout d'abord laisser les dirigeants polonais prouver leur capacité de convaincre les travailleurs que l'austérité est nécessaire pour réformer le système économique du pays, dont la dette nationale atteint $21 milliards.

Pour sa part, le chef du gouvernement polonais, M. Jozef Pinkowski, estime qu'il faudra au moins deux ou trois ans au pays pour retrouver ses équilibres économiques, après des années de mauvaise direction et des mois d'agitation sociale. Le gouvernement répète que chaque arrêt de travail ajoute aux difficultés de l'économie. D'ailleurs, ce dernier se prépare à annoncer un plan de rationnement sur plusieurs denrées, y compris la viande, les matières grasses et le sucre.

Les troubles sociaux n'en continuent pas moins. Ainsi, le gouverneur de Czestochowa, important lieu de pèlerinage, a décrété l'état d'urgence dans les usines de la ville pour contrer les activités de «Solidarité».

A Gdansk, aux revendications des instituteurs et des travailleurs de la santé s'ajoutent maintenant celles des secteurs de la culture, comprenant entre autres les employés des théâtres et des musées. Incidemment, au moins 200 fonctionnaires occupent le siège administratif de la ville pour protester contre la faiblesse de leurs salaires. À ces derniers, se sont joints des représentants de ces secteurs venus de Wroclaw, Cracovie et Lodz ayant à leur tête l'actrice Halina Winiarska.

De plus, plusieurs grandes entreprises de Varsovie et de Poznan ont envoyé des délégués à la préfecture de Gdansk et se sont déclarés prêts à une grève de solidarité.

M. Lech Walesa, président de Solidarité, a fait parvenir hier soir une lettre au premier ministre Pinkowski dans laquelle il indique que si les revendications des instituteurs et des personnels de santé ne sont pas satisfaites d'ici au 17 novembre, il autoriserait une grève.

Enfin, un sondage réalisé par une société française en Pologne indique que si une élection avait lieu en ce moment dans ce pays, seulement 3 pour cent des électeurs voteraient pour le Parti communiste. De plus, 66 pour cent des Polonais interviewés croient à une intervention de l'URSS dont 25 pour cent sous forme d'invasion.

L'URSS au banc des accusés à Madrid

d'après UPI, PA, AFP, Reuter

■ Prenant le relais d'une dizaine d'interventions d'orateurs occidentaux et neutres au cours desquelles l'Union Soviétique a été accusée d'avoir violé la Charte d'Helsinki de 1975, le chef de la délégation américaine, M. Griffin Bell, a dressé, hier, à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE), un violent réquisitoire qui condamne Moscou pour «sa brutale répression» des libertés fondamentales et l'invasion de l'Afghanistan.

«Je ne perdrai pas de temps à réfuter les explications soviétiques tentant de justifier l'invasion de l'Afghanistan, a déclaré M. Bell. Je dirai simplement que cette invasion place les relations Est-Ouest dans une ombre noire qu'aucune rencontre, aucune déclaration ne sauraient dissiper et qui ne disparaîtra qu'après l'évacuation totale de l'Afghanistan par les troupes soviétiques».

Le délégué américain a fait état en outre de ce qu'il a qualifié de «déplorable bilan» des violations des Droits de l'Homme commises par certains signataires de l'Acte final d'Helsinki. Il a mentionné en particulier le brouillage systématique des radios étrangères en Union Soviétique, la décision est-allemande d'obliger les Allemands de l'Ouest se rendant à Berlin-est pour visiter leurs familles à changer une somme d'argent



téléphoto UPI

Griffin Bell: sévère réquisitoire.

relativement élevée et la diminution de l'émigration juive en provenance d'URSS.

Le réquisitoire américain signale au surplus l'arrestation et les mesures diverses dont font l'objet «les courageux auteurs» de la Charte 77 en Tchécoslovaquie. A propos d'Andrei Sakharov, condamné à l'exil intérieur, M. Bell a déclaré qu'avec «lui, certains de nos meilleurs espoirs pour un esprit de sécurité et de coopération en Europe avaient été bannis».

Silencieux et apparemment très détendu, le chef de la délégation soviétique, M. Leonid Ilytchev, et tous ses collaborateurs avaient ostensiblement enlevé leurs écouteurs au moment où le délégué américain prenait la parole. Il a, de plus, sauté son droit de parole, lui qui devait parler juste après le délégué américain, pour demander des instructions à Moscou. Il prononcera son discours aujourd'hui.

Mais, en fait, la position de Moscou a été défendue par le délégué hongrois qui a condamné les tentatives «d'incitation à une atmosphère d'accusation» à la conférence. L'Acte final d'Helsinki n'autorise aucun pays ou aucun groupe de pays à demander aux autres des comptes sur leurs actions, a déclaré M. Nagy, déplorant les «accusations sans fondement sous des prétestes divers à propos des Droits de l'Homme et de l'assistance apportée à l'Afghanistan à sa demande».

En tout état de cause, on parle dans les coulisses de la conférence d'un nouveau sursis pour la CSCE qui est assurée de durer au moins jusqu'à la fin de la semaine prochaine et pourrait même être définitivement sauvée. De plus, une formule de compromis sur la procédure présentée par la Suède, l'Autriche, la Yougoslavie et Chypre, sera examinée aujourd'hui.



JOURNALISTES DISPARUS

Les Bahamas repoussent 118 réfugiés haïtiens

d'après UPI, AFP, PA

■ Plus d'une centaine de réfugiés haïtiens qui avaient juré de mourir plutôt que de regagner Haïti sont en route pour Port-au-Prince à bord du «Lady Moore» où ils ont été embarqués de force par des soldats bahaméens qui ont fait usage de matraques et de gaz lacrymogènes. Les scènes de violence ont été filmées par des équipes de télévision de la NBC et d'ABC opérant en hélicoptères dont l'un s'est abîmé en haute mer. Le pilote et trois journalistes sont portés disparus.

Selon un reporter de la station NBC de Miami qui se trouvait sur l'îlot de Cayo Lobos, où les «Boat-people» s'étaient échoués il y a plus d'un mois et demi, près d'une dizaine de soldats bahaméens, munis d'armes automatiques, de pistolets et de gaz lacrymogènes, ont matraqué sauvagement les réfugiés, la plupart sinon tous, malades et affaiblis, qui, assis par terre, refusaient d'obtempérer aux ordres d'embarquer. Les journalistes étaient interdits sur l'îlot.

Le capitaine du «Lady Moore», un bateau du gouvernement des Bahamas, a fait savoir, lors du départ vers Port-au-Prince, que tous les Haïtiens étaient à bord, «sans blessures graves».

Environ 75 Haïtiens qui étaient emprisonnés à Nassau pour entrée illégale aux Bahamas ont été expulsés par le même bateau. Cinq pêcheurs américains d'origine cubaine qui s'étaient échoués sur l'île à la suite de problèmes de moteur font partie aussi du voyage.

Face aux accusations de brutalité, le chef de la police bahaméenne, Gerald Bartlett, a déclaré «qu'il s'en fichait éperdument des critique. Mes hommes, a-t-il poursuivi, ont agi selon les ordres reçus: ils ont chassé les réfugiés de l'île.»

L'opération de rejet des réfugiés haïtiens a été montée en dépit d'une offre du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés de transférer les réfugiés soit à Nassau soit aux États-Unis où le Haut-Commissariat aurait pu prendre des mesures. Une offre supplémentaire du Haut-Commissariat d'envoyer des représentants sur l'îlot de Cayo Lobos n'a pas été considérée par le gouvernement bahaméen. Quant à l'offre du Haut-Commissariat d'envoyer un bateau prendre les réfugiés, elle a été carrément refusée par Nassau.

Cette centaine de «boat-people», parmi lesquels se trouvent plusieurs femmes enceintes, avaient quitté l'île de la Gonâve, en Haïti, le 22 septembre dernier, avec pour objectif les côtes de la Floride quand une tempête les fit échouer à Cayo Lobos, il y a plus d'un mois et demi. Faute de vivres et d'eau potable, six d'entre eux étaient morts peu après leur arrivée. Les garde-côtes américains les avaient repérés les premiers le 9 octobre et leur ont régulièrement fait parvenir des provisions et des médicaments par parachutage.

Entre-temps, le président Jean-Claude Duvalier a déclaré, par l'entremise de ses services d'information que «ces gens recevront sécurité et protection pour réintégrer la vie sociale haïtienne sans aucune discrimination». Notons que lors de leur première tentative d'embarquement, les réfugiés avaient déclaré qu'ils «préféraient se faire tuer que de retourner mourir en Haïti».

Environ 25,000 Haïtiens vivent, par ailleurs, en situation illégale aux Bahamas.



Un avion US s'écrase en Égypte: 13 morts

d'après UPI, AFP et AP

Un avion de transport des forces aériennes américaines participant aux manoeuvres de la nouvelle force d'intervention rapide en Égypte s'est écrasé à quelques kilomètres du Caire, causant la mort de ses 13 occupants.

L'appareil, un C-141, s'est abîmé au sol au cours de la nuit, par temps clair, pour une cause inconnue, juste avant son atterrissage. Le porte-parole du secrétariat de la Défense, le major général Mohsen Hamdi, a simplement déclaré que l'accident était dû à des «raisons techniques, peut-être une erreur», mais s'est refusé à tout autre commentaire sur l'enquête en cours.

Néanmoins, il s'en fallait pas plus pour que l'accident rappelle aux Américains le désastreux échec du raid militaire du mois d'avril dernier dans le désert iranien pour tenter de libérer les 52 otages de Téhéran. La perte du quadrimoteur Lockheed Starlift» a aussitôt relancé la controverse sur la capacité des États-Unis à intervenir rapidement et efficacement au Moyen-Orient. Cette répétition des déboires techniques a amené hier plusieurs commentateurs militaires à douter de l'adaptabilité de l'équipement des forces armées américaines aux conditions particulièrement rigoureuses prévalant dans cette région.

Pour sa part, le sénateur Barry Goldwater, membre influent des commissions des forces armées et du renseignement, a insinué que le C-141 avait peut-être été abattu parce qu'il transportait du matériel militaire destiné à l'Iran, mais un haut-fonctionnaire du Pentagone a découragé de telles spéculations.

L'avion transportait six membres d'équipage et sept passagers dont deux femmes, entre autres un Canadien de Vancouver, Patrick Welsh, 27 ans. La cargaison comprenait des explosifs, de l'oxygène liquide, des véhicules et «autres marchandises».

Malgré l'accident, la force d'intervention rapide commencera officiellement aujourd'hui aux côtés des Égyptiens son entrainement au combat dans un environnement désertique.



Un avion de transport C141 comme celui qui s'est écrasé en Égypte. téléphoto PA

Dissensions au Nicaragua

MANAGUA (Reuter) — Dix représentants du secteur privé et des conservateurs se sont retirés pour une période indéterminée du Conseil d'État du Nicaragua, ouvrant ainsi une crise politique. Leur retrait a été annoncé par le journal «Prensa», propriété d'une personnalité modérée, qui a en outre publié une condamnation de la junte sandiniste au pouvoir.

Le quotidien accuse le gouvernement de reconstruction nationale de s'être écarté du programme originel d'unité nationale.

L'annonce du retrait de ces 10 personnalités survient six mois après la démission de deux membres modérés de la junte, qui avaient accusé les dirigeants sandinistes de placer leurs partisans au Conseil d'État.

De son côté, le commandant Carlos Nunez, président du Conseil d'État, a accusé les représentants des milieux d'affaires «d'essayer d'arracher des concessions de la révolution, encouragés par le résultat des élections américaines».

Le commandant Nunez a lancé un avertissement aux représentants des milieux d'affaires en leur demandant de ne pas s'impliquer dans «l'aventure», allusion à un plan visant à déstabiliser le pays dont le gouvernement avait fait état récemment.

M. Jaime Montealegre, porte-parole du Conseil suprême de l'industrie privée (COSEP), a toutefois déclaré que les hommes d'affaires continueraient à soutenir le programme de reconstruction économique du Nicaragua, dévasté par la guerre civile.

Le communiqué du COSEP ne précise pas quelles sont ses divergences avec la junte, mais le conseil semble redouter un mouvement vers la gauche, apprend-on de source informée.

DÉPÊCHES

LE PRÉSIDENT Carter et le premier ministre Menahem Begin ont souligné hier le caractère «permanent» et «sacré» des accords de Camp David, qui doivent rester la pierre angulaire des efforts de paix au Proche-Orient. A l'issue d'un entretien d'une heure à la Maison-Blanche, M. Carter a indiqué qu'un sommet tripartite paraît exclu avant l'entrée en fonction de M. Reagan et qu'il faut maintenant prévoir des «retards, des frustrations et des problèmes» pour les négociations sur l'autonomie palestinienne.

LE PANAMA a été élu hier par l'assemblée générale de l'ONU membre non permanent du Conseil de sécurité pour deux ans. Le vote a été de 111 voix et cinq abstentions sur 140 votants. L'élection de Panama, qui succédera à la Jamaïque le 1er janvier, a été rendue possible par le retrait de la candidature du Costa Rica.

LES ALLIÉS des Etats-Unis au sein de l'OTAN ont accepté hier la nouvelle stratégie nucléaire de dissuasion américaine qui prévoit de pouvoir attaquer les objectifs militaires et économiques aussi bien que des villes, a-t-on appris de source au sein de l'Alliance. M. Harold Brown, secrétaire américain à la Défense, a expliqué cette stratégie au cours d'une réunion de deux jours du groupe des plans nucléaires qui a débuté hier à Bruxelles. La Norvège est le seul pays à avoir formulé des réserves.

UN NOUVEL appel a été lancé par Jose Napoleon Duarte, membre de la junte salvadorienne, invitant les extrémistes de droite et de gauche à déposer les armes et à entamer des négociations. Cette invitation intervient au lendemain d'une journée particulièrement meurtrière au cours de laquelle au moins 47 personnes ont été tuées au Salvador. Mais une patrouille a été attaquée au bazooka hier par des guérilleros et huit policiers ont été tués au sud-ouest de San Salvador.

LE SORT des 52 otages américains, détenus depuis 377 jours, a été l'objet de consultations intensives hier à Téhéran. Le comité mis en place par le premier ministre Radjai s'est réuni pour étudier dans ses moindres détails la réponse des Etats-Unis aux conditions du Majlis pour leur libération. Les premières réactions, selon des diplomates iraniens, ne seraient pas très encourageantes. A Washington, l'espoir que les otages soient libérés avant la fin de l'année s'évanouit graduellement.

À L'EXPIRATION de son mandat, en janvier, le président Carter a l'intention de mener une vie tranquille et discrète. Il se retirera dans sa ville natale de Plains, en Georgie, où il souhaite se consacrer à la rédaction de ses mémoires, en se tenant aussi loin que possible de la politique. M. Carter projette d'établir une bibliothèque en Georgie pour loger les documents et les mémoires de ses quatre ans à la Maison-Blanche. Il ne prévoit pas reprendre le commerce des cacahuètes.

LE PREMIER tête-à-tête entre le président Carter et le président élu Ronald Reagan aura lieu jeudi prochain à la Maison-Blanche pour «discuter la transition», a-t-on annoncé officiellement hier. M. Reagan se repose actuellement dans son ranch de Santa Barbara, en Californie, et doit rentrer à Washington au début de la semaine. Ce sera la première rencontre entre les deux hommes depuis le débat télévisé de Cleveland, le 28 octobre. Mme Reagan sera reçue le même jour par Mme Carter qui lui fera visiter la résidence présidentielle.

UN FRANÇAIS a été inculpé d'espionnage au profit de l'Est et de l'Union soviétique. Vladimir Zolotarenko, né en France de parents russes, était un employé de l'Agard, dont le siège est près de Paris, un groupe consultatif pour la recherche et le développement aérospatial lié à l'OTAN. L'inculpé travaillait depuis dix ans dans cette entreprise et il était responsable de la reproduction des documents par photocopies.

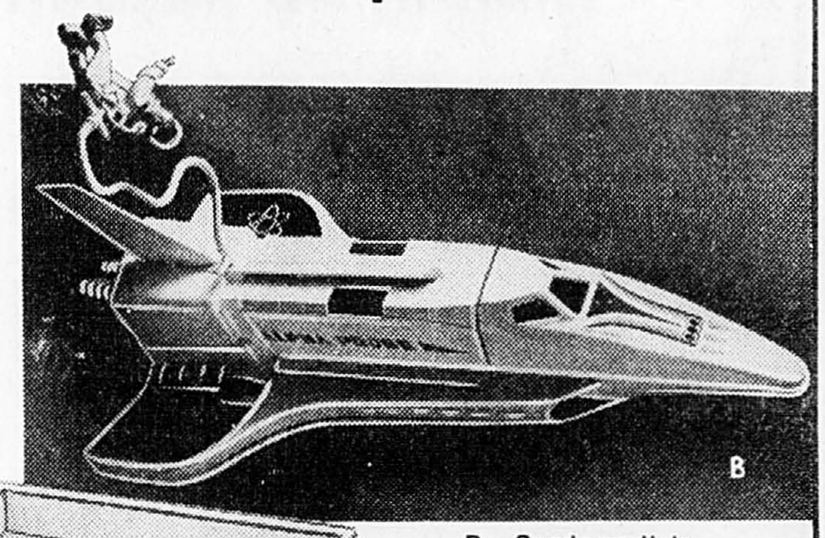
UN COMPLOT contre la famille royale du Danemark, les principaux dirigeants politiques et le parlement a été déjoué, a-t-on annoncé hier de source proche de la police. Lors de l'arrestation de 16 jeunes gens soupçonnés de contrebande de marijuana, la police a découvert une cache d'armes et des plans visant au renversement de la monarchie parlementaire danoise par un groupe de «fanatiques subversifs» en relation avec un réseau international de trafiquants de drogue basé aux USA.

Simpsons MD

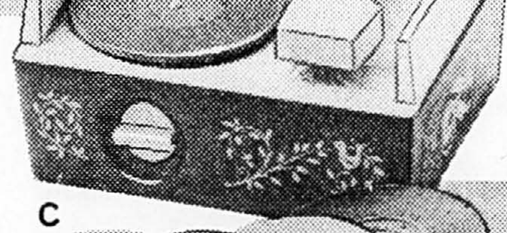
Jouets «Fisher Price»
pour des heures de plaisir!


A

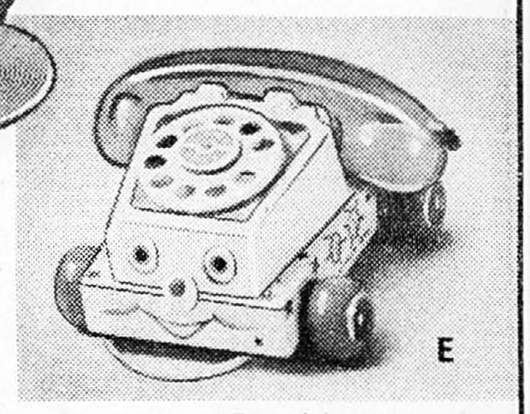
A. Poupée «Baby Soft Sounds» Prix Simpsons 38.99


B

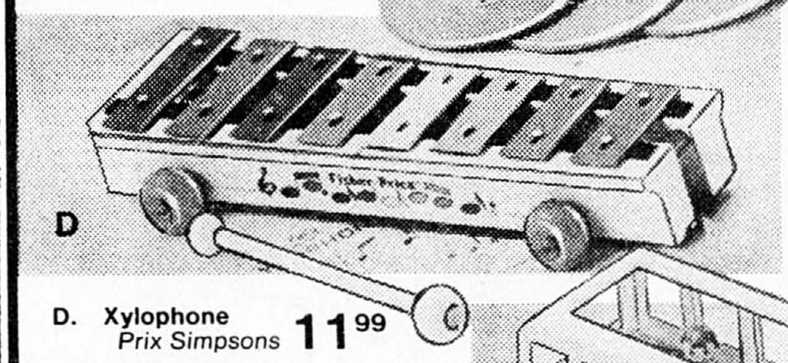
B. Sonde spatiale «Alpha» Prix Simpsons 31.99


C

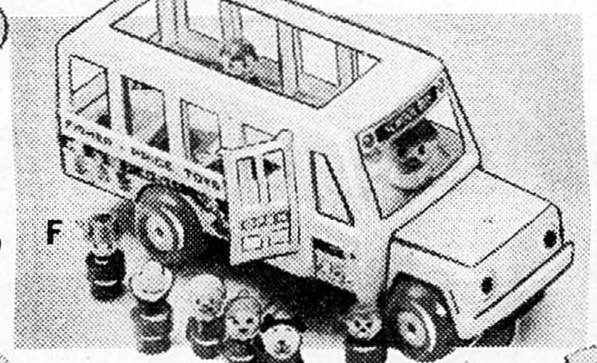
C. Tourne-disque Prix Simpsons 18.99


E

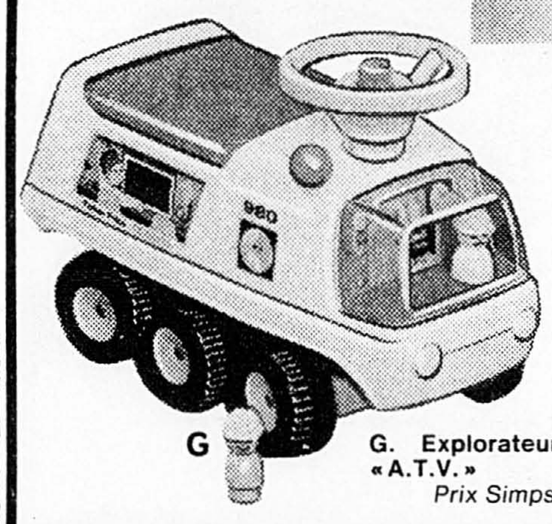
E. Téléphone «Chatter» Prix Simpsons 6.99


D

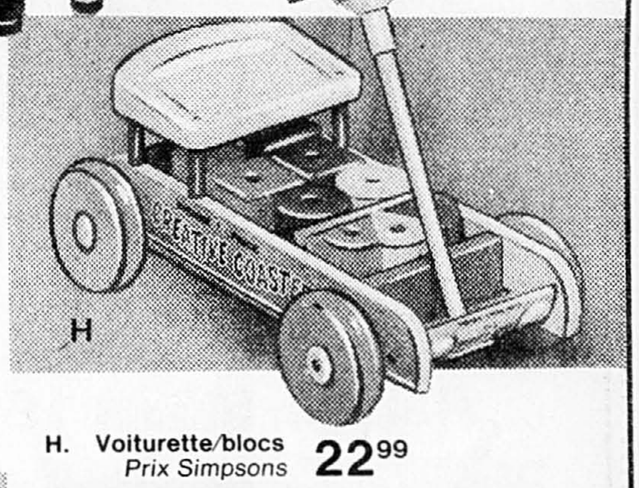
D. Xylophone Prix Simpsons 11.99


F

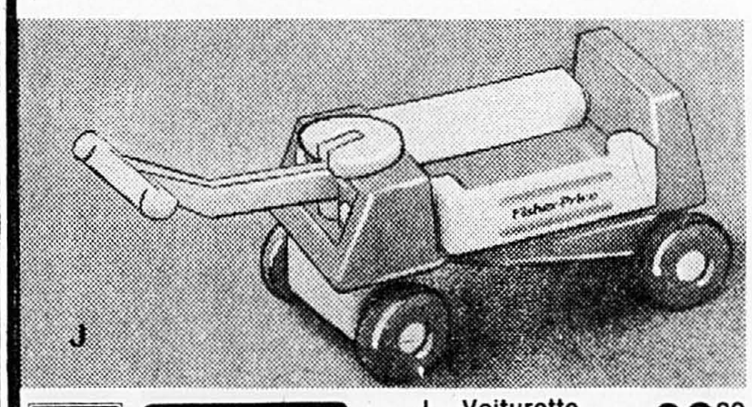
F. L'autobus des écoliers «Play Family» Prix Simpsons 14.99


G

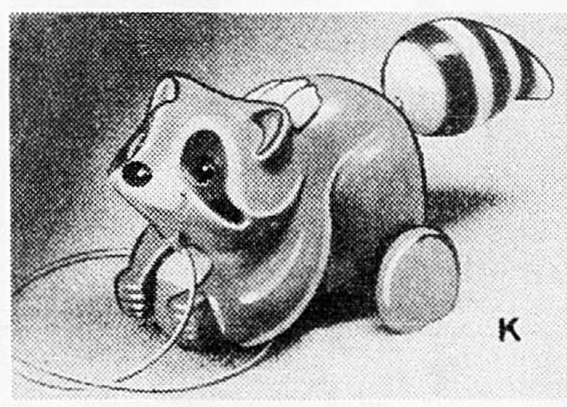
G. Explorateur «A.T.V.» Prix Simpsons 29.99


H

H. Voiturette/blocs Prix Simpsons 22.99


J

J. Voiturette Prix Simpsons 33.89


K

K. Chat sauvage «Roly» Prix Simpsons 6.99

AMERICAN EXPRESS Cartes Acceptées

Simpsons 1 123 456 789 0

Rayon 470, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit

LE PÈRE NOËL



arrive chez Simpsons samedi, le 15 novembre

Amenez vos enfants rencontrer le Père Noël! Tous les jours de 10h du matin à 6h du soir, au deuxième, centre-ville seulement.

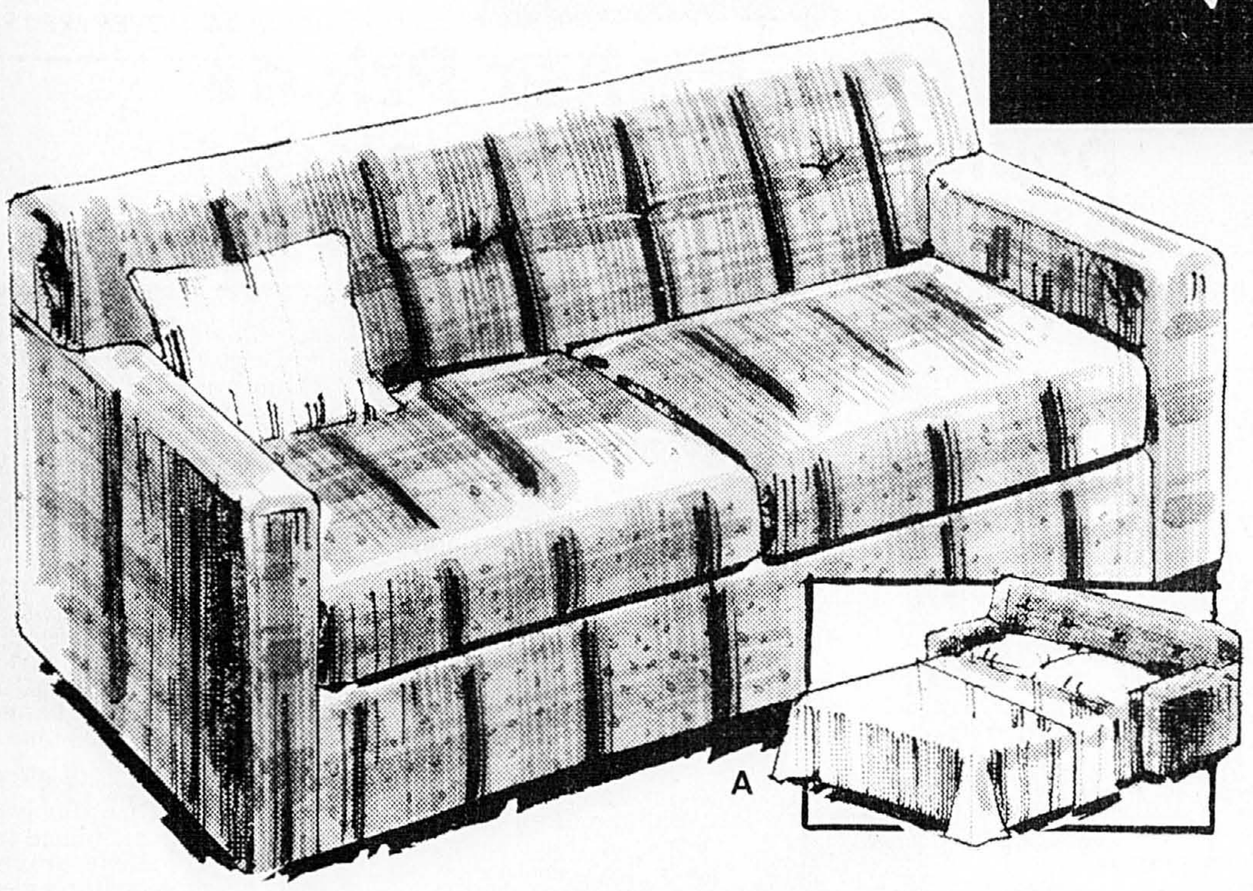
ROMAN VISHNIAC
vous entretiendra sur
«EUROPE JUIVE 1937-1940»
vendredi 14 nov., 20h
entrée libre
739-2301
CENTRE SAIDYE BRONFMAN
5170, chemin Côte-Sainte-Catherine

Simpsons MD

ERRATUM

Veuillez prendre note de la correction suivante dans le cahier «Qu'est-ce qui mijote chez Simpsons?» encarté dans La Presse du samedi 8 novembre, 1980.
Page 12, article 6. Le four à convection est à nettoyage continu et non autonettoyant.
Veuillez prendre note de la correction suivante dans l'annonce Simpsons parue dans La Presse du mercredi 12 novembre, 1980.
Page A20. Maillots en tricot. L'entête devrait se lire: maillots en tricot 65% acétate/35% polyester. Les tailles devraient se lire: P(38), M(40), G(42), TG (44).

Simpsons MD



Canapé-lit «Sealy» de tout confort

Prix Simpsons **399.99**

A. Idéal pour vos invités! Ce canapé pratique se transforme en lit double confortable et moëlleux. Coussins fermes et réversibles. Matelas «Posturepedic». Recouvrement oléfine polypropylène aspect tweed ton brun. Un bon achat!

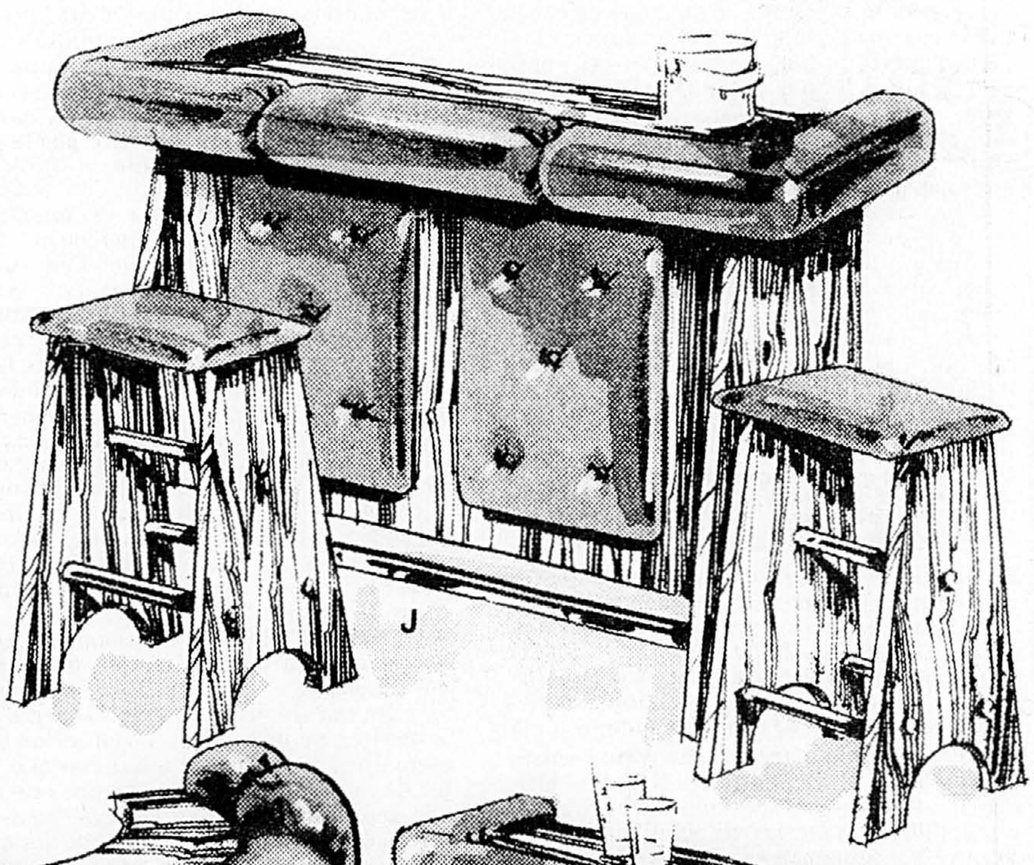


Meubles «Peppler» pour salle à dîner

Attrayants modèles fabriqués avec soin par les artisans de «Peppler». Construction en bois dur massif et placages noyer de choix au fini ton moyen.

	Prix Simpsons
B. Table à 2 rallonges de 14" chacune. Env. 52" x 40" x 29"	374.99
C. Vaisselier. Env. 45" x 18½" x 78"	719.99
D. Chaise. Siège recouvert en tissu coton/acrylique aspect velours, ton ambre	119.99
E. Fauteuil assorti	149.99

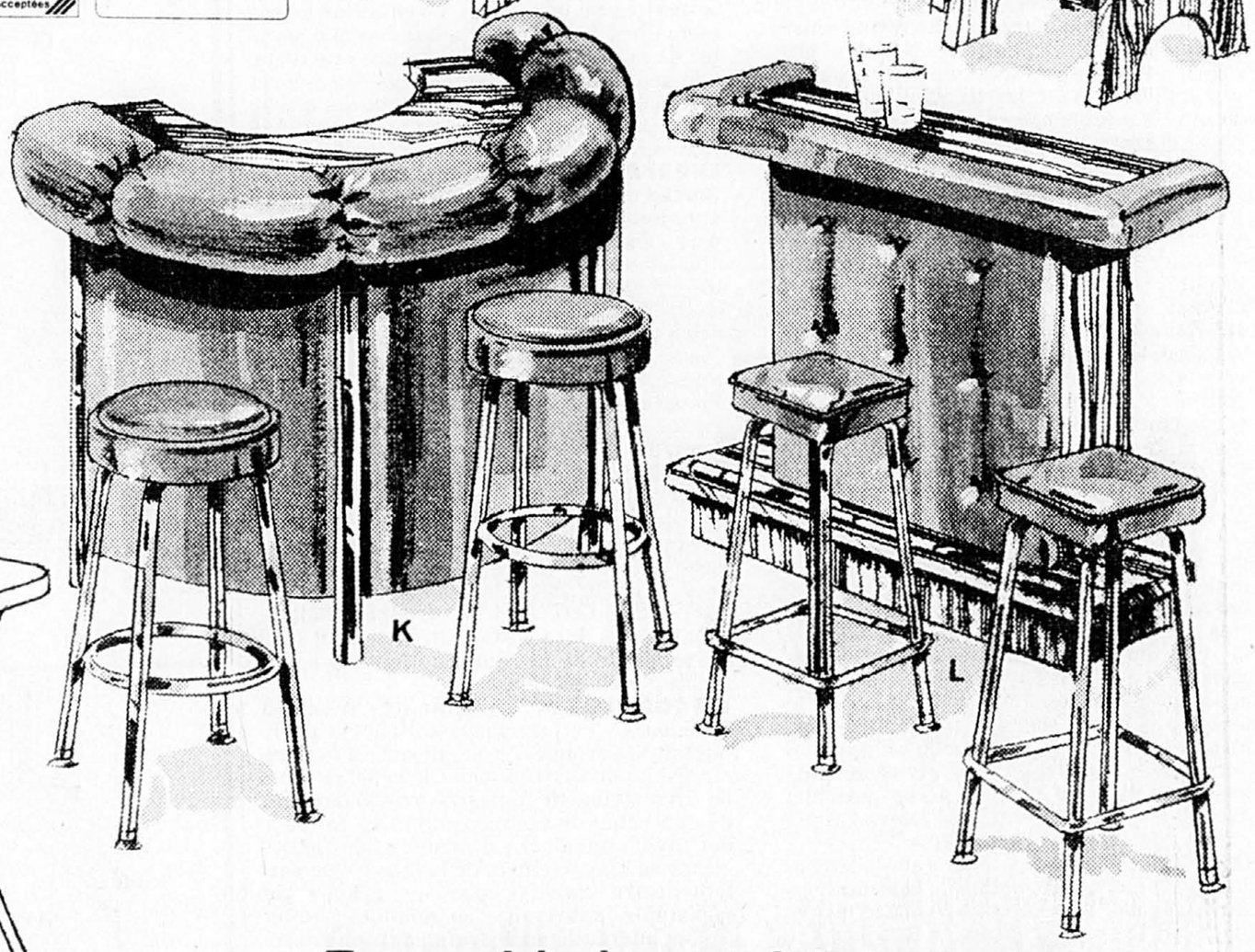


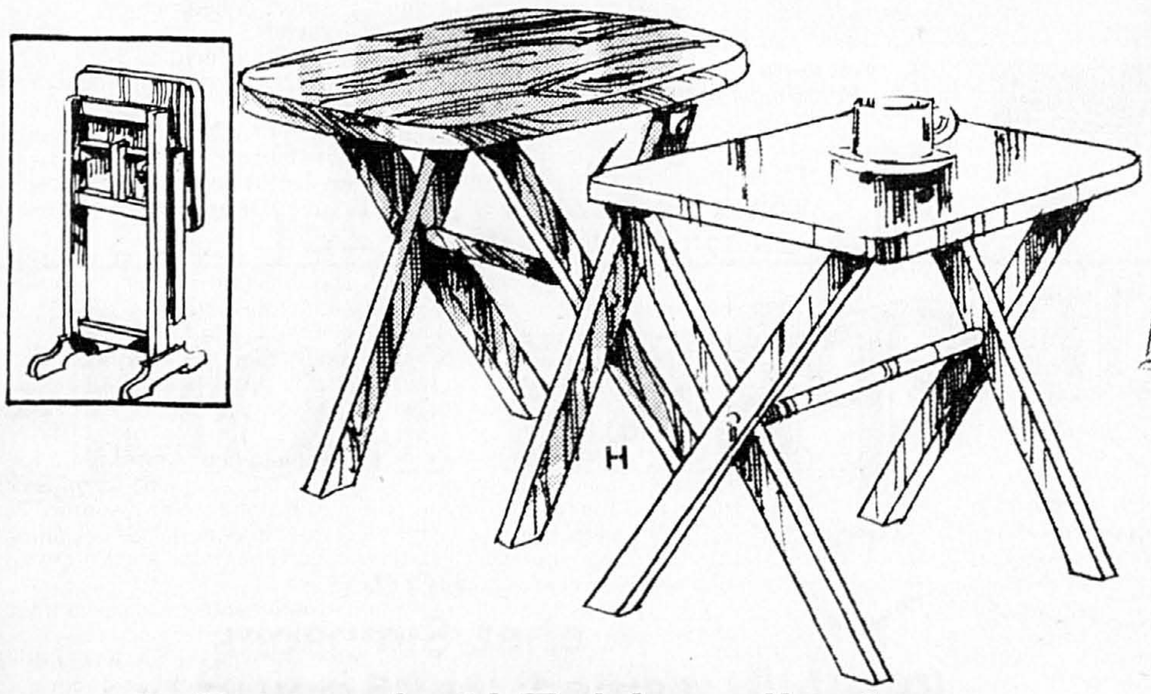


Rabais 11% à 19% Ens. dînette

Ensembles dînette fini chrome pratiques et versatiles. Tables à dessus genre étal de boucher. Pieds robustes; dossiers et sièges coussinés recouverts de vinyle tan. Choix de 2 ensembles.

		Prix ord. Simpsons
F. Table. 30" x 48" extensible à 60". 4 chaises. **ens 5 pces**	279.98	239.99
F1. Table	99.98	79.99
F2. Chaise. Vinyle couleur tan	45.00	40.00
G. Table panneaux abattants, 30"x 22" et 2 chaises. **ens. 3 pces**	249.99	214.99
G1. Table seulement	159.98	134.99





Bon achat! Tables pliantes

Prix Simpsons **92.99** **ens. de 2**

H. Tables pliantes portatives très versatiles! Tellement pratiques pour les petits repas pris devant la télévision! L'ensemble comprend 2 tables pliantes et support en cerisier sauvage massif au fini résistant facile à nettoyer. Fini naturel ou blanc. Pour économie d'espace, le support se range contre le mur. Env. 21" x 15" x 18".

Ensemble bar et 2 tabourets

Ensembles bars «B. & E.» pour vos soirées du temps des Fêtes! A ces bas prix, ne manquez pas cette occasion pour rehausser le décor de votre salle de réception!

J. Ensemble 3 pces comprenant: bar à devant et accoudoir coussinés mousse, recouverts vinyle. Fini chêne sylvestre, garniture brun «rexford». 60" x 17" x 38". Tabourets à sièges coussinés recouverts vinyle brun. **Prix Simpsons, ens. 3 pces** **359.98**

K. Ensemble 3 pces comprenant: bar semi-circulaire à garniture chrome et chêne sylvestre. Accoudoir coussiné recouvert de vinyle. Env. 48" x 17" x 38". 2 tabourets à sièges coussinés 29" x 15" de diamètre, ton brun «rexford», pieds chromés. **Prix Simpsons, ens. 3 pces** **379.98**

L. Ensemble 3 pces comprenant: bar teint aspect chêne à devant et accoudoir coussinés mousse. 2 tabourets à sièges coussinés mousse. Recouverts vinyle couleur tan «Vegas». Bar env. 48" x 17" x 38". **174.98**

Rayon 401, au sixième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit